

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONTROLE DES MARCHES  
PUBLICS ET DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

BURKINA FASO  
*La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons*



# **ANNUAIRE STATISTIQUE 2023 DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

*Décembre 2025*

## AVANT- PROPOS

---



La commande publique constitue un levier dans la gestion des finances publiques et un instrument central de mise en œuvre des politiques sectorielles de l'Etat. Par son volume financier, la diversité des acteurs qu'elle mobilise et son impact sur le tissu économique national, elle exige un pilotage fondé sur des données fiables, exhaustives et régulièrement mises à jour.

C'est dans cette perspective que le Ministère de l'Economie et des Finances met à la disposition des décideurs publics, des acteurs économiques et de la communauté scientifique, l'annuaire statistique de la commande publique. Cet outil s'inscrit dans une logique de modernisation de la gouvernance budgétaire et de renforcement du système national de passation des marchés publics.

En mettant en cohérence les informations relatives à la planification, à la passation et à l'exécution de la commande publique, cet annuaire contribue à renforcer la capacité d'évaluation des politiques d'achat public. Par ailleurs, il vise à fiabiliser les données issues des autorités contractantes, améliorer le suivi de la performance du système de commande publique, appuyer la prise de décision fondée sur l'évidence et à renforcer la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources publiques.

L'élaboration de ce document a suivi une démarche méthodologique rigoureuse et participative qui a regroupé différents acteurs de la commande publique et du Système statistique national.

Le Ministère de l'économie et des Finances demeure engagé dans la dynamique de réforme et de modernisation du système de passation des marchés publics. Ainsi, la production régulière de l'annuaire statistique constitue un pilier essentiel de cette ambition.

Je formule le souhait que cet annuaire serve de référence pour l'ensemble des acteurs, alimente les travaux d'analyse et d'évaluation et, contribue à renforcer la performance, l'intégrité et la résilience de notre système de commande publique au service du développement national.

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances



# TABLE DES MATIERES

<b>AVANT- PROPOS</b> .....	<b>2</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>3</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>LISTES DES ENCADRES</b> .....	<b>7</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>7</b>
<b>DEMARCHE METHODOLOGIQUE</b> .....	<b>8</b>
<b>CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE</b> .....	<b>18</b>
<b>I. Le cadre juridique de la commande publique</b> .....	<b>18</b>
A- Les textes communautaires.....	18
B- Les textes nationaux.....	18
<b>II. Le cadre institutionnel de la commande publique</b> .....	<b>20</b>
1. L'organe chargé du contrôle de la commande publique.....	20
1.1 Organisation de la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DGCMEF)....	20
1.2 Ressources humaines de la DGCMEF.....	21
2. L'Autorité de régulation de la commande publique.....	23
2.1 Organisation de l'ARCOP.....	23
2.2 Ressources humaines de l'ARCOP.....	23
3. Les organes et personnes intervenant dans la chaîne de gestion de la commande publique.....	24
3.1 La Personne responsable des marchés (PRM).....	24
3.2 Le Gestionnaire de crédits.....	24
3.3 La Commission d'attribution des marchés (CAM).....	24
3.4 L'Autorité d'approbation des marchés.....	24
3.5 La Commission de réception (CR).....	25
<b>III. Le cadre institutionnel du partenariat public-privé</b> .....	<b>26</b>
1. Le Conseil des ministres.....	26
2. L'Unité de partenariat public-privé.....	26
3. Le ministère en charge des finances.....	26
4. La Commission de partenariat public-privé.....	26
5. Les autorités contractantes.....	27
6. La structure en charge du budget.....	27
7. Les structures en charge du contrôle.....	27
8. L'organe en charge de la régulation de la commande publique.....	27
9. Les régulateurs sectoriels.....	27
<b>CHAPITRE 2 : DONNEES RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS</b> .....	<b>28</b>
1. <b>Autorités contractantes</b> .....	<b>30</b>
2. <b>Nature de la prestation</b> .....	<b>35</b>
3. <b>Procédures de passation</b> .....	<b>37</b>
4. <b>Soumissions / Offres/ Propositions</b> .....	<b>50</b>
5. <b>Règles de préférence dans la passation des marchés</b> .....	<b>62</b>

6.	Allotissement .....	65
7.	Issue des procédures de passation .....	67
8.	Délais de passation .....	70
9.	Titulaire du marché.....	75
10.	Recours non juridictionnels en matière de commande publique.....	77
11.	Recours juridictionnels en matière de commande publique .....	90
<b>CHAPITRE 3 : DONNEES RELATIVES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE .....</b>		<b>92</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>		<b>96</b>
<b>LISTE DES AUTORITES CONTRACTANTES.....</b>		<b>104</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

---

<b>AAI</b>	: Autorité administrative indépendante
<b>AC</b>	: Autorité contractante
<b>APD</b>	: Achat public durable
<b>AOT :</b>	: Autorisation d'occupation temporaire du domaine public
<b>ARCOP</b>	: Autorité de régulation de la commande publique
<b>BD-COP</b>	: Base de données de la commande publique
<b>CAM</b>	: Commission d'attribution des marchés
<b>CID</b>	: Circuit informatisé de la dépense
<b>CAT</b>	: Cellule d'appui technique
<b>CNS</b>	: Conseil national de la statistique
<b>CR</b>	: Commission de réception
<b>CS</b>	: Commission de sélection
<b>CSEBT</b>	: Comité du suivi de l'exécution du budget et de la trésorerie
<b>CT</b>	: Collectivité territoriale
<b>DAC</b>	: Dossier d'appel à concurrence
<b>DAO</b>	: Dossier d'appel d'offres
<b>DGCMEF</b>	: Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers
<b>DGCOOP</b>	: Direction générale de la coopération
<b>DGI</b>	: Direction générale des impôts
<b>DSP</b>	: Délégation de service public
<b>EDI</b>	: Echange de données informatisées
<b>EPE</b>	: Etablissement public de l'Etat
<b>FCFA</b>	: Franc de la communauté financière africaine
<b>MEFP</b>	: Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
<b>MOD</b>	: Maître/Maitrise d'ouvrage délégué
<b>ONG</b>	: Organisation non gouvernementale
<b>ORD</b>	: Organe de règlement des différends
<b>PME</b>	: Petite et moyenne entreprise
<b>PMI</b>	: Petite et moyenne industrie
<b>PPM</b>	: Plan de passation des marchés
<b>PPP</b>	: Partenariat public-privé
<b>PRM</b>	: Personne responsable des marchés
<b>PV</b>	: Procès-verbal
<b>PV-CAM</b>	: Procès-verbal de la commission d'attribution des marchés
<b>PTF</b>	: Partenaire technique et financier
<b>SA</b>	: Société anonyme
<b>SARL</b>	: Société à responsabilité limitée

**SCT** : Sous-commission technique  
**TTC** : Toutes taxes comprises  
**UEMOA** : Union économique et monétaire ouest africaine

## LISTES DES ENCADRES

---

<i>Encadré 1 : Généralités sur les marchés publics</i> .....	28
<i>Encadré 2 : Notion d'autorité contractante</i> .....	30
<i>Encadré 3 : Notion de procédure de passation</i> .....	37
<i>Encadré 4 : Notions de soumissionnaire et d'offre/ proposition</i> .....	50
<i>Encadré 5 : Règles de préférence dans la passation des marchés publics</i> .....	62
<i>Encadré 6 : Notion d'allotissement</i> .....	65
<i>Encadré 7 : Notions de procédure infructueuse et procédure annulée</i> .....	67
<i>Encadré 8 : Notion de délai de passation</i> .....	70
<i>Encadré 9 : Recours non juridictionnels en matière de commande publique</i> .....	77
<i>Encadré 10 : Recours juridictionnels en matière de commande publique</i> .....	90
<i>Encadré 11 : Notion de Partenariat Public-Privé</i> .....	92

## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par catégorie, par sexe et par statut .....	21
Tableau 2 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par région.....	21
Tableau 3 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par groupe d'âge.....	22
Tableau 4 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par catégorie et par groupe d'âge .....	22
Tableau 5 : Effectifs du personnel du Secrétariat Permanent de l'ARCOP par sexe .....	24
Tableau 6 : Effectifs du personnel du Secrétariat Permanent de l'ARCOP par groupe d'âge .....	24
Tableau 7 : Répartition des autorités contractantes selon le type .....	31
Tableau 8 : Répartition des autorités contractantes selon la région .....	31
Tableau 9 : Répartition des marchés passés selon le type d'autorités contractantes .....	31
Tableau 10 : Répartition des marchés passés selon la localisation de l'autorité contractante .....	32
Tableau 11 : Répartition des marchés passés par les ministères et institutions selon la nature de la prestation.....	32
Tableau 12 : Répartition des marchés passés par les sociétés d'Etat selon la nature de la prestation.....	32
Tableau 13 : Répartition des marchés passés par les Etablissements publics de l'Etat selon la nature de la prestation .....	32
Tableau 14 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales selon la nature de la prestation .....	33
Tableau 15 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales selon la nature de la prestation par région .....	33
Tableau 16 : Répartition des marchés passés par les Autorités Administratives Indépendantes selon la nature de la prestation .....	34
Tableau 17 : Répartition des marchés passés par les structures déconcentrées (crédits délégués) selon la nature de la prestation.....	34
Tableau 18 : Répartition des marchés passés selon la nature de la prestation.....	35
Tableau 19 : Répartition des marchés de travaux passés selon la nature des infrastructures .....	35
Tableau 20 : Répartition des marchés de fournitures selon la nature des acquisitions .....	35
Tableau 21 : Répartition des marchés de fournitures courantes selon la nature des acquisitions .....	35
Tableau 22 : Répartition des marchés d'équipements passés selon la nature des acquisitions .....	36
Tableau 23 : Répartition des marchés de services courants passés selon la nature de la prestation .....	36
Tableau 24 : Répartition des marchés de prestations intellectuelles passés selon la nature de la prestation.....	36
Tableau 25 : Répartition des marchés passés selon la procédure de passation, toute autorité contractante confondue .....	38
Tableau 26 : Répartition des marchés passés par les ministères et institutions selon la procédure de passation ...	38

Tableau 27 : Répartition des marchés passés par les sociétés d'Etat selon la procédure de passation.....	39
Tableau 28 : Répartition des marchés passés par les EPE selon la procédure de passation.....	39
Tableau 29 : Répartition des marchés passés par les autorités administratives indépendantes selon la procédure de passation.....	40
Tableau 30 : Répartition des marchés passés par les structures déconcentrées (crédits délégués) selon la procédure de passation.....	40
Tableau 31 : Répartition des marchés passés par l'ensemble des collectivités territoriales selon la procédure de passation.....	41
Tableau 32 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région de la Boucle du Mouhoun selon la procédure de passation.....	41
Tableau 33 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région des Cascades selon la procédure de passation.....	42
Tableau 34 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre selon la procédure de passation.....	42
Tableau 35 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Est selon la procédure de passation.....	43
Tableau 36 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Nord selon la procédure de passation.....	43
Tableau 37 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Ouest selon la procédure de passation.....	44
Tableau 38 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Sud selon la procédure de passation.....	44
Tableau 39 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région de l'Est selon la procédure de passation.....	45
Tableau 40 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région des Hauts-Bassins selon la procédure de passation.....	45
Tableau 41 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Nord selon la procédure de passation.....	46
Tableau 42 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Plateau-Central selon la procédure de passation.....	46
Tableau 43 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Sahel selon la procédure de passation.....	47
Tableau 44 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Sud-Ouest selon la procédure de passation.....	47
Tableau 45 : Répartition des marchés de travaux passés selon la procédure de passation.....	48
Tableau 46 : Répartition des marchés de fournitures selon la procédure de passation.....	48
Tableau 47 : Répartition des marchés de services courants passés selon la procédure de passation.....	48

Tableau 48 : Répartition des marchés de prestations intellectuelles passés par procédure de passation .....	49
Tableau 49 : Nombre de soumissions aux marchés publics passés par l'ensemble des autorités contractantes selon la procédure de passation .....	51
Tableau 50 : Nombre de soumissions aux marchés passés par l'ensemble des autorités contractantes selon la nature de prestation .....	51
Tableau 51 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation .....	51
Tableau 52 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues selon la nature de la prestation .....	52
Tableau 53 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Ministères et Institutions .....	52
Tableau 54 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Sociétés d'Etat .....	53
Tableau 55 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des EPE .....	53
Tableau 56 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des structures déconcentrées.....	54
Tableau 57 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation pour l'ensemble des collectivités territoriales .....	54
Tableau 58 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la Région de la Boucle du Mouhoun .....	55
Tableau 59 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région des Cascades .....	55
Tableau 60 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Collectivités territoriales de la Région du Centre.....	56
Tableau 61 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Centre-Est.....	56
Tableau 62 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Centre-Nord .....	57
Tableau 63 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Centre Ouest.....	57
Tableau 64 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Collectivités territoriales de la région du Centre Sud.....	58
Tableau 65 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région de l'Est .....	58
Tableau 66 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région des Hauts-Bassins .....	59
Tableau 67 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Nord .....	59
Tableau 68 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités	

<i>territoriales de la région du Plateau central.....</i>	<i>60</i>
<i>Tableau 69 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Sahel.....</i>	<i>60</i>
<i>Tableau 70 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Sud-Ouest.....</i>	<i>61</i>
<i>Tableau 71 : Répartition des opérations de passation par autorité contractante en fonction de l'inclusion de clauses préférentielles dans le dossier de passation .....</i>	<i>63</i>
<i>Tableau 72 : Répartition des marchés passés avec clause de préférence par nature de prestation.....</i>	<i>63</i>
<i>Tableau 73 : Répartition des marchés passés avec clause préférentielle par procédure de passation .....</i>	<i>64</i>
<i>Tableau 74 : Répartition des marchés passés avec clause préférentielle selon le type de clause prises en compte .....</i>	<i>64</i>
<i>Tableau 75 : Répartition des marchés passés avec clause de préférence locale par les collectivités territoriales par région .....</i>	<i>64</i>
<i>Tableau 76 : Répartition des marchés passés avec clause de préférence communautaire par nature de la prestation .....</i>	<i>64</i>
<i>Tableau 77 : Répartition des opérations de passation, toute procédure et toute autorité contractante confondues selon la modalité de mise en œuvre.....</i>	<i>66</i>
<i>Tableau 78 : Répartition des opérations de passation avec allotissements, toute procédure et autorité contractante confondues selon la nature de la prestation.....</i>	<i>66</i>
<i>Tableau 79 : Répartition des opérations de passation selon le résultat de la procédure, toute autorité contractante confondue .....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 80 : Répartition des opérations de passation effectuées par les Ministères et Institutions selon le résultat de la procédure .....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 81 : Répartition des opérations de passation effectuées par les Sociétés d'Etat selon le résultat de la procédure.....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 82 : Répartition des opérations de passation effectuées par les EPE selon le résultat de la procédure ....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 83 : Répartition des opérations de passation effectuées par l'ensemble des collectivités territoriales selon le résultat de la procédure.....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 84 : Répartition des procédures de passation des marchés de travaux selon le résultat (en million de francs).....</i>	<i>69</i>
<i>Tableau 85 : Répartition des procédures de passation des marchés de fournitures selon le résultat.....</i>	<i>69</i>
<i>Tableau 86 : Répartition des procédures de passation des marchés de services courants selon le résultat .....</i>	<i>69</i>
<i>Tableau 87 : Répartition des procédures de passation des marchés de prestations intellectuelles selon le résultat</i>	<i>69</i>
<i>Tableau 88 : Délai moyen de passation des marchés par type de procédure, toutes autorités contractantes confondues (en jours).....</i>	<i>71</i>
<i>Tableau 89 : Délai moyen de passation des marchés selon le type d'autorité contractante .....</i>	<i>71</i>

Tableau 90 : Répartition des marchés selon le statut du titulaire du marché Catégorie du titulaire du marché.....	75
Tableau 91 : Répartition des marchés passés avec les PME par nature de prestation.....	75
Tableau 92 : Répartition des marchés avec les PME selon l'autorité contractante .....	75
Tableau 93 : Répartition des marchés selon la nationalité du Titulaire .....	76
Tableau 94 : Répartition des marchés passés selon l'Age de la personne gérante de l'Entreprise Titulaire.....	76
Tableau 95 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon le type d'autorités contractantes .....	78
Tableau 96 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon le type de requérant.....	78
Tableau 97 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon la recevabilité.....	78
Tableau 98 : Répartition des actes rendus par l'ORD selon le type de matières.....	78
Tableau 99 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige selon la compétence .....	78
Tableau 100 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de conciliation selon la compétence .....	78
Tableau 101 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon la nature de la prestation .....	79
Tableau 102 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige selon la suite donnée .....	79
Tableau 103 : Répartition des recours auprès de l'ORD en matière de litige selon la nature de la prestation .....	79
Tableau 104 : Répartition des recours auprès de l'ORD en matière de litige selon la procédure de passation .....	79
Tableau 105 : Répartition des recours auprès de l'ORD en matière de litige selon le type d'autorités contractantes .....	80
Tableau 106 : Répartition des actes rendus en matière de litige selon la nature de la décision rendue .....	80
Tableau 107 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige selon le type d'autorités contractantes	80
Tableau 108 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les Ministères et Institutions selon la nature de la décision rendue par l'ORD .....	81
Tableau 109 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les Sociétés d'Etat selon la nature de la décision rendue par l'ORD .....	81
Tableau 110 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les EPE selon la nature de la décision rendue par l'ORD .....	81
Tableau 111 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les AAI selon la nature de la décision rendue par l'ORD .....	82
Tableau 112 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les structures déconcentrées selon la nature de la décision rendue par l'ORD .....	82
Tableau 113 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales selon la nature de la décision rendue par l'ORD .....	82
Tableau 114 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les Maitres d'ouvrages délégués selon la nature de la décision rendue par l'ORD.....	83
Tableau 115 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige concernant les collectivités territoriales	

<i>par région</i> .....	83
<i>Tableau 116 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région de la Boucle du Mouhoun selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i> .....	83
<i>Tableau 117 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région des Cascades selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i> .....	84
<i>Tableau 118 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i> .....	84
<i>Tableau 119 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Est selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i> .....	84
<i>Tableau 120 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Nord selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i> .....	85
<i>Tableau 121 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Ouest selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i> .....	85
<i>Tableau 122 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Sud selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i> .....	85
<i>Tableau 123 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région de l'Est selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i> .....	86
<i>Tableau 124 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région des Hauts-Bassins selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i> .....	86
<i>Tableau 125 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Nord selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i> .....	86
<i>Tableau 126 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Plateau-Central selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i> .....	87
<i>Tableau 127 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Sud-Ouest selon la nature de la décision rendue par l'ORD</i> .....	87
<i>Tableau 128 : Répartition des recours auprès de l'ORD ayant fait l'objet de non conciliation selon le type d'autorités contractantes</i> .....	87
<i>Tableau 129 : Répartition des recours en matière de conciliation auprès de l'ORD selon la nature de la prestation</i>	88
<i>Tableau 130 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de conciliation selon la nature de la décision rendue</i> .....	88
<i>Tableau 131 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de non conciliation selon le type d'autorités contractantes</i> .....	88
<i>Tableau 132 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de discipline selon l'objet de la poursuite</i> .....	88
<i>Tableau 133 : Répartition des dossiers traités par l'ORD en matière de discipline selon le mode de saisine</i> .....	88
<i>Tableau 134 : Répartition des actes rendus de l'ORD en matière de discipline selon le type de sanction (en attente de confirmation)</i> .....	89
<i>Tableau 135 : Répartition des décisions d'exclusion rendues par l'ORD selon la durée</i> .....	89

<i>Tableau 136 : Délai moyen de traitement des requêtes par l'ORD en jours ouvrables .....</i>	<i>89</i>
<i>Tableau 137 : Répartition des activités du Conseil d'Etat en matière de commande publique.....</i>	<i>91</i>
<i>Tableau 138 : Répartition des activités des tribunaux administratifs en matière de commande publique .....</i>	<i>91</i>
<i>Tableau 139 : Répartition des PPP en cours selon le type d'autorités contractantes.....</i>	<i>93</i>
<i>Tableau 140 : Répartition des PPP en cours selon l'autorité contractante.....</i>	<i>93</i>
<i>Tableau 141 : Répartition des PPP en cours par les autorités contractantes selon le secteur d'activités .....</i>	<i>93</i>
<i>Tableau 142 : Répartition des PPP en cours selon le lieu de base fixe du partenaire privé.....</i>	<i>94</i>
<i>Tableau 143 : Répartition des PPP en cours selon la forme juridique du partenaire privé.....</i>	<i>94</i>
<i>Tableau 144 : Répartition des PPP en cours selon le mode de rémunération .....</i>	<i>94</i>
<i>Tableau 145 : Répartition des PPP en cours selon l'entité initiatrice du projet.....</i>	<i>94</i>
<i>Tableau 146 : Répartition des PPP en cours selon la source de financement .....</i>	<i>94</i>
<i>Tableau 147 : Répartition des PPP en cours selon la procédure de passation .....</i>	<i>95</i>
<i>Tableau 148 : Répartition des PPP en cours selon l'existence d'une société de projet .....</i>	<i>95</i>
<i>Tableau 149 : Durée moyenne des contrats PPP en cours selon le mode de rémunération (en mois).....</i>	<i>95</i>
<i>Tableau 150 : Répartition des PPP contractualisés avec avenants .....</i>	<i>95</i>

## DEMARCHE METHODOLOGIQUE

---

L'élaboration de l'annuaire statistique 2023 de la commande publique s'inscrit dans la dynamique de la culture de production statistique. Elle vise la transparence dans la gestion des finances publiques et répond à une volonté de rendre disponible des informations statistiques fiables sur la commande publique.

Le processus d'élaboration a suivi une démarche participative impliquant les acteurs de la commande publique, l'entité nationale spécialisée dans la production et la gestion des données statistiques (INSD) ainsi que des structures intéressées par les données sur la gestion de la commande publique.

La production de l'annuaire statistique 2023 a suivi plusieurs phases qui sont :

- l'actualisation des outils de collecte des données ;
- la collecte des données ;
- le traitement des données collectées ;
- la rédaction de l'annuaire statistique 2023 de la commande publique ;
- la validation de l'annuaire statistique 2023 de la commande publique ;
- la diffusion de l'annuaire statistique 2023 de la commande publique.

### 1. L'actualisation des outils de collecte des données

Le processus d'élaboration de l'annuaire statistique de la commande publique a débuté par l'actualisation des outils de collecte des données. En effet, les outils initialement élaborés comportaient des informations qui n'étaient pas toujours exploitées dans la production de l'annuaire. Ces informations rendaient ces outils suffisamment lourds et contribuaient à ralentir le processus de collecte des données.

Aussi, une séance de travail a permis d'identifier les informations non essentielles à élaguer et à identifier les variables y afférentes à désactiver dans l'application de collecte. Par ailleurs, la cartographie des autorités contractantes a été mise à jour.

### 2. Collecte des données

Afin de permettre aux acteurs de s'appropriier la base de données de la commande publique (BD-COP), des assistances techniques ponctuelles ont été apportées aux structures qui en ont formulé la demande. Ces assistances techniques ont contribué au renforcement des capacités d'une cinquantaine de structures à l'utilisation de l'application en vue de la collecte des données statistiques 2023 de la commande publique.

La collecte des données a concerné toutes les autorités contractantes sur l'ensemble du territoire national. La

stratégie de collecte a consisté à :

- La transmission de la version actualisée de l'application à toutes les autorités contractantes ;
- L'installation de la base de données actualisée auprès de certaines autorités contractantes.

Toutefois, certaines communes et structures bénéficiaires de crédits délégués ont été dans l'impossibilité d'avoir accès à leurs archives de l'exercice budgétaire 2023 en raison de la situation sécuritaire du pays. En outre, l'équipe de collecte a été confrontée à la non-transmission ou à la transmission partielle des données par certaines autorités contractantes. Pour pallier ces difficultés, l'équipe a exploité les données issues de la plateforme d'enregistrement des contrats approuvés de la Direction Générale des Impôts.

Aussi, les données relatives aux recours non juridictionnels et juridictionnels en lien avec les différends nés à l'occasion de la mise en œuvre de la commande publique ont été collectées auprès de l'Autorité de régulation de la commande publique et à travers l'exploitation de l'annuaire statistique du Ministère en charge de la justice.

### **3. Traitement des données collectées**

Le traitement des données collectées a été effectué en atelier avec la participation d'acteurs intervenant dans la commande publique, d'informaticiens, de statisticiens et de personnes ressources. Il a consisté à l'apurement, au contrôle de la cohérence et de l'exactitude des données collectées qui ont permis de :

- reloger et recoder les bases mal logées ;
- identifier les données manquantes et appeler les autorités contractantes concernées pour le complément ;
- identifier les erreurs de collecte, les corriger et assurer la cohérence des données collectées ;
- fusionner les bases de données ACCESS ;
- générer une base de données apurée sous le format MS Excel ;
- définir les formats des tableaux et graphiques de l'annuaire statistique 2023 de la commande publique ;
- élaborer le plan de traitement ou d'apurement ;
- élaborer le plan de tabulation ;
- traiter les données (labélisation, contrôle d'exhaustivité, imputation, cohérences internes et externes) ;
- calculer les indicateurs ;
- élaborer le projet d'annuaire statistique de la commande publique.

### **4. Rédaction de l'annuaire statistique 2023 de la commande publique**

Cette phase a consisté à rédiger les différentes parties du document qui s'articule autour de cinq (05) points que sont : (i) l'avant-propos, (ii) la démarche méthodologique, (iii) la présentation du cadre juridique et institutionnel de la

commande publique, (iv) les données relatives aux marchés publics et (v) les données relatives aux partenariats publics-privés.

D'une manière détaillée, la rédaction du document a suivi les étapes ci-après :

- la validation de la maquette de l'annuaire statistique ;
- la tabulation des données ;
- la vérification de la cohérence des données par tableau produit ;
- l'élaboration des annexes ;
- la mise en forme du document de l'annuaire statistique.

## **5. Validation de l'annuaire statistique 2023 de la commande publique**

Le projet d'annuaire statistique 2023 de la commande publique a fait l'objet d'une validation lors d'un atelier qui a réuni des acteurs de la commande publique et des représentants des structures nationales spécialisées dans la production et la gestion des données statistiques.

## **6. Diffusion de l'annuaire statistique 2023 de la commande publique**

L'annuaire est diffusé sur supports papier et numérique. Il est également publié sur les sites web suivants :

- MEF: [www.finances.gov.bf](http://www.finances.gov.bf) ;
- DGCMEF: [www.dgcmef.gov.bf](http://www.dgcmef.gov.bf) ;
- ARCOP : [www.arcop.bf](http://www.arcop.bf) ;
- Secrétariat Permanent du Conseil national de la statistique : [www.cns.bf](http://www.cns.bf).

**NB** : les tableaux contenus dans ce document et représentés en valeur le sont en millions de francs CFA pour les marchés publics et en milliards de francs CFA pour les PPP.

# CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE

---

La mise en œuvre de la commande publique s'inscrit dans un cadre juridique constitué d'un ensemble de textes nationaux et communautaires (I) et un cadre institutionnel composé d'un ensemble d'acteurs et d'organes (II).

## I. Le cadre juridique de la commande publique

Le cadre juridique de la commande publique se fonde sur des textes communautaires (A) et des textes nationaux (B).

### A- Les textes communautaires

Au plan communautaire, les principaux textes qui régissent la commande publique sont les suivants :

- la directive n°04/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine ;
- la directive n°05/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine ;
- la directive n°04/2012/CM/UEMOA du 28 septembre 2012 relative à l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics et les délégations de service public au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine ;
- la directive n°02/2014/CM/UEMOA du 28 juin 2014 relative à la réglementation de la maîtrise d'ouvrage public déléguée au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine ;
- la directive n°01/2022/CM/UEMOA du 30 septembre 2022 portant cadre juridique et institutionnel des Partenariat Public-Privé (PPP) dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

### B- Les textes nationaux

Les principaux textes nationaux qui traitent de la commande publique sont :

- la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique ;
- la loi n°032-2021/AN du 25 juin 2021 portant cadre juridique et institutionnel du Partenariat Public-Privé (PPP) au Burkina Faso ;
- le décret n°2015-1260 /PRES-TRANS/PM/MEF du 09 novembre 2015 portant code d'éthique et de déontologie de la commande publique ;
- le décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, ensemble ses modificatifs ;
- le décret n°2017-0050/PRES/PM/MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement

de l'Autorité dérégulation de la commande publique ;

- le décret n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage public délégué ;
- le décret n°2019-0574/PRES/PM/MINEFID du 05 juin 2019 portant détermination de la nature et des modalités d'acquisition des biens et services dans le cadre de la mise en œuvre de l'Article 06 de la loi n° 039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique ;
- le décret n°2021-1337/PRES/PM/MINEFID du 29 décembre 2021 portant modalités d'application de la loi 032-2021/AN du 25 juin 2021 portant cadre juridique et institutionnel du PPP au Burkina Faso ;
- le décret n°2022-0009/PRES/PM/MEFP du 20 janvier 2022 portant allègement des mesures relatives à la passation, à l'exécution, à la réception et au paiement des marchés publics et des délégations de service public dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'urgence pour le Sahel ;
- le décret n°2023-0966/PRES-TRANS/PM/MEFP du 09 août 2023 portant modalités de passation des marchés publics dans le cadre de la mise en œuvre des projets spécifiques ;
- le décret n°2023-0198/PRES-TRANS/PM/MEFP du 13 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective ;
- l'arrêté n°2017-077/MINEFID/CAB du 13 mars 2017 portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables ;
- l'arrêté n°2017-142/MINEFID/CAB du 05 mai 2017 portant complément des prestations spécifiques définies par l'arrêté n°2017-077/MINEFID/CAB du 13 mars 2017 portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables ;
- l'arrêté n°2018-055/MINEFID/CAB du 09 février 2018 portant adoption de dossiers standards de demande de propositions, de demande de propositions allégée pour la passation des marchés de prestations intellectuelles, de demande de propositions pour la sélection de maitres d'ouvrage public délégués et le modèle de rapport d'évaluation, pour le recrutement de consultants individuels, de manifestation d'intérêt pour la présélection de consultants en vue d'une demande de propositions ;
- l'arrêté n°2018-056/MINEFID/CAB du 09 février 2018 portant adoption de dossiers standards d'appel d'offres et de demande de prix pour la passation des marchés de travaux, de fournitures et d'équipements, de services courants et du modèle de rapport d'évaluation ;
- l'arrêté n°2023-0400/MEFP/CAB/UPPP du 11 août 2023 portant composition, attribution et fonctionnement de la commission de sélection du partenaire privé pour la réalisation des projets en Partenariat Public-Privé (PPP) ;
- l'arrêté n°2023-461/MEFP/CAB du 08 septembre 2023 portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables.

## **II. Le cadre institutionnel de la commande publique**

Le cadre institutionnel de la commande publique repose sur le principe de la séparation des fonctions de gestion, de contrôle et de régulation. Il comprend les entités (i) de contrôle, (ii) de régulation et (iii) les organes de gestion.

### **1. L'organe chargé du contrôle de la commande publique**

Le contrôle de la passation et de l'exécution de la commande publique est assuré par la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DGCMEF) conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi 039-2016/AN du 2 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique et de l'article 125 du décret 2023-0198/PRES-TRANS/PM/MEFP du 13 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective.

A ce titre, elle est chargée entre autres :

- de veiller à l'application de la réglementation en matière de commande publique ;
- d'exercer un contrôle permanent et à priori sur les propositions d'engagement ;
- d'exercer en compensation la modulation du contrôle a priori, un contrôle a posteriori sur les engagements du budget de l'Etat et de ses démembrements ;
- de donner son avis et d'éventuellement d'apposer son visa sur tous les actes ayant un caractère financier et pouvant avoir de répercussions sur les finances publiques, y compris les contrats de commande publique ;
- de suivre la mise en œuvre des Plans de passation des marchés ;
- d'assurer la collecte et le traitement des données et des informations relatives à la planification, à la passation et à l'exécution de la commande publique.

#### **1.1 Organisation de la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DGCMEF)**

La Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers est placée sous l'autorité d'un Directeur général assisté d'un suppléant désigné « Suppléant du Directeur général ». Elle est organisée suivant l'arrêté N°2023-523/MEFP/SG/DGCMEF du 25 octobre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers et comprend :

- l'Inspection technique du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (ITCMEF) ;
- la Direction du contrôle des actes administratifs (DCAA) ;
- la Direction du contrôle des marchés publics (DCMP) ;
- la Direction du contrôle des engagements du budget de l'Etat (DCEBE) ;
- la Direction du contrôle de l'exécution physique de la commande publique et des statistiques (DCEPS) ;

- la Direction de l'informatisation et de la revue des marchés publics (DIRMP) ;
- les Directions régionales du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DRCMEF) ;
- les Directions du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DCMEF) auprès des ministères et institutions ainsi que des EPE ;
- les Directions provinciales du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DPCMEF) .

## 1.2 Ressources humaines de la DGCMEF

A la date du 31 décembre 2023, la DGCMEF comptait 528 agents contre 569 en 2022. La répartition par emploi, catégorie, sexe et âge du personnel de la DGCMEF est fournie par les tableaux ci-après :

**Tableau 1 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par catégorie, par sexe et par statut**

Catégorie	2020	2021	2022	2023
Agents catégorie A et assimilés	299	283	271	270
Agents catégorie B et assimilés	161	158	158	135
Agents catégorie C et assimilés	124	119	115	101
Agents catégorie D et assimilés	17	17	16	14
Agents catégorie E et assimilés	8	8	9	8
<b>Sexe</b>				
Hommes	459	438	427	390
Femmes	150	147	142	138
<b>Statut</b>				
Fonctionnaires	609	585	569	528
Contractuels	0	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>609</b>	<b>585</b>	<b>569</b>	<b>528</b>

**Tableau 2 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par région**

Région	2020	2021	2022	2023
Boucle du Mouhoun	26	24	18	12
Cascades	12	13	9	9
Centre	382	376	375	357
Centre-Est	17	16	14	12
Centre-Nord	16	15	13	11
Centre-Ouest	19	20	24	23
Centre-Sud	15	13	11	10
Est	21	18	19	16
Hauts-Bassins	31	28	25	23
Nord	19	18	18	13
Plateau-Central	19	16	16	16
Sahel	14	15	13	14
Sud-Ouest	18	13	14	12
<b>Ensemble</b>	<b>609</b>	<b>585</b>	<b>569</b>	<b>528</b>

**Tableau 3 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par groupe d'âge**

Tranche d'âge	2020	2021	2022	2023
Moins de 20 ans	-	0	0	0
20 à 24 ans	4	2	1	0
25 à 29 ans	51	25	9	3
30 à 39 ans	282	252	221	148
40 à 49 ans	208	238	266	269
50 à 59 ans	64	65	71	99
60 ans et plus	-	3	1	9
<b>Ensemble</b>	<b>609</b>	<b>585</b>	<b>569</b>	<b>528</b>

**Tableau 4 : Effectifs du personnel de la DGCMEF par catégorie et par groupe d'âge**

ANNEE	2020	2021	2022	2023
<b>A et assimilés</b>	299	283	271	<b>270</b>
Moins de 20 ans	0	0	0	0
20 à 24 ans	0	0	0	0
25 à 29 ans	4	1	1	0
30 à 39 ans	113	87	57	36
40 à 49 ans	134	146	161	154
50 à 59 ans	48	46	51	71
60 ans et plus	0	3	1	9
<b>B et assimilés</b>	161	158	158	<b>135</b>
Moins de 20 ans	0	0	0	0
20 à 24 ans	0	0	0	0
25 à 29 ans	14	7	2	0
30 à 39 ans	102	94	88	54
40 à 49 ans	39	47	57	69
50 à 59 ans	6	10	11	12
60 ans et plus	-	-	-	-
<b>C et assimilés</b>	124	119	115	<b>101</b>
Moins de 20 ans	0	0	0	0
20 à 24 ans	4	2	1	0
25 à 29 ans	32	17	6	3
30 à 39 ans	57	64	70	55
40 à 49 ans	22	28	33	32
50 à 59 ans	9	8	5	11
60 ans et plus	-	-	-	-
<b>D et assimilés</b>	17	17	16	<b>14</b>
Moins de 20 ans	0	0	0	0
20 à 24 ans	0	0	0	0
25 à 29 ans	1	0	0	0
30 à 39 ans	8	5	4	2
40 à 49 ans	7	11	11	10
50 à 59 ans	1	1	1	2
60 ans et plus	-	-	-	-
<b>E et assimilés</b>	8	8	9	<b>8</b>
Moins de 20 ans	0	0	0	0
20 à 24 ans	0	0	0	0
25 à 29 ans	0	0	0	0

ANNEE	2020	2021	2022	2023
30 à 39 ans	2	2	2	1
40 à 49 ans	6	6	4	4
50 à 59 ans	0	0	3	3
60 ans et plus	-	-	-	-
<b>Ensemble</b>	<b>609</b>	<b>585</b>	<b>569</b>	<b>528</b>

## 2 L'Autorité de régulation de la commande publique

L'Autorité de régulation de la commande publique est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et de gestion.

Elle est rattachée au cabinet du Premier Ministre et a pour mission la régulation de la commande publique.

A ce titre, elle est chargée de :

- la définition des politiques ;
- la formation et l'information ;
- le maintien du système d'information ;
- la conduite des audits et l'évaluation du système ;
- la discipline et le règlement non juridictionnel des différends en matière de commande publique.

### 2.1 Organisation de l'ARCOP

Les organes de l'Autorité de régulation de la commande publique sont :

- le secrétariat permanent ;
- le conseil de régulation ;
- l'organe de règlement des différends (ORD).

Les attributions de ces organes ainsi que leur composition sont définies par le décret 2017-0050/PRES/PM/MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation de la commande publique.

### 2.2 Ressources humaines de l'ARCOP

Le Conseil de régulation est composé de neuf (09) membres nommés en Conseil des Ministres pour un mandat de trois (03) ans renouvelables une seule fois. L'Organe de règlement des différends se compose de vingt-quatre (24) membres nommés par décision du président du Conseil de régulation pour un mandat de trois (03) ans non renouvelables.

Le Secrétariat permanent comptait trente-sept (37) agents à la date du 31 décembre 2022. La répartition par sexe et par âge du personnel est fournie par les tableaux ci-après :

**Tableau 5 : Effectifs du personnel du Secrétariat Permanent de l'ARCOP par sexe**

	2020	2021	2022	2023
Hommes	27	26	26	25
Femmes	10	10	11	11
<b>Ensemble</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>36</b>

**Tableau 6 : Effectifs du personnel du Secrétariat Permanent de l'ARCOP par groupe d'âge**

	2020	2021	2022	2023
20 à 30 ans	1	1	0	0
31 à 40 ans	13	12	13	10
41 à 50 ans	22	22	23	23
Plus de 50 ans	1	1	1	3
<b>Ensemble</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>36</b>

### 3. Les organes et personnes intervenant dans la chaîne de gestion de la commande publique

Les organes et personnes intervenant dans la gestion de la commande publique comprennent :

- la Personne responsable des marchés (PRM) ;
- le gestionnaire de crédits ;
- la Commission d'attribution des marchés (CAM) ou Commission de sélection des candidats au PPP;
- l'autorité d'approbation des marchés ;
- la Commission de réception ( CR).

#### 3.1 La Personne responsable des marchés (PRM)

La PRM est chargée de planifier, de mettre en œuvre les procédures de passation et de suivre l'exécution de la commande publique.

#### 3.2 Le Gestionnaire de crédits

Le gestionnaire de crédits est chargé de la définition des besoins et de leur transmission à la PRM en vue de l'élaboration du PPM. Il assure en outre, l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, le suivi administratif et financier de l'exécution des marchés publics et des délégations de service public y compris les incidents d'exécution, la réception des prestations ainsi que les règlements y relatifs.

#### 3.3 La Commission d'attribution des marchés (CAM)

La CAM est chargée de l'ouverture des plis, d'effectuer l'examen des candidatures, d'évaluer les offres des soumissionnaires ou les propositions des consultants et de proposer l'attributaire provisoire du marché.

#### 3.4 L'Autorité d'approbation des marchés

L'autorité d'approbation des marchés est l'autorité compétente chargée d'accomplir la formalité administrative obligatoire matérialisée par une signature qui a pour effet de valider le contrat. Les autorités compétentes sont les ordonnateurs des budgets concernés.

Toutefois, des délégations peuvent être autorisées par arrêté de l'ordonnateur du budget concerné.

### **3.5 La Commission de réception (CR)**

La commission de réception est chargée de la réception des travaux, des fournitures et équipements et des services courants objet des marchés.

Les marchés de prestations intellectuelles donnent lieu à une validation par un comité constitué à cet effet.

### **III. Le cadre institutionnel du partenariat public-privé**

La gouvernance du Partenariat public-privé (PPP) est caractérisée par le principe de la séparation des différentes fonctions de manière à éviter les risques de conflits d'intérêts et de chevauchement d'attributions d'une part et d'autre part à garantir l'autonomie et l'indépendance des acteurs institutionnels. Elle fait intervenir les organes et instances que sont :

- le conseil des ministres ;
- la commission de partenariat public-privé ;
- le ministère en charge des finances ;
- les autorités contractantes ;
- l'unité de partenariat public-privé ;
- la structure en charge du budget ;
- les structures en charge du contrôle ;
- l'organe en charge de la régulation de la commande publique ;
- les régulateurs sectoriels.

#### **1. Le Conseil des ministres**

Le Conseil des ministres assure la fonction d'approbation du programme de PPP et d'autorisation de signature des contrats. A ce titre, il approuve les résultats des travaux de la commission de sélection.

#### **2. L'Unité de partenariat public-privé**

L'unité de partenariat public-privé (U-PPP) est la structure nationale en charge du PPP. Elle assure les fonctions de conseil et d'expertise dans le processus de mise en œuvre des contrats de PPP et de validation des évaluations sommaires, des analyses comparatives et des analyses de faisabilité. L'U-PPP participe également au processus d'analyse de la soutenabilité budgétaire de même qu'au suivi-évaluation du programme de PPP.

#### **3. Le ministère en charge des finances**

Le ministre en charge des finances approuve les contrats de PPP après avis de l'U-PPP et visa de la structure en charge du contrôle a priori de la commande publique.

#### **4. La Commission de partenariat public-privé**

La commission de PPP a en charge la fonction de validation du programme des projets de PPP élaboré par l'U-PPP, de formulation de recommandations pour le développement des projets en PPP et de suivi-évaluation du programme de

PPP.

## **5. Les autorités contractantes**

Les autorités contractantes assument les fonctions d'identification des projets, de priorisation, de réalisation des évaluations sommaires, des analyses comparatives, des analyses de faisabilité, d'évaluation et de structuration des projets d'investissement, de conception des contrats, de passation, d'exécution et de suivi des contrats de PPP.

## **6. La structure en charge du budget**

La structure en charge du budget assure la fonction de contrôle et de validation de la soutenabilité budgétaire et financière des projets envisagés en PPP dans le respect des seuils budgétaires de contractualisation fixés par arrêté du Ministre chargé des finances.

## **7. Les structures en charge du contrôle**

Les fonctions de contrôle a priori et a posteriori de la procédure de passation et d'exécution des contrats de PPP sont assurées par les structures en charge du contrôle.

## **8. L'organe en charge de la régulation de la commande publique**

L'Autorité de régulation de la commande publique assure la fonction de régulation des contrats de PPP conformément aux missions qui lui sont conférées par les textes en vigueur.

## **9. Les régulateurs sectoriels**

Les organes chargés de la régulation sectorielle assurent le contrôle du respect des règles définies dans le secteur dans les limites des compétences et missions qui leur sont reconnues par les textes en vigueur.

## CHAPITRE 2 : DONNEES RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS

### Encadré 1 : Généralités sur les marchés publics

Un **marché public**, selon l'article 2 de la loi 039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique, est un contrat administratif écrit, conclu à titre onéreux par une autorité contractante avec des entités privées ou publiques pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Le processus de passation, d'exécution et de règlement d'un marché prend en compte l'ensemble du cycle d'achat depuis l'identification des besoins jusqu'à la réalisation et au paiement de la prestation, objet du marché. La mise en œuvre d'un marché public se déroule en trois (03) phases :

- **une phase de passation** qui consiste à sélectionner un prestataire qualifié sur la base de critères préalablement définis avec qui il sera conclu un contrat en vue de la satisfaction du besoin planifié.
- **une phase d'exécution** consacrée à la mise en œuvre technique du contrat signé. Elle regroupe entre autres, la notification des ordres de services, la production des garanties, l'exécution de la prestation, le suivi administratif, la gestion des incidents d'exécution, la réception et le règlement du contrat ;
- **une phase de règlement** qui consiste à effectuer des paiements à titre d'avance, d'acompte, de règlement partiel, définitif ou pour solde du marché.

Les marchés publics sont soumis aux textes nationaux en vigueur. Toutefois, pour les marchés financés par des ressources extérieures ou par un co-financement, les procédures du bailleur sont applicables si les conventions de financement le prévoient.

Les marchés publics sont régis par les principes fondamentaux de la commande publique énoncés à l'article 7 de la loi 2016-039/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique :

- l'économie et l'efficacité du processus d'acquisition ;
- la liberté d'accès à la commande publique ;
- l'égalité de traitement des candidats et la reconnaissance mutuelle ;
- la transparence du processus de passation, d'exécution et de règlement de la commande publique.

On distingue quatre (04) types de marchés publics en fonction de la nature de la prestation. Ce sont :

- **le marché public de travaux** qui a pour objet, soit l'exécution, soit conjointement la conception et l'exécution de travaux ou d'un ouvrage (routes, ponts, construction de bâtiments, etc.) ;
- **le marché public de fournitures** qui a pour objet l'achat, le crédit-bail, la location ou la location-vente avec

ou sans option d'achat de biens de toute nature y compris des matières premières, produits, équipements et objets sous forme solide, liquide ou gazeuse, ainsi que les services accessoires à la fourniture de ces biens ;

- **le marché public de services courants** qui a pour objet l'acquisition de services pouvant être fournis sans spécifications techniques particulières exigées par l'autorité contractante (nettoyage, gardiennage, maintenance technique, restauration, transport, etc.) ;
- **le marché public de prestations intellectuelles** est un marché qui n'est ni un marché de travaux ni un marché de fournitures ni un marché de services courants et dont l'élément prédominant n'est pas physiquement quantifiable. C'est le cas par exemple de la maîtrise d'œuvre, des prestations d'assistance technique, des études, de l'audit, de formation, etc.

Les différents tableaux présentent les informations en nombre et valeurs. Dans tout ce qui suit, les valeurs sont exprimées en **millions de francs CFA**.

## 1. Autorités contractantes

### **Encadré 2 : Notion d'autorité contractante**

Une autorité contractante est une personne morale de droit public ou de droit privé signataire d'un marché public ou d'une délégation de service public.

Sont considérées comme autorités contractantes aux termes des dispositions des articles 3 et 4 de la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016<sup>1</sup> portant réglementation générale de la commande publique, les entités ci-après :

- les ministères et institutions ;
- les sociétés d'Etat ;
- les établissements publics de l'Etat ;
- les autorités administratives indépendantes ;
- les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- le parlement ;
- les missions diplomatiques et consulaires ;
- les agences d'exécution et les personnes morales ayant la qualité d'organisme de droit public ou assimilés ;
- les sociétés à participation financière publique majoritaire ;
- les associations formées par une ou plusieurs de ces personnes morales de droit public ;
- les personnes morales de droit privé agissant pour le compte d'un organisme public.

---

<sup>1</sup> La liste des autorités contractantes a évolué avec la loi 005-2024/ALT portant réglementation générale de la commande publique au Burkina Faso (Cf art.3)

**Tableau 7 : Répartition des autorités contractantes selon le type**

Autorités contractantes	2020	2021	2022	2023
Ministères et institutions	44	42	37	35
Sociétés d'Etat	22	21	22	31
Etablissements Publics d'Etat	121	105	101	103
Collectivités territoriales	364	383	383	383
Structures déconcentrées (crédits délégués)	702	723	722	747
Autorités administratives indépendantes	4	4	4	3
Maitres d'ouvrages déléguées	9	13	13	13
Fonds nationaux	-	23	22	21
Parlement	-	1	1	1
Etablissements publics locaux	-	2	2	3
Associations de personnes morales de droit public	-	-	2	2
Missions diplomatiques et consulaires	-	-	38	38
Autres autorités contractantes	-	-	3	3
<b>Ensemble</b>	<b>1 266</b>	<b>1 317</b>	<b>1 350</b>	<b>1 383</b>

**Tableau 8 : Répartition des autorités contractantes selon la région**

Région	2020	2021	2022	2023
Boucle du Mouhoun	127	127	127	127
Cascades	62	62	62	63
Centre	206	237	274	285
Centre-Est	85	86	86	87
Centre-Nord	79	83	84	84
Centre-Ouest	99	102	101	104
Centre-Sud	66	69	70	72
Est	103	101	101	103
Hauts-Bassins	104	113	110	115
Nord	92	93	91	95
Plateau Central	72	71	73	74
Sahel	84	86	85	86
Sud-Ouest	87	87	86	88
<b>Ensemble</b>	<b>1 266</b>	<b>1 317</b>	<b>1 350</b>	<b>1 383</b>

**Tableau 9 : Répartition des marchés passés selon le type d'autorités contractantes**

Autorités contractantes	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Ministères et Institutions	4 369	396 156	6 896	137 914	7 583	476 578	14 535	903 156
Sociétés d'Etat	2 280	305 605	14 431	615 766	14 554	299 286	6 500	216 425
Etablissements Publics d'Etat	4 834	116 780	9 713	96 201	5 077	70 902	5 442	90 911
Collectivités territoriales	10 447	90 685	18 442	111 834	14 353	106 702	17 130	130 975
Structures déconcentrées	4 688	51 741	11 113	21 528	9 853	22 829	12 194	26 348
Autorités administratives indépendantes	595	10 356	283	10 701	201	7 657	293	5 852
Maitres d'ouvrages déléguées	-	-	150	27 741	141	27 792	69	6 505
Fonds nationaux	-	-	2 243	35 233	1 277	17 193	1 587	26 192
Parlement	-	-	99	9 640	30	1 216	162	4 393
Etablissements publics locaux	-	-	131	1 447	158	1 372	182	29 531
Missions diplomatiques et consulaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Associations de personnes morales de droit public	-	-	-	-	-	-	8	12
Autres autorités contractantes	-	-	-	-	-	-	205	1 376
<b>Ensemble</b>	<b>27 213</b>	<b>971 323</b>	<b>63 501</b>	<b>1 068 005</b>	<b>53 227</b>	<b>1 031 527</b>	<b>58 307</b>	<b>1 441 676</b>

**Tableau 10 : Répartition des marchés passés selon la localisation de l'autorité contractante**

Région	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Boucle du Mouhoun	1 362	17 138	3 664	16 941	2 738	15 784	3 330	16 178
Cascades	679	3 931	1 512	7 220	991	4 289	1 734	7 979
Centre	12 815	866 416	33 653	942 874	29 281	900 438	29 642	1 293 292
Centre-Est	1 216	4 452	2 685	9 943	2 636	11 452	2 782	12 582
Centre-Nord	2 040	19 613	1 988	12 742	1 663	13 402	1 940	15 328
Centre-Ouest	1 154	8 120	2 902	10 574	2 313	15 039	3 154	14 045
Centre-Sud	707	3 026	2 090	5 800	1 577	6 421	1 710	6 950
Est	450	3 038	2 205	9 993	1 277	8 218	1 600	9 124
Hauts-Bassins	2 582	16 517	3 911	20 299	3 187	20 907	3 754	21 265
Nord	1 099	8 267	2 669	10 095	2 072	8 855	2 995	17 445
Plateau Central	1 247	7 020	1 815	8 876	2 163	14 654	1 989	11 567
Sahel	1 094	11 021	1 938	7 053	1 353	6 460	1 504	10 186
Sud-Ouest	768	2 764	2 469	5 595	1 976	5 608	2 173	5 735
<b>Ensemble</b>	<b>27 213</b>	<b>971 323</b>	<b>63 501</b>	<b>1 068 005</b>	<b>53 227</b>	<b>1 031 527</b>	<b>58 307</b>	<b>1 441 676</b>

**Tableau 11 : Répartition des marchés passés par les ministères et institutions selon la nature de la prestation**

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	529	204 914	614	37 098	1 275	247 199	2 838	422 307
Fournitures	1 602	117 712	2 788	69 896	3 484	181 872	6 970	404 656
Services courants	1 795	30 034	2 697	18 411	2 321	21 841	3 681	40 359
Prestations intellectuelles	443	43 496	797	12 509	503	25 666	1 046	35 834
<b>Ensemble</b>	<b>4 369</b>	<b>396 156</b>	<b>6 896</b>	<b>137 914</b>	<b>7 583</b>	<b>476 578</b>	<b>14 535</b>	<b>903 156</b>

**Tableau 12 : Répartition des marchés passés par les sociétés d'Etat selon la nature de la prestation**

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	443	179 231	1 346	469 519	2 277	155 771	2 106	146 545
Fournitures	1 170	106 701	9 687	105 580	10 666	124 379	3 148	55 323
Services courants	383	5 339	2 721	13 430	1 347	12 154	958	7 712
Prestations intellectuelles	284	14 334	677	27 237	264	6 982	288	6 845
<b>Ensemble</b>	<b>2 280</b>	<b>305 605</b>	<b>14 431</b>	<b>615 766</b>	<b>14 554</b>	<b>299 286</b>	<b>6 500</b>	<b>216 425</b>

**Tableau 13 : Répartition des marchés passés par les Etablissements publics de l'Etat selon la nature de la prestation**

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	350	62 799	519	11 863	1 081	13 458	1 003	27 034
Fournitures	2 063	32 760	4 635	51 372	2 366	43 731	2 739	49 950
Services courants	1 965	13 190	4 019	24 640	1 388	12 165	1 507	12 490
Prestations intellectuelles	456	8 031	540	8 326	242	1 548	193	1 437
<b>Ensemble</b>	<b>4 834</b>	<b>116 780</b>	<b>9 713</b>	<b>96 201</b>	<b>5 077</b>	<b>70 902</b>	<b>5 442</b>	<b>90 911</b>

**Tableau 14 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales selon la nature de la prestation**

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	2 421	37 049	4 023	52 805	3 669	59 016	3 839	64 790
Fournitures	5 297	45 592	8 437	49 202	7 397	39 252	8 235	52 124
Services courants	1 337	5 138	3 082	6 262	1 861	6 114	2 740	8 923
Prestations intellectuelles	1 392	2 906	2 900	3 565	1 426	2 320	2 316	5 138
<b>Ensemble</b>	<b>10 447</b>	<b>90 685</b>	<b>18 442</b>	<b>111 834</b>	<b>14 353</b>	<b>106 702</b>	<b>17 130</b>	<b>130 975</b>

**Tableau 15 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales selon la nature de la prestation par région**

Région / Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
<b>Boucle du Mouhoun</b>	<b>942</b>	<b>4 504</b>	<b>2 228</b>	<b>13 533</b>	<b>1 833</b>	<b>12 619</b>	<b>2 037</b>	<b>11 882</b>
Travaux	223	2 071	559	9 537	469	7 941	423	6 576
Fournitures	494	2 173	1 046	3 323	917	3 875	975	4 423
Services courants	80	153	247	328	247	553	329	427
Prestations intellectuelles	145	107	376	345	200	250	310	456
<b>Cascades</b>	<b>356</b>	<b>1 840</b>	<b>838</b>	<b>4 861</b>	<b>501</b>	<b>3 129</b>	<b>996</b>	<b>6 562</b>
Travaux	66	715	177	2 636	138	1 721	231	4 207
Fournitures	213	980	405	1 804	286	1 262	487	1 940
Services courants	45	79	125	177	30	63	123	142
Prestations intellectuelles	32	66	131	244	47	83	155	273
<b>Centre</b>	<b>1 373</b>	<b>29 689</b>	<b>1 331</b>	<b>25 105</b>	<b>1 407</b>	<b>20 241</b>	<b>1 186</b>	<b>23 630</b>
Travaux	319	5 777	262	4 653	389	9 602	299	7 478
Fournitures	654	19 722	591	17 084	638	7 138	508	10 955
Services courants	308	3 374	366	3 105	312	3 101	275	4 659
Prestations intellectuelles	92	816	112	263	68	400	104	538
<b>Centre-Est</b>	<b>708</b>	<b>3 351</b>	<b>1 659</b>	<b>6 690</b>	<b>1 304</b>	<b>7 294</b>	<b>1 590</b>	<b>8 986</b>
Travaux	159	1 611	341	3 249	289	3 764	314	4 217
Fournitures	358	1 462	687	2 780	653	3 073	763	3 759
Services courants	92	100	367	403	212	309	295	620
Prestations intellectuelles	99	178	264	258	150	148	218	390
<b>Centre-Nord</b>	<b>1 344</b>	<b>11 093</b>	<b>1 299</b>	<b>10 206</b>	<b>865</b>	<b>10 106</b>	<b>1 128</b>	<b>12 511</b>
Travaux	359	6 651	276	6 202	240	5 944	250	6 911
Fournitures	645	3 903	563	3 064	440	3 709	527	4 562
Services courants	138	205	241	270	110	211	223	455
Prestations intellectuelles	202	334	219	670	75	242	128	583
<b>Centre-Ouest</b>	<b>788</b>	<b>4 469</b>	<b>1 819</b>	<b>7 582</b>	<b>1 521</b>	<b>8 617</b>	<b>1 726</b>	<b>8 815</b>
Travaux	201	2 156	429	4 322	437	5 207	417	4 594
Fournitures	392	2 101	833	2 906	752	3 013	825	3 298
Services courants	70	68	252	160	148	226	238	324
Prestations intellectuelles	125	144	305	194	184	171	246	599
<b>Centre-Sud</b>	<b>477</b>	<b>2 399</b>	<b>1 146</b>	<b>4 487</b>	<b>934</b>	<b>5 322</b>	<b>941</b>	<b>5 149</b>
Travaux	104	1 062	220	2 189	227	2 666	216	2 670
Fournitures	244	1 179	542	1 944	449	2 081	426	2 144
Services courants	69	100	214	244	135	234	158	204
Prestations intellectuelles	60	58	170	110	123	341	141	131
<b>Est</b>	<b>199</b>	<b>1 406</b>	<b>922</b>	<b>6 448</b>	<b>483</b>	<b>4 829</b>	<b>758</b>	<b>7 077</b>
Travaux	73	869	228	3 920	173	3 645	154	3 765
Fournitures	77	449	395	2 100	257	1 028	400	2 869

Région / Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Services courants	18	53	135	192	32	106	117	293
Prestations intellectuelles	31	35	164	236	21	50	87	150
<b>Hauts-Bassins</b>	<b>1 592</b>	<b>10 721</b>	<b>2 330</b>	<b>12 430</b>	<b>1 982</b>	<b>11 984</b>	<b>2 074</b>	<b>12 133</b>
Travaux	333	4 724	514	6 231	404	5 479	471	7 274
Fournitures	797	5 279	979	5 238	1 135	5 711	1 009	3 806
Services courants	199	390	413	603	273	605	336	635
Prestations intellectuelles	263	328	424	358	170	189	258	418
<b>Nord</b>	<b>870</b>	<b>6 356</b>	<b>1 599</b>	<b>8 182</b>	<b>925</b>	<b>5 985</b>	<b>1 778</b>	<b>12 556</b>
Travaux	181	2 785	350	3 965	257	3 632	318	5 270
Fournitures	484	3 223	775	3 600	536	2 162	906	6 124
Services courants	93	119	220	343	63	127	303	571
Prestations intellectuelles	112	229	254	274	69	64	251	591
<b>Plateau Central</b>	<b>693</b>	<b>4 314</b>	<b>915</b>	<b>3 860</b>	<b>988</b>	<b>8 953</b>	<b>1 314</b>	<b>9 506</b>
Travaux	153	1 748	211	1 875	281	5 417	338	5 165
Fournitures	355	2 267	418	1 734	413	3 006	503	3 592
Services courants	93	176	142	148	129	369	217	405
Prestations intellectuelles	92	123	144	103	165	161	256	344
<b>Sahel</b>	<b>677</b>	<b>8 906</b>	<b>923</b>	<b>4 684</b>	<b>435</b>	<b>3 492</b>	<b>578</b>	<b>7 959</b>
Travaux	144	6 050	180	2 251	58	1 468	131	4 151
Fournitures	356	2 121	474	1 869	312	1 898	359	3 547
Services courants	92	289	117	164	30	53	31	91
Prestations intellectuelles	85	446	152	400	35	73	57	170
<b>Sud-Ouest</b>	<b>428</b>	<b>1 637</b>	<b>1 433</b>	<b>3 766</b>	<b>1 175</b>	<b>4 131</b>	<b>1 024</b>	<b>4 209</b>
Travaux	106	828	276	1 775	307	2 530	277	2 512
Fournitures	228	738	729	1 756	609	1 296	547	1 105
Services courants	42	33	243	125	140	157	95	97
Prestations intellectuelles	52	38	185	110	119	148	105	495
<b>Ensemble</b>	<b>10 447</b>	<b>90 685</b>	<b>18 442</b>	<b>111 834</b>	<b>14 353</b>	<b>106 702</b>	<b>17 130</b>	<b>130 975</b>

**Tableau 16 : Répartition des marchés passés par les Autorités Administratives Indépendantes selon la nature de la prestation**

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	61	4 163	19	1 099	32	888	61	3 355
Fournitures	322	3 094	118	8 778	63	2 553	90	1 639
Services courants	124	2 583	83	412	78	2 934	113	307
Prestations intellectuelles	88	516	63	412	28	1 282	29	551
<b>Ensemble</b>	<b>595</b>	<b>10 356</b>	<b>283</b>	<b>10 701</b>	<b>201</b>	<b>7 657</b>	<b>293</b>	<b>5 852</b>

**Tableau 17 : Répartition des marchés passés par les structures déconcentrées (crédits délégués) selon la nature de la prestation**

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	185	7 294	558	4 352	1 270	6 142	1 148	5 360
Fournitures	2 596	33 934	5 921	11 365	6 032	12 552	7 318	15 457
Services courants	1 844	8 743	4 466	4 825	2 467	3 773	3 602	4 816
Prestations intellectuelles	63	1 770	168	986	84	362	126	715
<b>Ensemble</b>	<b>4 688</b>	<b>51 741</b>	<b>11 113</b>	<b>21 528</b>	<b>9 853</b>	<b>22 829</b>	<b>12 194</b>	<b>26 348</b>

## 2 Nature de la prestation

**Tableau 18 : Répartition des marchés passés selon la nature de la prestation**

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	3 989	495 448	7 263	620 532	9 923	511 260	11 430	712 874
Fournitures	13 050	339 792	32 516	312 842	30 608	412 321	29 403	590 735
Services courants	7 448	65 026	18 049	70 892	9 916	65 728	13 223	78 571
Prestations intellectuelles	2 726	71 057	5 673	63 739	2 780	42 218	4 251	59 496
<b>Ensemble</b>	<b>27 213</b>	<b>971 323</b>	<b>63 501</b>	<b>1 068 005</b>	<b>53 227</b>	<b>1 031 527</b>	<b>58 307</b>	<b>1 441 676</b>

**Tableau 19 : Répartition des marchés de travaux passés selon la nature des infrastructures**

Nature des infrastructures	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Bâtiment administratif	588	18 955	751	23 146	2 595	88 129	2 331	51 793
Infrastructure sportive	26	3 457	41	3 052	28	774	40	6 589
Infrastructure sanitaire	459	22 504	512	8 257	718	26 454	838	27 792
Infrastructure routière	664	13 567	760	9 312	181	190 320	296	209 477
Infrastructure hydraulique	414	171 686	175	27 095	1 183	59 919	1 459	81 993
Infrastructure scolaire	650	71 515	1 093	51 564	719	21 475	1 008	153 895
Infrastructure énergétique	-	-	-	-	-	-	431	29 976
Autres travaux	1 188	193 764	3 931	498 106	4 499	124 189	5 027	151 359
<b>Ensemble</b>	<b>3 989</b>	<b>495 448</b>	<b>7 263</b>	<b>620 532</b>	<b>9 923</b>	<b>511 260</b>	<b>11 430</b>	<b>712 874</b>

**Tableau 20 : Répartition des marchés de fournitures selon la nature des acquisitions**

Nature des acquisitions	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Fournitures courantes	9 085	157 176	24 744	209 991	28 519	380 870	26 184	550 230
Equipements	3 965	182 616	7 772	102 851	2 089	31 451	3 219	40 505
<b>Ensemble</b>	<b>13 050</b>	<b>339 792</b>	<b>32 516</b>	<b>312 842</b>	<b>30 608</b>	<b>412 321</b>	<b>29 403</b>	<b>590 735</b>

**Tableau 21 : Répartition des marchés de fournitures courantes selon la nature des acquisitions**

Nature des acquisitions	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Fournitures scolaires	370	5 674	632	8 233	746	8 784	805	12 335
Fournitures de bureau	362	2 168	2 384	6 634	3 516	64 487	3 816	34 504
Consommables informatiques	686	7 567	1 373	5 411	1 065	6 476	1 427	8 648
Produits pharmaceutiques	339	22 001	413	5 026	313	6 255	478	4 932
Consommables médico-techniques	472	9 617	575	6 624	615	9 504	708	11 347
Vivres	453	13 242	1 126	26 241	1 269	50 520	1 747	46 017
Abonnements de journaux	238	266	185	239	646	1 886	666	3 319
Carburant	1 275	39 016	7 448	72 099	10 103	110 155	3 116	42 360
Titre de voyage	40	1 105	329	1 920	-	-	-	-
Autres fournitures courantes	4 850	56 520	10 279	77 564	10 246	122 803	13 421	386 768
<b>Ensemble</b>	<b>9 085</b>	<b>157 176</b>	<b>24 744</b>	<b>209 991</b>	<b>28 519</b>	<b>380 870</b>	<b>26 184</b>	<b>550 230</b>

**Tableau 22 : Répartition des marchés d'équipements passés selon la nature des acquisitions**

Nature des acquisitions	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Matériels informatiques	660	25 624	1 252	8 669	570	6 235	827	7 743
Brevets	89	1 359	-	-	1	2	-	-
Licences et logiciels	536	14 825	152	2 147	43	299	60	428
Matériels roulants	44	2 001	557	16 071	106	2 286	175	4 310
Matériels agricoles	277	12 202	71	997	40	611	32	434
Équipements médico-techniques	1 827	122 177	480	6 733	89	6 721	154	4 378
Mobiliers de bureau	532	4 428	4 830	65 231	190	2 038	312	2 567
Matériels de bureau	-	-	430	3 003	44	590	95	723
Autres équipements	-	-	-	-	1 006	12 669	1 564	19 922
<b>Ensemble</b>	<b>3 965</b>	<b>182 616</b>	<b>7 772</b>	<b>102 851</b>	<b>2 089</b>	<b>31 451</b>	<b>3 219</b>	<b>40 505</b>

**Tableau 23 : Répartition des marchés de services courants passés selon la nature de la prestation**

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Nettoyage	950	8 753	980	3 469	1 416	10 364	1 645	12 021
Gardiennage et de sécurité	79	644	750	3 735	930	10 941	1 042	11 175
Entretien et maintenance du matériel roulants	2 320	8 475	3 713	9 102	1 256	5 170	1 654	5 775
Pause-café et pause-déjeuner	1 075	7 837	3 187	6 633	1 590	7 303	2 073	14 329
Restauration universitaire	17	853	25	7 833	9	64	24	263
Restauration hospitalière	25	2 579	10	603	75	258	76	359
Prestation médiatiques	823	12 388	1 072	4 753	1 054	4 206	1 532	4 956
Autres services courants	2 159	23 497	8 312	34 764	3 586	27 422	5 177	29 693
<b>Ensemble</b>	<b>7 448</b>	<b>65 026</b>	<b>18 049</b>	<b>70 892</b>	<b>9 916</b>	<b>65 728</b>	<b>13 223</b>	<b>78 571</b>

**Tableau 24 : Répartition des marchés de prestations intellectuelles passés selon la nature de la prestation**

Nature de la prestation	2 020		2 021		2 022		2 023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Formations	381	3 370	994	8 061	564	6 437	707	8 592
Études	327	23 431	961	10 434	407	13 588	691	21 369
Suivi-contrôle	1 460	18 738	2 762	14 711	1 508	12 378	2 464	19 523
Autres prestations intellectuelles	558	25 518	956	30 533	301	9 815	389	10 012
<b>Ensemble</b>	<b>2 726</b>	<b>71 057</b>	<b>5 673</b>	<b>63 739</b>	<b>2 780</b>	<b>42 218</b>	<b>4 251</b>	<b>59 496</b>

### 3. Procédures de passation

#### **Encadré 3 : Notion de procédure de passation**

Les procédures de passation des marchés publics peuvent se définir comme étant l'ensemble des procédés suivant lesquels une autorité contractante choisit un prestataire en vue de la conclusion d'un contrat pour la satisfaction de ses besoins en travaux, fournitures ou services.

Conformément à la réglementation générale de la commande publique, le choix de la procédure de passation s'effectue en fonction de la nature et de l'étendue du besoin ou des circonstances de la conclusion du marché.

Les procédures de passation sont regroupées en trois (03) types que sont :

- **Les procédures de droit commun qui se composent de :**
  - **l'appel d'offres ouvert** pour les marchés de travaux, de fournitures et de services courants ;
  - **la demande de propositions précédée d'un avis à manifestation d'intérêt** pour les marchés de prestations intellectuelles.
- **Les procédures allégées qui sont constituées de :**
  - **la demande de prix, la demande de cotations formelle et la demande de cotations non formelle** pour les marchés de travaux, fournitures et services courants ;
  - **la demande de propositions alléguée et la consultation de consultants** pour les marchés de prestations intellectuelles.
- **Les procédures exceptionnelles qui comportent :**
  - l'entente directe (avec avis technique de l'organe chargé du contrôle a priori des marchés publics suivi de l'autorisation de l'autorité compétente ou sans avis technique de l'organe chargé du contrôle a priori des marchés publics, ni de l'autorisation de l'autorité compétente) pour toute nature de prestations ;
  - la consultation restreinte (**l'appel d'offres restreint** pour les marchés de travaux, de fournitures, et de services courants et la **demande de propositions restreinte** pour les prestations intellectuelles).

**NB** : L'appel d'offres ouvert comporte quatre (04) variantes que sont :

- l'appel d'offres ouvert direct ;
- l'appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification ;
- l'appel d'offres ouvert en deux (02) étapes ;
- l'appel d'offres avec concours (concours architectural).

En cas d'urgence dûment motivée ne nécessitant pas une intervention immédiate, les délais de publicité requis pour l'appel d'offres peuvent être raccourcis. Dans ce cas, l'appel d'offres est dit accéléré.

**Tableau 25 : Répartition des marchés passés selon la procédure de passation, toute autorité contractante confondue**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	2 525	577 481	3 034	612 334	2 916	490 597	3 243	664 604
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	2 271	556 237	2 670	596 186	2 635	463 351	3 069	651 899
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	1	17 503	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	1	192	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	7	587	3	225	3	150
<i>Appel d'offres accéléré</i>	253	21 052	357	15 561	277	9 518	171	12 555
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	42	9 236	469	38 857	282	23 855	313	26 122
Demande de prix	3 890	104 707	7 995	96 700	6 230	117 562	4 927	108 842
Demande de proposition allégée	186	10 722	372	4 966	229	3 631	290	7 855
Demande de cotation formelle	10 184	62 013	20 695	84 353	27 759	129 681	28 693	125 284
Demande de cotation non formelle	3 857	5 200	18 036	8 219	6 247	3 420	7 383	4 202
Consultation de consultants	2 354	21 572	4 191	10 031	1 982	8 207	3 124	11 384
Appel d'offres restreint	84	16 751	192	24 191	105	47 008	178	24 511
Demande de proposition restreinte	39	1 217	19	233	2	1 519	4	250
Entente directe avec avis	1 193	77 647	868	35 285	2 613	111 167	3 629	369 876
Entente directe sans avis	2 859	84 777	7 630	152 836	4 862	94 880	6 523	98 746
<b>Ensemble</b>	<b>27 213</b>	<b>971 323</b>	<b>63 501</b>	<b>1 068 005</b>	<b>53 227</b>	<b>1 031 527</b>	<b>58 307</b>	<b>1 441 676</b>

**Tableau 26 : Répartition des marchés passés par les ministères et institutions selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	689	222 967	683	40 400	793	259 140	1 357	440 631
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	639	214 167	637	35 281	753	238 022	1 349	439 603
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	1	17 503	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	1	192	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	2	150	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	49	8 608	46	5 119	37	3 465	8	1 028
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	14	8 532	213	6 715	111	15 894	217	19 152
Demande de prix	446	25 038	793	10 558	796	14 847	1 381	41 790
Demande de proposition allégée	69	3 016	78	706	53	1 134	113	3 794
Demande de cotation formelle	1 701	18 183	2 552	14 121	3 187	46 925	6 879	58 190
Demande de cotation non formelle	265	333	733	408	263	357	457	339
Consultation de consultants	210	9 206	334	1 575	239	3 865	535	5 765
Appel d'offres restreint	72	15 379	93	14 258	45	42 452	118	21 527
Demande de proposition restreinte	24	807	9	187	2	1 519	1	100
Entente directe avec avis	258	52 180	350	19 896	908	37 180	1 481	263 353
Entente directe sans avis	621	40 515	1 058	29 090	1 186	53 265	1 996	48 515
<b>Ensemble</b>	<b>4 369</b>	<b>396 156</b>	<b>6 896</b>	<b>137 914</b>	<b>7 583</b>	<b>476 578</b>	<b>14 535</b>	<b>903 156</b>

**Tableau 27 : Répartition des marchés passés par les sociétés d'Etat selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	682	271 647	396	486 600	417	175 310	309	131 528
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	678	271 399	396	486 600	417	175 310	309	131 528
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	4	248	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	12	507	116	23 177	56	4 299	52	3 518
Demande de prix	354	13 141	2 331	44 454	2 679	58 372	257	11 573
Demande de proposition allégée	45	6 704	82	1 204	42	1 029	46	1 583
Demande de cotation formelle	573	3 732	5 354	23 350	7 596	30 341	3 992	14 297
Demande de cotation non formelle	42	52	4 873	1 840	2 996	1 319	1 145	498
Consultation de consultants	63	2 670	329	1 570	126	1 283	155	1 103
Appel d'offres restreint	-	-	15	5 210	14	2 197	2	84
Demande de proposition restreinte	6	105	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	155	4 200	13	315	401	22 174	332	50 221
Entente directe sans avis	348	2 847	922	28 046	227	2 962	210	2 020
<b>Ensemble</b>	<b>2 280</b>	<b>305 605</b>	<b>14 431</b>	<b>615 766</b>	<b>14 554</b>	<b>299 286</b>	<b>6 500</b>	<b>216 425</b>

**Tableau 28 : Répartition des marchés passés par les EPE selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	399	64 405	688	23 111	390	15 137	454	23 320
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	322	56 402	611	18 425	390	15 137	454	23 320
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	2	498	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	77	8 003	75	4 188	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	1	182	28	4 438	4	131	9	328
Demande de prix	535	14 401	1 298	9 883	941	17 324	1 116	18 337
Demande de proposition allégée	31	553	18	892	25	415	13	216
Demande de cotation formelle	2 190	12 748	3 148	14 085	2 539	12 758	2 653	12 239
Demande de cotation non formelle	572	1 111	2 317	1 191	120	45	107	60
Consultation de consultants	279	2 067	384	1 750	162	682	117	629
Appel d'offres restreint	8	1 249	66	3 655	22	1 403	14	511
Demande de proposition restreinte	9	305	6	34	-	-	-	-
Entente directe avec avis	214	10 441	186	12 010	353	13 065	473	29 295
Entente directe sans avis	596	9 318	1 574	25 152	521	9 942	486	5 976
<b>Ensemble</b>	<b>4 834</b>	<b>116 780</b>	<b>9 713</b>	<b>96 201</b>	<b>5 077</b>	<b>70 902</b>	<b>5 442</b>	<b>90 911</b>

**Tableau 29 : Répartition des marchés passés par les autorités administratives indépendantes selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	60	1 437	19	8 636	29	3 047	7	3 551
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	30	577	19	8 636	29	3 047	7	3 551
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	30	860	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	10	1 097	1	321
Demande de prix	94	4 210	25	773	33	613	18	751
Demande de proposition allégée	-	-	4	65	2	104	3	85
Demande de cotation formelle	214	2 794	98	381	82	2 360	140	768
Demande de cotation non formelle	77	52	45	15	3	11	91	36
Consultation de consultants	68	178	36	219	14	75	22	134
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	48	1 433	3	218	6	140	4	12
Entente directe sans avis	34	252	53	394	22	210	7	194
<b>Ensemble</b>	<b>595</b>	<b>10 356</b>	<b>283</b>	<b>10 701</b>	<b>201</b>	<b>7 657</b>	<b>293</b>	<b>5 852</b>

**Tableau 30 : Répartition des marchés passés par les structures déconcentrées (crédits délégués) selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	113	1 826	142	2 888	406	3 156	534	3 327
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	100	1 341	142	2 888	377	2 533	512	2 008
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	1	50
<i>Appel d'offres accéléré</i>	13	485	-	-	29	623	21	1 269
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	9	5	4	168	-	-	2	55
Demande de prix	969	28 129	569	2 207	222	1 985	185	1 313
Demande de proposition allégée	2	12	30	380	25	167	26	293
Demande de cotation formelle	1 657	9 375	3 468	9 598	6 540	11 281	7 445	14 525
Demande de cotation non formelle	1 316	2 653	5 474	2 598	1 533	817	2 663	1 548
Consultation de consultants	81	2 259	122	402	53	183	93	283
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	2	150	2	250
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	1	60
Entente directe avec avis	161	1 296	97	695	169	2 247	167	1 580
Entente directe sans avis	380	6 186	1 207	2 592	903	2 843	1 076	3 114
<b>Ensemble</b>	<b>4 688</b>	<b>51 741</b>	<b>11 113</b>	<b>21 528</b>	<b>9 853</b>	<b>22 829</b>	<b>12 194</b>	<b>26 348</b>

**Tableau 31 : Répartition des marchés passés par l'ensemble des collectivités territoriales selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	582	15 195	1 017	24 919	830	26 510	524	26 371
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	502	12 348	776	18 576	618	21 005	380	16 013
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	5	89	1	75	2	100
<i>Appel d'offres accéléré</i>	80	2 847	236	6 254	211	5 430	142	10 258
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	6	9	38	256	67	699	13	767
Demande de prix	1 492	19 789	2 707	26 875	1 454	22 050	1 822	31 471
Demande de proposition allégée	39	438	70	190	52	248	70	1 489
Demande de cotation formelle	3 849	15 181	5 299	19 082	6 946	21 921	6 356	20 046
Demande de cotation non formelle	1 585	1 000	3 983	1 926	1 287	844	2 759	1 645
Consultation de consultants	1 653	5 193	2 690	2 625	1 259	1 259	2 039	2 275
Appel d'offres restreint	4	123	15	572	21	802	41	2 139
Demande de proposition restreinte	-	-	4	12	-	-	2	90
Entente directe avec avis	357	8 097	213	2 100	615	9 457	1 012	17 588
Entente directe sans avis	880	25 660	2 406	33 277	1 822	22 912	2 492	27 094
<b>Ensemble</b>	<b>10 447</b>	<b>90 685</b>	<b>18 442</b>	<b>111 834</b>	<b>14 353</b>	<b>106 702</b>	<b>17 130</b>	<b>130 975</b>

**Tableau 32 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région de la Boucle du Mouhoun selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	27	307	122	2 750	103	2 736	45	953
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	26	265	103	2 224	85	2 021	42	777
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	1	42	19	526	18	715	3	176
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	46	80	-	-
Demande de prix	135	785	205	2 127	145	2 214	107	2 054
Demande de proposition allégée	-	-	-	-	1	30	10	35
Demande de cotation formelle	385	1 708	566	4 696	884	4 425	617	2 004
Demande de cotation non formelle	119	66	575	250	160	81	412	228
Consultation de consultants	173	381	349	321	150	137	268	224
Appel d'offres restreint	-	-	3	88	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	1	60
Entente directe avec avis	39	640	22	250	116	1 211	222	2 859
Entente directe sans avis	64	617	386	3 051	228	1 705	355	3 465
<b>Ensemble</b>	<b>942</b>	<b>4 504</b>	<b>2 228</b>	<b>13 533</b>	<b>1 833</b>	<b>12 619</b>	<b>2 037</b>	<b>11 882</b>

**Tableau 33 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région des Cascades selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	17	288	39	989	29	765	48	1 564
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	17	288	38	962	29	765	38	1 171
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	1	50
<i>Appel d'offres accéléré</i>	-	-	1	27	-	-	9	343
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	2	95
Demande de prix	39	565	112	1 983	56	1 078	102	1 807
Demande de proposition allégée	3	38	1	16	-	-	-	-
Demande de cotation formelle	146	404	204	804	306	768	333	1 024
Demande de cotation non formelle	86	47	262	156	2	1	230	115
Consultation de consultants	34	58	129	124	45	73	150	158
Appel d'offres restreint	-	-	2	45	-	-	6	900
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	14	333	1	1	9	51	19	198
Entente directe sans avis	17	107	88	743	54	393	106	701
<b>Ensemble</b>	<b>356</b>	<b>1 840</b>	<b>838</b>	<b>4 861</b>	<b>501</b>	<b>3 129</b>	<b>996</b>	<b>6 562</b>

**Tableau 34 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	111	5 146	151	5 402	160	9 161	159	13 491
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	91	4 603	78	1 879	160	9 161	126	6 355
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	20	543	73	3 523	-	-	33	7 136
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	2	153	1	80
Demande de prix	269	4 166	252	2 367	224	3 560	228	4 352
Demande de proposition allégée	9	52	-	-	5	65	19	203
Demande de cotation formelle	581	3 479	532	2 338	787	3 072	537	2 186
Demande de cotation non formelle	155	123	123	72	22	14	29	30
Consultation de consultants	71	138	100	255	59	162	79	224
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	1	81
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	37	3 352	33	390	24	198	21	541
Entente directe sans avis	140	13 233	140	14 281	124	3 856	112	2 442
<b>Ensemble</b>	<b>1 373</b>	<b>29 689</b>	<b>1 331</b>	<b>25 105</b>	<b>1 407</b>	<b>20 241</b>	<b>1 186</b>	<b>23 630</b>

**Tableau 35 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Est selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	25	591	39	1 020	34	915	9	303
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	25	591	22	616	31	764	8	253
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	1	50
<i>Appel d'offres accéléré</i>	-	-	17	404	3	151	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de prix	87	989	211	2 128	139	2 111	147	2 515
Demande de proposition allégée	1	11	2	25	-	-	3	180
Demande de cotation formelle	244	795	455	977	451	1 260	404	1 399
Demande de cotation non formelle	136	71	419	262	252	117	402	206
Consultation de consultants	147	412	252	224	146	144	169	146
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	1	75	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	16	182	22	85	28	356	138	1 508
Entente directe sans avis	52	300	259	1 969	253	2 316	318	2 729
<b>Ensemble</b>	<b>708</b>	<b>3 351</b>	<b>1 659</b>	<b>6 690</b>	<b>1 304</b>	<b>7 294</b>	<b>1 590</b>	<b>8 986</b>

**Tableau 36 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Nord selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	127	3 876	124	4 196	42	2 216	28	1 897
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	114	2 501	110	4 012	41	2 092	24	1 297
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	13	1 375	14	184	1	124	4	600
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	18	160	1	96	4	240
Demande de prix	239	2 878	187	2 066	42	798	28	810
Demande de proposition allégée	19	165	6	42	18	47	11	45
Demande de cotation formelle	435	1 655	379	1 022	330	998	227	735
Demande de cotation non formelle	175	118	204	112	92	77	227	116
Consultation de consultants	225	963	181	262	37	55	71	138
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	18	209	6	241	60	1 023	204	4 647
Entente directe sans avis	106	1 229	194	2 105	243	4 796	328	3 883
<b>Ensemble</b>	<b>1 344</b>	<b>11 093</b>	<b>1 299</b>	<b>10 206</b>	<b>865</b>	<b>10 106</b>	<b>1 128</b>	<b>12 511</b>

**Tableau 37 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Ouest selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	69	916	134	1 833	109	2 132	63	1 268
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	50	578	108	1 615	33	797	18	551
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	19	338	26	218	76	1 335	45	717
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	1	30	-	-
Demande de prix	117	1 694	255	2 438	193	2 469	217	2 801
Demande de proposition allégée	2	31	25	19	17	20	7	420
Demande de cotation formelle	260	1 161	487	1 303	777	1 799	755	2 065
Demande de cotation non formelle	182	94	485	226	131	87	291	162
Consultation de consultants	116	145	277	174	166	121	239	179
Appel d'offres restreint	1	24	4	337	-	-	1	23
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	11	99	15	34	11	256	15	126
Entente directe sans avis	30	305	137	1 218	116	1 703	138	1 771
<b>Ensemble</b>	<b>788</b>	<b>4 469</b>	<b>1 819</b>	<b>7 582</b>	<b>1 521</b>	<b>8 617</b>	<b>1 726</b>	<b>8 815</b>

**Tableau 38 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Centre-Sud selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	38	582	62	992	53	1 186	29	1 003
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	37	532	43	498	45	908	8	551
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	1	75	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	1	50	19	494	7	203	21	452
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	7	210	-	-
Demande de prix	61	705	220	1 766	108	1 472	119	1 739
Demande de proposition allégée	1	38	-	-	-	-	-	-
Demande de cotation formelle	161	441	331	909	397	1 094	384	1 198
Demande de cotation non formelle	80	46	202	108	141	98	154	97
Consultation de consultants	104	381	167	110	107	100	137	119
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	8	21	27	93	16	378	4	26
Entente directe sans avis	24	185	137	509	105	784	114	967
<b>Ensemble</b>	<b>477</b>	<b>2 399</b>	<b>1 146</b>	<b>4 487</b>	<b>934</b>	<b>5 322</b>	<b>941</b>	<b>5 149</b>

**Tableau 39 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région de l'Est selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	18	271	45	1 348	7	130	13	772
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	18	271	40	1 259	7	130	13	772
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	5	89	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	9	31	-	-	-	-
Demande de prix	20	287	141	1 413	10	199	53	1 357
Demande de proposition allégée	-	-	4	8	1	20	-	-
Demande de cotation formelle	50	142	256	1 545	266	2 014	242	885
Demande de cotation non formelle	11	19	149	88	12	10	140	100
Consultation de consultants	74	415	141	127	20	30	61	96
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	1	75	1	100
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	17	173	4	61	127	1 928	111	1 543
Entente directe sans avis	9	99	173	1 827	39	423	137	2 224
<b>Ensemble</b>	<b>199</b>	<b>1 406</b>	<b>922</b>	<b>6 448</b>	<b>483</b>	<b>4 829</b>	<b>758</b>	<b>7 077</b>

**Tableau 40 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région des Hauts-Bassins selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	90	1 816	173	4 024	93	2 827	39	2 102
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	66	1 361	134	3 293	86	2 693	39	2 102
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	24	455	39	731	7	134	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	2	132
Demande de prix	214	3 343	376	3 604	192	2 665	240	3 639
Demande de proposition allégée	2	69	-	-	10	66	11	66
Demande de cotation formelle	500	1 494	664	1 485	1 006	2 308	970	2 861
Demande de cotation non formelle	216	106	456	199	245	140	290	156
Consultation de consultants	398	1 534	408	303	159	122	241	200
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	2	150	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	42	293	22	146	32	427	36	231
Entente directe sans avis	130	2 066	231	2 669	243	3 279	245	2 746
<b>Ensemble</b>	<b>1 592</b>	<b>10 721</b>	<b>2 330</b>	<b>12 430</b>	<b>1 982</b>	<b>11 984</b>	<b>2 074</b>	<b>12 133</b>

**Tableau 41 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Nord selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	12	274	34	897	12	186	24	1 555
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	10	229	28	750	12	186	21	1 362
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	2	45	6	147	-	-	3	193
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de prix	118	2 210	314	3 426	90	1 614	182	3 465
Demande de proposition allégée	1	7	18	70	-	-	5	300
Demande de cotation formelle	429	1 413	480	1 415	491	1 119	570	2 276
Demande de cotation non formelle	67	41	328	150	42	21	375	245
Consultation de consultants	111	276	232	202	68	64	219	273
Appel d'offres restreint	3	99	6	102	12	355	24	680
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	89	1 374	13	95	96	1 589	93	908
Entente directe sans avis	40	662	174	1 825	114	1 037	286	2 854
<b>Ensemble</b>	<b>870</b>	<b>6 356</b>	<b>1 599</b>	<b>8 182</b>	<b>925</b>	<b>5 985</b>	<b>1 778</b>	<b>12 556</b>

**Tableau 42 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Plateau-Central selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	41	821	79	1 029	127	4 098	43	1 041
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	41	821	79	1 029	28	1 330	19	400
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	-	-	-	-	99	2 768	24	641
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	1	33	8	42	1	40
Demande de prix	106	1 284	140	1 274	152	2 035	276	4 583
Demande de proposition allégée	1	28	-	-	-	-	-	-
Demande de cotation formelle	265	1 004	278	819	329	1 013	394	1 405
Demande de cotation non formelle	93	63	128	63	89	167	159	156
Consultation de consultants	98	295	142	70	150	118	250	273
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	1	30
Entente directe avec avis	21	353	10	147	5	72	12	318
Entente directe sans avis	68	466	137	425	128	1 408	178	1 660
<b>Ensemble</b>	<b>693</b>	<b>4 314</b>	<b>915</b>	<b>3 860</b>	<b>988</b>	<b>8 953</b>	<b>1 314</b>	<b>9 506</b>

**Tableau 43 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Sahel selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	2	213	14	376	1	75	14	224
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	2	213	14	376	1	75	14	224
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de prix	15	189	160	674	16	305	26	663
Demande de proposition allégée	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de cotation formelle	263	957	195	533	259	634	278	930
Demande de cotation non formelle	122	82	209	83	18	6	19	12
Consultation de consultants	59	169	146	385	35	73	57	170
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	8	355
Demande de proposition restreinte	-	-	1	12	-	-	-	-
Entente directe avec avis	33	996	28	760	50	1 791	116	4 633
Entente directe sans avis	183	6 300	170	1 861	56	608	60	972
<b>Ensemble</b>	<b>677</b>	<b>8 906</b>	<b>923</b>	<b>4 684</b>	<b>435</b>	<b>3 492</b>	<b>578</b>	<b>7 959</b>

**Tableau 44 : Répartition des marchés passés par les collectivités territoriales de la Région du Sud-Ouest selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	5	92	1	63	60	83	10	198
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	5	92	1	63	60	83	10	198
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	6	31	2	88	3	180
Demande de prix	74	700	143	1 611	87	1 530	97	1 686
Demande de proposition allégée	-	-	2	7	-	-	4	240
Demande de cotation formelle	130	530	472	1 236	663	1 417	645	1 078
Demande de cotation non formelle	143	122	443	157	81	25	31	22
Consultation de consultants	49	37	173	70	117	60	98	75
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	5	147	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	12	72	12	54	41	177	21	50
Entente directe sans avis	15	84	181	537	119	604	115	680
<b>Ensemble</b>	<b>428</b>	<b>1 637</b>	<b>1 433</b>	<b>3 766</b>	<b>1 175</b>	<b>4 131</b>	<b>1 024</b>	<b>4 209</b>

**Tableau 45 : Répartition des marchés de travaux passés selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	1 123	416 301	1 410	510 458	1 227	354 637	1 284	374 299
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	1 013	408 482	1 185	503 812	1 013	331 889	1 170	370 967
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	1	17 503	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	5	166	1	75	-	-
<i>Appel d'offres accéléré</i>	110	7 819	220	6 480	212	5 170	114	3 332
Demande de prix	1 053	29 541	2 085	25 742	1 605	29 111	1 988	48 942
Demande de cotation formelle	1 290	18 828	1 610	12 073	4 450	30 591	5 721	32 595
Demande de cotation non formelle	159	921	1 196	656	1 176	581	617	368
Appel d'offres restreint	28	9 891	63	11 815	37	38 434	103	19 645
Entente directe avec avis	137	9 418	105	14 310	1 050	46 610	1 227	223 975
Entente directe sans avis	199	10 548	794	45 478	378	11 296	490	13 050
<b>Ensemble</b>	<b>3 989</b>	<b>495 448</b>	<b>7 263</b>	<b>620 532</b>	<b>9 923</b>	<b>511 260</b>	<b>11 430</b>	<b>712 874</b>

**Tableau 46 : Répartition des marchés de fournitures selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	885	137 631	1 071	89 095	1 109	122 285	1 321	269 414
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	800	132 220	993	83 210	1 061	118 831	1 285	263 378
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	1	192	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	1	24	1	75	2	100
<i>Appel d'offres accéléré</i>	84	5 219	77	5 861	47	3 379	34	5 936
Demande de prix	1 803	48 699	4 097	58 882	3 679	73 658	1 967	44 318
Demande de cotation formelle	5 899	35 064	13 056	53 528	18 131	80 293	16 383	68 524
Demande de cotation non formelle	2 073	2 106	9 645	4 699	3 476	2 006	3 914	2 308
Appel d'offres restreint	42	5 205	107	9 874	54	8 125	48	3 978
Entente directe avec avis	653	53 764	370	8 967	956	51 753	1 460	131 938
Entente directe sans avis	1 695	57 323	4 170	87 797	3 203	74 201	4 310	70 255
<b>Ensemble</b>	<b>13 050</b>	<b>339 792</b>	<b>32 516</b>	<b>312 842</b>	<b>30 608</b>	<b>412 321</b>	<b>29 403</b>	<b>590 735</b>

**Tableau 47 : Répartition des marchés de services courants passés selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres ouvert	452	18 010	553	12 781	580	13 675	638	20 891
<i>Appel d'offres ouvert direct</i>	400	10 205	492	9 164	561	12 631	614	17 554
<i>Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres ouvert en deux étapes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Appel d'offres avec concours</i>	-	-	1	397	1	75	1	50
<i>Appel d'offres accéléré</i>	52	7 805	60	3 220	18	969	23	3 287
Demande de prix	850	8 311	1 813	12 076	946	14 793	972	15 582
Demande de cotation formelle	3 562	22 476	6 029	18 752	5 178	18 797	6 589	24 165
Demande de cotation non formelle	1 573	2 131	7 195	2 864	1 595	833	2 852	1 526
Appel d'offres restreint	18	892	22	2 502	14	449	27	888
Entente directe avec avis	239	6 387	265	9 951	427	9 048	630	7 178
Entente directe sans avis	754	6 819	2 172	11 966	1 176	8 133	1 515	8 341
<b>Ensemble</b>	<b>7 448</b>	<b>65 026</b>	<b>18 049</b>	<b>70 892</b>	<b>9 916</b>	<b>65 728</b>	<b>13 223</b>	<b>78 571</b>

**Tableau 48 : Répartition des marchés de prestations intellectuelles passés par procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	98	14 771	469	38 857	282	23 855	313	26 122
<i>Demande de proposition allégée</i>	379	28 887	372	4 966	229	3 631	290	7 855
<i>Consultation de consultants</i>	1 837	7 255	4 191	10 031	1 982	8 207	3 124	11 384
<i>Demande de proposition restreinte</i>	35	1 980	19	233	2	1 519	4	250
<i>Entente directe avec avis</i>	164	8 076	128	2 057	180	3 756	312	6 785
<i>Entente directe sans avis</i>	213	10 088	494	7 595	105	1 250	208	7 100
<b>Ensemble</b>	<b>2 726</b>	<b>71 057</b>	<b>5 673</b>	<b>63 739</b>	<b>2 780</b>	<b>42 218</b>	<b>4 251</b>	<b>59 496</b>

## 4. Soumissions / Offres/ Propositions

### **Encadré 4 : Notions de soumissionnaire et d'offre/ proposition**

Un soumissionnaire désigne une personne physique ou morale qui présente une offre (cas des travaux, fournitures et services courants) ou une proposition (cas des prestations intellectuelles) dans le cadre d'une procédure de passation d'un marché public.

L'offre ou la proposition est un ensemble d'éléments techniques et financiers établis par le soumissionnaire et l'engageant durant une période donnée appelée « délai de validité ».

L'autorité contractante examine les offres ou les propositions sur la base des critères spécifiés dans le dossier d'appel à concurrence ou dans le cahier de charges et attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée la moins disante ou la meilleure proposition.

Le soumissionnaire dont l'offre ou la proposition a été retenue est appelé attributaire avant l'approbation du marché.

Excepté l'entente directe, le choix de l'attributaire d'un marché fait suite à une mise en concurrence.

**Tableau 49 : Nombre de soumissions aux marchés publics passés par l'ensemble des autorités contractantes selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2 020	2 021	2022	2023
Appel d'offres ouvert	5 170	7 018	17 690	19 643
Appel d'offres ouvert direct	3 816	5 493	16 013	18 599
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	12	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	30	15	12
Appel d'offres accéléré	1 354	1 495	1 650	1 032
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	255	959	1 987	2 486
Demande de prix	24 536	12 338	31 298	24 976
Demande de proposition allégée	887	569	1 220	1 526
Demande de cotation formelle	55 609	25 939	83 478	86 810
Demande de cotation non formelle	19 771	15 481	18 809	22 461
Consultation de consultants	6 636	5 365	5 992	3 463
Appel d'offres restreint	74	206	315	540
Demande de proposition restreinte	93,0	45,0	12,0	12,0
Entente directe avec avis	1 390	873	2 614	3 644
Entente directe sans avis	1 242	7 690	4 870	6 577
<b>Ensemble</b>	<b>115 663</b>	<b>76 483</b>	<b>168 285</b>	<b>172 138</b>

**Tableau 50 : Nombre de soumissions aux marchés passés par l'ensemble des autorités contractantes selon la nature de prestation**

	2 020	2 021	2022	2023
Travaux	15 663	12 165	33 664	38 493
Fournitures	55 792	34 829	94 680	85 611
Services courants	33 038	21 922	30 445	40 021
Prestations intellectuelles	11 170	7 567	9 496	8 013
<b>Ensemble</b>	<b>115 663</b>	<b>76 483</b>	<b>168 285</b>	<b>172 138</b>

**Tableau 51 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	2,9	5,8	4,5	6,0	4,1	6,0	4,1
Appel d'offres ouvert direct	4,3	3,0	6,0	4,7	6,0	4,1	6,0	4,1
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	6,0	5,0	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	4,3	3,9	5,0	3,3	4,0	3,3
Appel d'offres accéléré	3,7	2,8	5,3	4,0	5,9	3,6	6,0	4,4
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	6,1	4,0	6,7	5,4	7,0	6,0	7,9	6,0
Demande de prix	4,8	3,1	4,5	3,8	5,0	4,0	5,0	4,0
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	5,3	4,3	5,3	5,3	5,3	5,1
Demande de cotation formelle	3,9	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Demande de cotation non formelle	3,8	2,8	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	2,9	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	2,8	2,0	3,6	3,5	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	3,0	3,0	3,0	3,0	6,0	4,5	3,0	3,0
Entente directe avec avis	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>3,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>3,2</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>

**Tableau 52 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues selon la nature de la prestation**

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen d'offres	Nombre moyen d'offres conformes	Nombre moyen d'offres	Nombre moyen d'offres conformes	Nombre moyen d'offres	Nombre moyen d'offres conformes	Nombre moyen d'offres	Nombre moyen d'offres conformes
Travaux	4,2	2,9	3,4	3,0	3,4	3,0	3,4	3,0
Fournitures	3,7	2,7	2,6	2,4	3,1	2,9	3,1	2,9
Services courants	3,8	2,8	2,6	2,5	3,1	2,9	3,1	2,9
Prestations intellectuelles	3,4	2,8	2,9	2,7	3,4	3,3	3,4	3,3
<b>Ensemble</b>	<b>3,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>3,2</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>

**Tableau 53 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Ministères et Institutions**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,4	3,1	6,9	5,2	6,4	4,4	6,1	4,2
Appel d'offres ouvert direct	4,5	3,2	6,8	5,2	6,4	4,4	6,1	4,2
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	6,0	5,0	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	4,5	3,0	-	-
Appel d'offres accéléré	4,2	3,0	7,0	4,8	6,4	4,4	6,5	4,3
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	6,1	4,1	7,4	5,9	6,5	5,7	7,5	6,0
Demande de prix	4,7	3,1	6,3	4,9	5,7	4,6	5,4	4,2
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	6,7	5,1	4,3	4,3	5,0	4,9
Demande de cotation formelle	3,9	2,9	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,1	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	2,8	1,6	3,7	3,6	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	3,0	3,0	3,0	3,0	6,0	4,5	3,0	3,0
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>4,0</b>	<b>3,0</b>	<b>3,2</b>	<b>2,8</b>	<b>3,2</b>	<b>2,8</b>	<b>3,1</b>	<b>2,8</b>

**Tableau 54 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Sociétés d'Etat**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	5,0	3,0	6,0	4,0	6,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	5,0	3,0	6,0	4,0	6,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	4,0	3,0	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	5,0	5,0	7,0	6,0	8,0	6,0
Demande de prix	5,0	3,0	9,5	6,7	5,0	4,0	5,0	4,0
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	4,3	3,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Demande de cotation formelle	4,0	3,0	3,4	3,3	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,2	3,1	3,0	3,0	-	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>4,0</b>	<b>3,0</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>3,4</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,0</b>

**Tableau 55 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des EPE**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	4,7	3,8	6,0	4,0	6,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	5,1	3,8	6,0	4,0	6,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	7,5	6,0	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	4,0	3,0	4,1	3,7	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	6,0	4,0	3,7	3,7	7,0	6,0	8,0	6,0
Demande de prix	4,9	3,0	5,2	3,8	5,0	4,0	5,0	4,0
Demande de proposition allégée	4,2	2,9	4,5	4,1	6,0	6,0	6,0	6,0
Demande de cotation formelle	3,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,3	3,1	3,0	3,0	-	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>4,3</b>	<b>3,1</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>3,3</b>	<b>2,9</b>	<b>3,3</b>	<b>2,9</b>

**Tableau 56 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des structures déconcentrées**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	2,8	5,3	3,8	5,9	3,9	6,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	3,7	2,5	5,3	3,8	6,0	4,0	6,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	6,0	4,0
Appel d'offres accéléré	4,3	3,0	-	-	5,7	3,4	5,2	3,7
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	4,0	4,0	-	-	3,0	3,0
Demande de prix	4,7	2,8	3,5	3,2	5,0	4,0	4,9	4,0
Demande de proposition allégée	3,1	2,1	4,8	4,1	4,2	4,1	5,1	4,5
Demande de cotation formelle	3,9	2,8	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,1	3,0	3,0	3,0	3,1	3,0
Consultation de consultants	3,0	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>3,8</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>

**Tableau 57 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation pour l'ensemble des collectivités territoriales**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	2,9	5,5	4,4	5,8	3,8	5,9	4,0
Appel d'offres ouvert direct	4,4	3,0	5,6	4,7	5,7	4,0	5,8	3,9
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	3,0	3,0	6,0	4,0	3,0	3,0
Appel d'offres accéléré	3,6	2,7	5,3	3,9	5,9	3,5	6,1	4,5
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	6,1	4,0	3,4	3,0	7,2	6,0	6,9	6,0
Demande de prix	4,8	3,1	3,9	3,5	4,7	3,8	4,7	3,9
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	3,6	3,6	5,5	5,5	5,0	4,9
Demande de cotation formelle	3,9	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	2,8	1,2	3,7	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	3,0	3,0	3,0	3,0	-	-	3,0	3,0
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>4,0</b>	<b>2,9</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>	<b>2,7</b>

**Tableau 58 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la Région de la Boucle du Mouhoun**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	6,6	3,5	5,5	3,1	5,3	3,8	4,7	3,6
Appel d'offres ouvert direct	9,5	4,1	4,2	3,3	5,6	3,9	4,5	3,5
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	3,7	2,9	6,5	3,0	3,8	3,4	7,0	5,0
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	7,3	6,0	-	-
Demande de prix	5,2	4,0	4,7	3,3	4,5	3,8	4,5	3,8
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	-	-	6,0	6,0	5,1	4,2
Demande de cotation formelle	3,6	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>4,8</b>	<b>3,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>

**Tableau 59 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région des Cascades**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	5,0	5,0	6,0	4,0	5,0	3,7
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	4,3	4,3	6,0	4,0	5,2	3,7
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0
Appel d'offres accéléré	-	-	9,0	9,0	-	-	4,6	3,6
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	8,0	6,0
Demande de prix	4,5	2,9	3,7	3,3	5,0	4,0	4,1	3,5
Demande de proposition allégée	5,0	5,0	-	-	-	-	-	-
Demande de cotation formelle	3,3	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	2,9	2,6	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	1,0	1,0	4,0	3,0	-	-	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>3,4</b>	<b>2,8</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>3,1</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>

**Tableau 60 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Collectivités territoriales de la Région du Centre**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	2,9	2,3	5,3	3,6	6,0	4,0	7,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	4,8	3,5	5,3	3,7	6,0	4,0	6,8	4,1
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	1,0	1,0	5,4	3,5	-	-	7,8	3,7
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	7,0	6,0	8,0	6,0
Demande de prix	4,9	3,7	4,7	3,9	5,0	4,0	5,8	4,5
Demande de proposition allégée	-	-	-	-	6,0	6,0	4,6	4,5
Demande de cotation formelle	4,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>3,5</b>	<b>2,8</b>	<b>3,3</b>	<b>2,9</b>	<b>3,5</b>	<b>3,1</b>	<b>4,0</b>	<b>3,2</b>

**Tableau 61 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Centre-Est**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	3,6	2,7	4,3	4,0	5,4	3,9	3,4	3,1
Appel d'offres ouvert direct	3,2	2,3	4,2	3,9	5,3	3,8	3,5	3,1
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0
Appel d'offres accéléré	4,0	3,0	4,4	4,2	6,3	5,0	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de prix	4,1	2,6	4,0	3,6	4,4	3,7	4,0	3,5
Demande de proposition allégée	3,0	1,0	3,0	3,0	-	-	3,0	3,0
Demande de cotation formelle	3,4	2,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	2,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	3,5	1,0	-	-	3,0	3,0	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>3,5</b>	<b>2,1</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>

**Tableau 62 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Centre-Nord**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	7,6	7,3	4,7	3,5	5,6	3,9
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	8,3	8,0	4,7	3,6	6,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	4,0	3,0	3,1	3,1	3,0	3,0	3,3	3,0
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	3,0	3,0	7,0	6,0	6,8	6,0
Demande de prix	5,0	3,0	3,4	3,1	4,5	3,8	4,3	3,6
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	3,5	3,5	4,7	4,7	4,3	4,3
Demande de cotation formelle	4,0	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	4,0	3,2
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>4,0</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>

**Tableau 63 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Centre Ouest**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	7,3	5,6	5,6	3,9	4,7	4,0
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	5,0	3,1	6,0	4,0	5,2	3,8
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	4,0	3,0	13,3	12,3	5,4	3,8	4,5	4,0
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	7,0	6,0	-	-
Demande de prix	5,0	3,0	4,0	3,3	4,8	4,0	4,9	4,0
Demande de proposition allégée	-	-	3,0	3,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Demande de cotation formelle	4,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>4,0</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>	<b>3,3</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,0</b>

**Tableau 64 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des Collectivités territoriales de la région du Centre Sud**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	2,3	0,7	4,9	4,3	5,7	4,0	4,0	3,2
Appel d'offres ouvert direct	2,6	1,2	4,6	4,0	6,0	4,1	4,1	3,4
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	6,0	4,0	-	-
Appel d'offres accéléré	2,0	0,3	5,5	4,9	3,4	3,1	4,0	3,1
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	7,0	6,0	-	-
Demande de prix	5,0	3,0	4,0	3,6	4,5	3,8	4,5	3,8
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	3,0	3,0	-	-	-	-
Demande de cotation formelle	4,0	3,0	3,1	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>3,4</b>	<b>2,2</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>	<b>3,1</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>

**Tableau 65 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région de l'Est**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	2,3	0,7	5,0	3,6	6,0	4,0	4,6	3,5
Appel d'offres ouvert direct	2,6	1,2	6,1	3,9	6,0	4,0	4,6	3,5
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	2,0	0,3	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-
Demande de prix	4,5	2,6	3,0	3,0	5,0	4,0	4,3	3,7
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	-	-	6,0	6,0	-	-
Demande de cotation formelle	3,3	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	2,8	1,8	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>3,2</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>

**Tableau 66 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région des Hauts-Bassins**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	3,8	2,9	5,1	3,8	5,3	3,9	6,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	5,3	4,0	5,5	4,0	6,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	3,7	2,8	4,4	3,2	3,0	3,0	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	8,0	6,0
Demande de prix	4,9	3,0	3,3	3,2	4,6	3,7	4,4	3,7
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	3,0	3,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Demande de cotation formelle	4,0	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	1,0	1,0	-	-	3,0	3,0	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>3,5</b>	<b>2,7</b>	<b>2,9</b>	<b>2,8</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>

**Tableau 67 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Nord**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	3,9	3,2	6,0	4,0	4,9	3,6
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	4,3	3,3	6,0	4,0	4,8	3,6
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	4,0	3,0	3,3	3,0	-	-	6,0	4,0
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de prix	4,7	3,0	3,4	3,2	4,8	3,9	4,3	3,6
Demande de proposition allégée	4,0	3,0	4,2	4,2	-	-	5,4	5,4
Demande de cotation formelle	3,9	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-
Entente directe avec avis	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>3,9</b>	<b>3,0</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>2,8</b>	<b>2,6</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>

**Tableau 68 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Plateau central**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	4,3	3,6	6,7	3,4	8,0	6,3
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	4,3	3,6	5,5	4,0	5,8	3,8
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	-	-	-	-	7,0	3,3	9,8	8,3
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	11,0	3,0	7,0	6,0	3,0	3,0
Demande de prix	5,0	3,0	5,8	5,1	4,5	3,7	5,1	4,2
Demande de proposition allégée	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de cotation formelle	4,0	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>4,0</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>3,5</b>	<b>2,9</b>	<b>3,3</b>	<b>3,1</b>

**Tableau 69 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Sahel**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	2,0	3,1	3,0	6,0	4,0	6,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	4,0	2,0	3,1	3,0	6,0	4,0	6,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de prix	5,0	2,0	3,0	3,0	4,5	3,8	4,9	4,0
Demande de proposition allégée	-	-	-	-	-	-	-	-
Demande de cotation formelle	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,1	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0
Demande de proposition restreinte	-	-	3,0	3,0	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>4,0</b>	<b>3,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>

**Tableau 70 : Nombre moyen d'offres/propositions reçues par procédure de passation au niveau des collectivités territoriales de la région du Sud-Ouest**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes	Nombre moyen des offres	Nombre moyen des offres conformes
Appel d'offres ouvert	4,0	3,0	-	-	6,0	4,0	6,0	4,0
Appel d'offres ouvert direct	4,0	3,0	-	-	6,0	4,0	6,0	4,0
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	-	-	-	-	-	-	-
Appel d'offres accéléré	4,0	3,0	-	-	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-	7,0	6,0	8,0	6,0
Demande de prix	4,9	3,0	3,8	3,6	4,7	3,8	4,9	4,0
Demande de proposition allégée	-	-	3,0	3,0	-	-	6,0	6,0
Demande de cotation formelle	3,7	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Demande de cotation non formelle	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Consultation de consultants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Appel d'offres restreint	3,0	3,0	-	-	3,0	3,0	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-
Entente directe avec avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Entente directe sans avis	-	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>3,8</b>	<b>3,0</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>

## 5 Règles de préférence dans la passation des marchés

### **Encadré 5 : Règles de préférence dans la passation des marchés publics**

En principe, les candidats à un marché public bénéficient d'une égalité de traitement. A ce titre, ils doivent recevoir les mêmes informations et être soumis aux mêmes règles de compétition. Cependant, des marges de préférence dérogeant au principe d'égalité de traitement des candidats peuvent être accordées à certaines catégories d'entreprises.

Ainsi, lors de la passation d'un marché public, si les accords de financement n'en disposent pas autrement, des marges de préférence peuvent être accordée aux entreprises ayant présenté l'offre conforme aux spécifications du dossier d'appel à concurrence. On distingue cinq (5) types de préférences :

- préférence communautaire (une préférence accordée aux entreprises de la zone UEMOA) ;
- préférence due à l'origine des fournitures (une préférence accordée aux entreprises proposant des fournitures dont le coût de fabrication intégrant des intrants communautaires, comporte une valeur ajoutée d'au moins 20%) ;
- préférence pour sous-traitance communautaire (une préférence accordée aux entreprises ayant prévu de sous-traiter au moins trente pour cent (30%) de la valeur globale du marché à une PME, un artisan ou entreprise artisanale).
- préférence locale (une préférence accordée aux entreprises locales pour les appels à concurrence lancés par les collectivités territoriales lors que le financement est assuré par leurs ressources propres);
- préférence accordée aux artisans (une préférence accordée aux artisans ou aux entreprises artisanales ayant une base fixe ou un établissement stable dans l'espace UEMOA) ;

La marge de préférence doit être prévue au dossier d'appel à concurrence et quantifiée sous forme de pourcentage du montant de l'offre. Elle s'applique dans le respect des marges de préférence prévues par la réglementation des marchés publics.

Certaines préférences sont cumulables dans une même procédure de passation. Il en est ainsi de la préférence communautaire et de la préférence accordée aux PME.

**Tableau 71 : Répartition des opérations de passation par autorité contractante en fonction de l'inclusion de clauses préférentielles dans le dossier de passation**

Autorités contractantes/ opérations de passation	2020	2021	2022	2023
<b>Ministères et institutions</b>	<b>5 744</b>	<b>6 896</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Marchés passés avec clauses préférentielles	45	2	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	5 699	6 894	nd	nd
<b>Sociétés d'Etat</b>	<b>1 232</b>	<b>14 431</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Marchés passés avec clauses préférentielles	15	-	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	1 217	14 431	nd	nd
<b>Etablissements Publics d'Etat</b>	<b>4 449</b>	<b>9 713</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Marchés passés avec clauses préférentielles	41	39	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	4 408	9 674	nd	nd
<b>Collectivités territoriales</b>	<b>12 986</b>	<b>18 442</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Marchés passés avec clauses préférentielles	1 384	464	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	11 602	17 978	nd	nd
<b>Structures déconcentrées</b>	<b>6 104</b>	<b>11 113</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Marchés passés avec clauses préférentielles	429	225	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	5 675	10 888	nd	nd
<b>Autorités administratives indépendantes</b>	<b>312</b>	<b>283</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Marchés passés avec clauses préférentielles	5	-	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	307	283	nd	nd
<b>Maitres d'ouvrages délégués</b>	<b>-</b>	<b>150</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Marchés passés avec clauses préférentielles	-	-	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	-	150	nd	nd
<b>Fonds nationaux</b>	<b>-</b>	<b>2 243</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Marchés passés avec clauses préférentielles	-	-	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	-	2 243	nd	nd
<b>Parlement</b>	<b>-</b>	<b>99</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Marchés passés avec clauses préférentielles	-	-	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	-	99	nd	nd
<b>Etablissements publics locaux</b>	<b>-</b>	<b>131</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Marchés passés avec clauses préférentielles	-	-	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	-	131	nd	nd
<b>Parlement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Marchés passés avec clauses préférentielles	-	-	nd	nd
Marchés passés sans clauses préférentielles	-	-	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>30 827</b>	<b>63 271</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
<b>Marchés passés avec clauses préférentielles</b>	<b>1 919</b>	<b>730</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
<b>Marchés passés sans clauses préférentielles</b>	<b>28 908</b>	<b>62 541</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>

**Tableau 72 : Répartition des marchés passés avec clause de préférence par nature de prestation**

Nature de la prestation	2020	2021	2022	2023
Travaux	352	104	nd	nd
Fournitures	1 079	386	nd	nd
Services courants	312	193	nd	nd
Prestations intellectuelles	176	47	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>1 919</b>	<b>730</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>

**Tableau 73 : Répartition des marchés passés avec clause préférentielle par procédure de passation**

Procédure de passation	2020	2021	2022	2023
Appel d'offres ouvert	1 079	41	nd	nd
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	nd	nd
Demande de prix	840	527	nd	nd
Demande de proposition allégée	-	3	nd	nd
Demande de cotation formelle	-	1	nd	nd
Demande de cotation non formelle	-	-	nd	nd
Consultation de consultants	-	43	nd	nd
Appel d'offres restreint	-	-	nd	nd
Consultation restreinte	-	1	nd	nd
Entente directe avec avis	-	43	nd	nd
Entente directe sans avis	-	71	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>1 919</b>	<b>730</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>

**Tableau 74 : Répartition des marchés passés avec clause préférentielle selon le type de clause prises en compte**

Type de clause	2020	2021	2022	2023
Marchés passés avec préférence locale	172	485	nd	nd
Marchés passés avec préférence communautaire	366	146	nd	nd
Marchés passés avec préférence PME	1 379	97	nd	nd
Marchés passés avec préférence pour sous-traitance à une PME	2	2	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>1 919</b>	<b>730</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>

**Tableau 75 : Répartition des marchés passés avec clause de préférence locale par les collectivités territoriales par région**

Région	2020	2021	2022	2023
Boucle du Mouhoun	78	36	nd	nd
Cascades	-	13	nd	nd
Centre	24	81	nd	nd
Centre-Est	7	19	nd	nd
Centre-Nord	1	10	nd	nd
Centre-Ouest	-	-	nd	nd
Centre-Sud	-	76	nd	nd
Est	-	8	nd	nd
Hauts-Bassins	-	27	nd	nd
Nord	-	125	nd	nd
Plateau Central	62	22	nd	nd
Sahel	-	68	nd	nd
Sud-Ouest	-	-	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>172</b>	<b>485</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>

**Tableau 76 : Répartition des marchés passés avec clause de préférence communautaire par nature de la prestation**

Nature de la prestation	2020	2021	2022	2023
Travaux	193	33	nd	nd
Fournitures	173	70	nd	nd
Services courants	-	21	nd	nd
Prestations intellectuelles	-	22	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>366</b>	<b>146</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>

## 6 Allotissement

### **Encadré 6 : Notion d'allotissement**

La satisfaction des besoins en matière de travaux, de fournitures, de services courants et de prestations intellectuelles peut donner lieu à une procédure de passation à lots multiples.

L'allotissement consiste à répartir un besoin en différents lots en raison des avantages techniques, financiers ou économiques de l'opération. Chaque lot correspond à une unité autonome faisant l'objet de marché distinct selon la nature des activités concernées, le lieu d'exécution ou le lieu de réception.

L'allotissement présente aussi l'avantage de favoriser l'accès des PME aux marchés publics. Le dossier d'appel à concurrence fixe le nombre, la nature, l'importance, le lieu d'exécution ou de réception et l'étendue des différents lots, ainsi que les conditions imposées aux candidats pour soumissionner à un ou plusieurs lots et les modalités de leur attribution.

**Tableau 77 : Répartition des opérations de passation, toute procédure et toute autorité contractante confondues selon la modalité de mise en œuvre**

Modalité de mise en œuvre	2020	2021	2022	2023
Opérations de passation sans allotissement (lot unique)	27 534	27 775	12 895	21 547
Opérations de passation avec allotissement (plusieurs lots)	3 345	36 079	40 421	37 148
<b>Ensemble</b>	<b>30 879</b>	<b>63 854</b>	<b>53 316</b>	<b>58 695</b>

**Tableau 78 : Répartition des opérations de passation avec allotissements, toute procédure et autorité contractante confondues selon la nature de la prestation**

Nature de la prestation	2020	2021	2022	2023
Travaux	1 014	3 585	7 783	7 997
Fournitures (fournitures courantes et équipements)	1 296	20 020	24 881	19 588
Services courants	619	9 695	6 226	7 513
Prestations intellectuelles	416	2 779	1 531	2 050
<b>Ensemble</b>	<b>3 345</b>	<b>36 079</b>	<b>40 421</b>	<b>37 148</b>

## 7. Issue des procédures de passation

### Encadré 7 : Notions de procédure infructueuse et procédure annulée

D'une manière générale, une procédure de passation de marché aboutit à l'**attribution** du marché à un soumissionnaire. L'attribution est l'aboutissement d'un processus par lequel une autorité contractante choisit un prestataire pour réaliser des travaux, fournir des biens ou des services.

Cependant, la procédure de passation de marché public peut être déclarée **infructueuse** pour des motifs liés notamment à l'absence ou à la non-conformité des offres. Les motifs de non-conformité des offres ou propositions sont entre autres, le non-respect des spécifications techniques, les offres hors enveloppes ou anormalement basses, l'absence d'un minimum de trois offres conformes dans le cas de l'appel d'offres restreint, l'absence de proposition technique ayant obtenu la note minimale requise dans le cas des prestations intellectuelles.

L'autorité contractante peut à tout moment **annuler** toute procédure de passation, notamment en cas de disparition du besoin ou d'insuffisances constatées dans le dossier de passation.

**Tableau 79 : Répartition des opérations de passation selon le résultat de la procédure, toute autorité contractante confondue**

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023
Procédures ayant abouti à la contractualisation	27 213	63 501	53 227	58 307
Procédures n'ayant pas abouti à la contractualisation	7 999	353	89	388
<b>Dont :</b>				
<i>Procédures infructueuses</i>	6 456	353	89	388
<i>Procédures annulées</i>	1 543	nd	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>35 212</b>	<b>63 854</b>	<b>53 316</b>	<b>58 695</b>

**Tableau 80 : Répartition des opérations de passation effectuées par les Ministères et Institutions selon le résultat de la procédure**

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023
Procédures ayant abouti à la contractualisation	4 369	6 896	7 583	14 535
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	2 360	107	35	49
<b>Dont :</b>				
<i>Procédures infructueuses</i>	1 504	107	35	49
<i>Procédures annulées</i>	856	nd	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>6 729</b>	<b>7 003</b>	<b>7 618</b>	<b>14 584</b>

**Tableau 81 : Répartition des opérations de passation effectuées par les Sociétés d'Etat selon le résultat de la procédure**

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023
Procédures ayant abouti à la contractualisation	2 280	14 431	14 554	6 500
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	732	1	-	-
<b>Dont :</b>				
<i>Procédures infructueuses</i>	728	1	-	-
<i>Procédures annulées</i>	4	nd	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>3 012</b>	<b>14 432</b>	<b>14 554</b>	<b>6 500</b>

**Tableau 82 : Répartition des opérations de passation effectuées par les EPE selon le résultat de la procédure**

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023
Procédures ayant abouti à la contractualisation	4 834	9 713	5 077	5 442
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	855	54	-	-
<b>Dont :</b>				
<i>Procédures infructueuses</i>	788	54	-	-
<i>Procédures annulées</i>	67	nd	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>5 689</b>	<b>9 767</b>	<b>5 077</b>	<b>5 442</b>

**Tableau 83 : Répartition des opérations de passation effectuées par l'ensemble des collectivités territoriales selon le résultat de la procédure**

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023
Procédures ayant abouti à la contractualisation	10 447	18 442	14 353	17 130
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	3 342	187	47	319
<b>Dont :</b>				
<i>Procédures infructueuses</i>	2 847	187	47	319
<i>Procédures annulées</i>	495	nd	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>13 789</b>	<b>18 629</b>	<b>14 400</b>	<b>17 449</b>

**Tableau 84 : Répartition des procédures de passation des marchés de travaux selon le résultat (en million de francs)**

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023
Procédures ayant abouti à la contractualisation	3 989	7 263	9 923	11 430
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	1 129	93	25	88
<b>Dont :</b>				
<i>Procédures infructueuses</i>	983	93	25	88
<i>Procédures annulées</i>	146	nd	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>5 118</b>	<b>7 356</b>	<b>9 948</b>	<b>11 518</b>

**Tableau 85 : Répartition des procédures de passation des marchés de fournitures selon le résultat**

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023
Procédures ayant abouti à la contractualisation	13 050	32 516	30 608	29 403
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	3 582	123	23	153
<b>Dont :</b>				
<i>Procédures infructueuses</i>	2 889	123	23	153
<i>Procédures annulées</i>	693	nd	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>16 632</b>	<b>32 639</b>	<b>30 631</b>	<b>29 556</b>

**Tableau 86 : Répartition des procédures de passation des marchés de services courants selon le résultat**

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023
Procédures ayant abouti à la contractualisation	7 448	18 049	9 916	13 223
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	2 055	87	23	78
<b>Dont :</b>				
<i>Procédures infructueuses</i>	1 592	87	23	78
<i>Procédures annulées</i>	463	nd	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>9 503</b>	<b>18 136</b>	<b>9 939</b>	<b>13 301</b>

**Tableau 87 : Répartition des procédures de passation des marchés de prestations intellectuelles selon le résultat**

Résultat de la procédure	2020	2021	2022	2023
Procédures ayant abouti à la contractualisation	2 726	5 673	2 780	4 251
Procédures n'ayant pas abouti à une contractualisation	1 233	50	18	69
<b>Dont :</b>				
<i>Procédures infructueuses</i>	992	50	18	69
<i>Procédures annulées</i>	241	nd	nd	nd
<b>Ensemble</b>	<b>3 959</b>	<b>5 723</b>	<b>2 798</b>	<b>4 320</b>

## 8 Délais de passation

### **Encadré 8 : Notion de délai de passation**

Le délai de passation d'un marché public est le temps qui s'écoule entre la date d'initiation ou d'élaboration du dossier de passation et la date de notification du marché approuvé au titulaire. Il prend donc en compte les délais pour l'élaboration du dossier de passation, la revue a priori du dossier au niveau de l'organe chargé du contrôle a priori des marchés s'il y a lieu, l'autorisation de l'autorité compétente s'il y a lieu, la réception des offres, l'évaluation des offres, l'avis sur les résultats par l'organe chargé du contrôle a priori et la publication des résultats s'il y a lieu, l'exercice des recours et le traitement des plaintes auprès de l'autorité contractante et/ou de l'ARCOP s'il y a lieu, l'élaboration, la signature et le visa du projet de contrat et l'approbation du marché.

Dans le cadre de cet annuaire, le terme « délai de passation » fait référence au temps qui s'écoule entre la date de lancement du marché et la date d'approbation du contrat, en jours calendaires.

**Tableau 88 : Délai moyen de passation des marchés par type de procédure, toutes autorités contractantes confondues (en jours)**

Procédure de passation	2020	2021	2022	2023
Appel d'offres ouvert	31	28	84	88
Appel d'offres ouvert direct	84	64	85	87
Appel d'offres ouvert précédé d'une préqualification	-	-	81	-
Appel d'offres ouvert en deux étapes	-	-	-	-
Appel d'offres avec concours	-	30	67	39
Appel d'offres accéléré	72	47	67	115
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	87	69	141	141
Demande de prix	54	37	61	62
Demande de propositions allégée	81	39	117	121
Demande de cotations formelle	-	33	33	35
Demande de cotation non formelle	-	33	33	38
Consultation de consultants	-	33	34	37
Appel d'offres restreint	-	35	79	83
Demande de proposition restreinte	-	59	118	76
Entente directe sans avis	-	42	39	39
Entente directe sans avis	-	35	41	41
<b>Ensemble</b>	<b>25</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>43</b>

**Tableau 89 : Délai moyen de passation des marchés selon le type d'autorité contractante**

Type d'autorité contractante	2020	2021	2022	2023
<b>Ministères et institutions</b>	<b>75</b>	<b>46</b>	<b>74</b>	<b>69</b>
Appel d'offres ouvert	78	82	91	89
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	87	73	144	142
Demande de prix	50	36	72	62
Demande de propositions allégée	80	46	112	118
Demande de cotations formelle	79	30	37	34
Demande de cotation non formelle	79	30	38	36
Consultation de consultants	85	31	42	35
Appel d'offres restreint	84	58	77	83
Demande de proposition restreinte	75	54	118	74
Entente directe sans avis	71	33	40	39
Entente directe sans avis	63	31	46	44
<b>Sociétés d'Etat</b>	<b>57</b>	<b>34</b>	<b>59</b>	<b>59</b>
Appel d'offres ouvert	90	70	81	81
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	90	141	141
Demande de prix	60	30	58	58
Demande de propositions allégée	85	30	118	118
Demande de cotations formelle	78	30	30	30
Demande de cotation non formelle	74	30	30	30
Consultation de consultants	66	30	30	30
Appel d'offres restreint	-	-	81	81
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-
Entente directe sans avis	81	35	38	38
Entente directe sans avis	90	30	38	38
<b>Etablissements Publics d'Etat</b>	<b>68</b>	<b>39</b>	<b>59</b>	<b>59</b>
Appel d'offres ouvert	82	52	81	81
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	90	31	141	141
Demande de prix	56	39	58	58
Demande de propositions allégée	78	35	118	118
Demande de cotations formelle	65	31	30	30

Type d'autorité contractante	2020	2021	2022	2023
Demande de cotation non formelle	66	31	30	30
Consultation de consultants	64	32	30	30
Appel d'offres restreint	84	68	81	81
Demande de proposition restreinte	-	30	-	-
Entente directe sans avis	81	43	38	38
Entente directe sans avis	83	33	38	38
<b>Collectivités territoriales</b>	<b>60</b>	<b>34</b>	<b>59</b>	<b>71</b>
Appel d'offres ouvert	80	47	80	104
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	35	123	128
Demande de prix	54	37	61	67
Demande de propositions allégée	88	26	128	132
Demande de cotations formelle	76	34	33	37
Demande de cotation non formelle	70	33	33	33
Consultation de consultants	77	36	33	39
Appel d'offres restreint	67	30	81	84
Demande de proposition restreinte	-	30	-	82
Entente directe sans avis	72	34	40	41
Entente directe sans avis	80	33	39	40
<b>Structures déconcentrées</b>	<b>50</b>	<b>33</b>	<b>45</b>	<b>64</b>
Appel d'offres ouvert	87	35	80	81
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	69	-	86
Demande de prix	56	37	59	59
Demande de propositions allégée	59	49	92	122
Demande de cotations formelle	72	35	33	37
Demande de cotation non formelle	70	34	40	49
Consultation de consultants	67	37	33	38
Appel d'offres restreint	-	-	81	81
Demande de proposition restreinte	-	-	-	65
Entente directe sans avis	72	34	36	40
Entente directe sans avis	71	34	40	42
<b>Autorités administratives indépendantes</b>	<b>-</b>	<b>30</b>	<b>73</b>	<b>65</b>
Appel d'offres ouvert	-	90	104	81
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	7	211	281
Demande de prix	-	30	63	58
Demande de propositions allégée	-	60	224	117
Demande de cotations formelle	-	30	28	34
Demande de cotation non formelle	-	-	30	30
Consultation de consultants	-	30	49	39
Appel d'offres restreint	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	50	55	38
Entente directe sans avis	-	30	38	32
<b>Maitres d'ouvrages déléguées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49</b>	<b>38</b>
Appel d'offres ouvert	-	-	81	81
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	141	141
Demande de prix	-	-	58	58
Demande de propositions allégée	-	-	118	-
Demande de cotations formelle	-	-	30	30
Demande de cotation non formelle	-	-	-	30
Consultation de consultants	-	-	30	-
Appel d'offres restreint	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	-	38	38
Entente directe sans avis	-	-	38	38
<b>Fonds nationaux</b>	<b>-</b>	<b>41</b>	<b>60</b>	<b>52</b>

Type d'autorité contractante	2020	2021	2022	2023
Appel d'offres ouvert	-	90	89	91
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	60	151	135
Demande de prix	-	30	55	59
Demande de propositions allégée	-	30	115	117
Demande de cotations formelle	-	32	32	32
Demande de cotation non formelle	-	30	29	30
Consultation de consultants	-	30	33	32
Appel d'offres restreint	-	90	81	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	30	40	38
Entente directe sans avis	-	30	41	42
<b>Parlement</b>	-	-	<b>15</b>	<b>24</b>
Appel d'offres ouvert	-	-	81	81
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-
Demande de prix	-	-	58	58
Demande de propositions allégée	-	-	-	-
Demande de cotations formelle	-	-	30	30
Demande de cotation non formelle	-	-	-	30
Consultation de consultants	-	-	-	30
Appel d'offres restreint	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	-	-	38
<b>Etablissements publics locaux</b>	-	-	<b>25</b>	<b>41</b>
Appel d'offres ouvert	-	-	81	81
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	141
Demande de prix	-	-	58	58
Demande de propositions allégée	-	-	-	-
Demande de cotations formelle	-	-	30	30
Demande de cotation non formelle	-	-	-	30
Consultation de consultants	-	-	30	30
Appel d'offres restreint	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	-	38	38
Entente directe sans avis	-	-	38	38
<b>Association de personnes morales de droit public</b>	-	-	-	<b>14</b>
Appel d'offres ouvert	-	-	-	81
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-
Demande de prix	-	-	-	-
Demande de propositions allégée	-	-	-	-
Demande de cotations formelle	-	-	-	30
Demande de cotation non formelle	-	-	-	-
Consultation de consultants	-	-	-	-
Appel d'offres restreint	-	-	-	-
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	-	-	38
<b>Autres autorités contractantes</b>	-	-	-	<b>25</b>
Appel d'offres ouvert	-	-	-	-
Demande de proposition précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	-	-	-	-
Demande de prix	-	-	-	58
Demande de propositions allégée	-	-	-	-
Demande de cotations formelle	-	-	-	30
Demande de cotation non formelle	-	-	-	30
Consultation de consultants	-	-	-	-

Type d'autorité contractante	2020	2021	2022	2023
Appel d'offres restreint	-	-	-	81
Demande de proposition restreinte	-	-	-	-
Entente directe sans avis	-	-	-	38
Entente directe sans avis	-	-	-	38
<b>Ensemble</b>	-	-	<b>41</b>	<b>43</b>

## 9. Titulaire du marché

**Tableau 90 : Répartition des marchés selon le statut du titulaire du marché** Catégorie du titulaire du marché

Catégorie du titulaire du marché	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
PME	14 659	233 402	3 592	5 410	3 165	6 652	4 423	9 303
Association/ONG	168	11 237	130	2 886	155	4 684	98	4 957
Structures publiques	82	238	9	124	5	8	4	2
Entreprises individuelles	-	-	5 657	18 109	4 887	17 949	5 606	25 932
Autres entreprises	1 837	320 663	1 690	9 783	1 780	10 103	2 509	17 150
Non classés <sup>2</sup>	10 467	405 783	52 423	1 031 693	43 235	992 131	45 667	1 384 332
<b>Ensemble</b>	<b>27 213</b>	<b>971 323</b>	<b>63 501</b>	<b>1 068 005</b>	<b>53 227</b>	<b>1 031 527</b>	<b>58 307</b>	<b>1 441 676</b>

**Tableau 91 : Répartition des marchés passés avec les PME par nature de prestation**

Nature de la prestation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Travaux	2 169	119 161	390	932	727	1 990	873	2 547
Fournitures	6 771	67 089	1 727	2 765	1 616	3 170	2 219	4 379
Services courants	4 237	24 431	1 093	1 280	656	1 338	1 034	1 850
Prestations intellectuelles	1 482	22 721	382	433	166	154	297	527
<b>Ensemble</b>	<b>14 659</b>	<b>233 402</b>	<b>3 592</b>	<b>5 410</b>	<b>3 165</b>	<b>6 652</b>	<b>4 423</b>	<b>9 303</b>

**Tableau 92 : Répartition des marchés avec les PME selon l'autorité contractante**

Autorité contractante	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Ministères et institutions	1 897	92 768	228	718	311	983	738	2 308
Sociétés d'Etat	1 157	58 124	857	749	733	896	653	911
Etablissements Publics d'Etat	2 771	31 481	398	692	201	972	224	1 086
Collectivités territoriales	5 670	34 828	1 125	2 122	1 093	2 658	1 348	3 066
Structures déconcentrées	2 813	15 381	824	948	775	879	1 359	1 586
Autorités administratives indépendantes	351	820	7	7	5	50	9	23
Maitres d'ouvrages déléguées	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds nationaux	-	-	146	158	42	184	53	222
Parlement	-	-	2	8	-	-	8	28
Etablissements publics locaux	-	-	5	8	5	30	12	54
Missions diplomatiques et consulaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Associations de personnes morales de droit public	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres autorités contractantes	-	-	-	-	-	-	19	19
<b>Ensemble</b>	<b>14 659</b>	<b>233 402</b>	<b>3 592</b>	<b>5 410</b>	<b>3 165</b>	<b>6 652</b>	<b>4 423</b>	<b>9 303</b>

<sup>2</sup> Cette rubrique comporte toutes les données qui n'ont pas pu être rattachées à l'une des modalités figurant dans le tableau

**Tableau 93 : Répartition des marchés selon la nationalité du Titulaire**

Nationalité	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Burkina Faso	27 026	824 249	63 443	1 067 629	53 162	1 030 867	58 216	1 441 267
Entreprise communautaire (UEMOA)	77	3 627	44	127	45	117	52	336
Afrique hors UEMOA	18	35 953	-	-	-	-	-	-
Europe	91	107 489	1	215	1	499	1	1
Amérique	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie	1	5	13	34	19	44	38	72
Antarctique	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Ensemble</b>	<b>27 213</b>	<b>971 323</b>	<b>63 501</b>	<b>1 068 005</b>	<b>53 227</b>	<b>1 031 527</b>	<b>58 307</b>	<b>1 441 676</b>

**Tableau 94 : Répartition des marchés passés selon l'Age de la personne gérante de l'Entreprise Titulaire**

Age du gérant de l'Entreprise	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Moins de 25 ans	180	469	80	43	111	139	162	185
25 à 35 ans	2 558	15 253	750	1 049	706	1 372	1 222	2 309
36 à 40 ans	1 834	11 863	669	999	587	1 029	775	1 453
41 à 50 ans	2 789	37 941	1 074	1 755	862	1 877	1 095	2 090
51 ans et plus	1 332	27 503	671	854	558	1 054	611	988
Non déclarés <sup>3</sup>	18 520	878 294	60 257	1 063 305	50 403	1 026 056	54 442	1 434 651
<b>Ensemble</b>	<b>27 213</b>	<b>971 323</b>	<b>63 501</b>	<b>1 068 005</b>	<b>53 227</b>	<b>1 031 527</b>	<b>58 307</b>	<b>1 441 676</b>

<sup>3</sup> Idem que le tableau 90

## 10. Recours non juridictionnels en matière de commande publique

### Encadré 9 : Recours non juridictionnels en matière de commande publique

Les candidats, soumissionnaires, attributaires et titulaires peuvent introduire un recours auprès de l'instance de recours non juridictionnel dénommée Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) portant sur les dossiers d'appel à concurrence et les décisions prises à l'occasion des procédures d'appel à concurrence, de l'exécution et du règlement des marchés leur faisant grief. Ce recours peut être précédé d'un recours préalable auprès de l'autorité contractante concernée.

L'ARCOP examine les recours non juridictionnels à travers l'Organe de règlement des différends (ORD).

Lorsque l'ORD intervient dans la phase de passation des marchés publics, il rend des décisions exécutoires. Lorsqu'il s'agit de la phase d'exécution, il constate la conciliation ou la non conciliation des parties et établit un procès-verbal de conciliation partielle ou totale qui a force exécutoire entre les parties ou un procès-verbal de non conciliation.

L'instance de recours non juridictionnels peut s'autosaisir et statuer sur les irrégularités et les fautes constatées sur le fondement des informations recueillies dans l'exercice de sa mission, ou de toute information communiquée par des autorités contractantes, des candidats, des soumissionnaires, des attributaires, des titulaires ou des tiers.

**Tableau 95 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon le type d'autorités contractantes**

Autorités contractantes	2020	2021	2022	2023
Ministères et institutions	287	292	407	380
Sociétés d'Etat	165	150	268	216
Etablissements Publics d'Etat	171 <sup>4</sup>	162	241	249 <sup>5</sup>
Collectivités territoriales	357	257	199	180
Structures déconcentrées	15	46	27	12
Autorités administratives indépendantes	12	0	29	25
Maitres d'ouvrages délégués	30	40	0	0
Fonds nationaux	-	3	0	0
Parlement	-	0	0	0
Autres autorités contractantes	26	33	0	2
<b>Ensemble</b>	<b>1 063</b>	<b>983</b>	<b>1171</b>	<b>1064</b>

**Tableau 96 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon le type de requérant**

Nature du requérant	2020	2021	2022	2023
Entreprises	1 027	954	1102	963
Administration	25	9	11	4
Auto-saisine	11	20	58	97
<b>Ensemble</b>	<b>1 063</b>	<b>983</b>	<b>1171</b>	<b>1064</b>

**Tableau 97 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon la recevabilité**

Recevabilité du recours	2020	2021	2022	2023
Recours recevables	1 010	932	1138	988
Recours non recevables	53	51	33	76
<b>Ensemble</b>	<b>1 063</b>	<b>983</b>	<b>1171</b>	<b>1064</b>

**Tableau 98 : Répartition des actes rendus par l'ORD selon le type de matières**

Type de la matière	2020	2021	2022	2023
Litige	822	754	700	633
Conciliation	82	109	66	90
Discipline	24	22	39	90
<b>Ensemble</b>	<b>928</b>	<b>885</b>	<b>805</b>	<b>813</b>

*NB* : un acte peut faire référence à plusieurs requêtes

**Tableau 99 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige selon la compétence**

Compétence de l'ORD	2020	2021	2022	2023
Compétent	820	850	700	698
Incompétent	2	2	0	2
<b>Ensemble</b>	<b>822</b>	<b>852</b>	<b>700</b>	<b>700</b>

**Tableau 100 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de conciliation selon la compétence**

Compétence de l'ORD	2020	2021	2022	2023
Compétent	75	79	65	77
Incompétent	7	3	1	13

<sup>4</sup> Y compris les données des fonds nationaux

<sup>5</sup> Y compris les données des fonds nationaux

<b>Ensemble</b>	<b>82</b>	<b>82</b>	<b>66</b>	<b>90</b>
-----------------	-----------	-----------	-----------	-----------

**Tableau 101 : Répartition des recours auprès de l'ORD selon la nature de la prestation**

Nature de la prestation	2020	2021	2022	2023
Travaux	369	335	329	327
Fournitures	534	463	464	399
Services courants	91	124	299	279
Prestations Intellectuelles	69	60	79	58
PPP	0	1	0	1
<b>Ensemble</b>	<b>1 063</b>	<b>983</b>	<b>1171</b>	<b>1064</b>

**Tableau 102 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige selon la suite donnée**

Suite donnée aux requêtes	2020	2021	2022	2023
Plaintes fondées	474	367	323	259
Plaintes non fondées	283	365	305	299
Plaintes partiellement fondées	82	0	31	0
Plaintes irrecevables	0	2	21	45
Autres	0	20	20	26
<b>Ensemble</b>	<b>839</b>	<b>754</b>	<b>700</b>	<b>629</b>

**Tableau 103 : Répartition des recours auprès de l'ORD en matière de litige selon la nature de la prestation**

Nature de la prestation	2020	2021	2022	2023
Travaux	299	259	263	220
Fournitures	498	420	422	335
Services courants	85	120	284	260
Prestations Intellectuelles	66	52	63	51
Partenariat Public-Privé	0	1	0	1
<b>Ensemble</b>	<b>948</b>	<b>852</b>	<b>1032</b>	<b>867</b>

**Tableau 104 : Répartition des recours auprès de l'ORD en matière de litige selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020	2021	2022	2023
Appel d'offres ouvert	393	375	565	420
Demande de propositions précédée d'un avis à manifestation d'intérêt	54	40	42	37
Demande de prix	492	428	415	396
Demande de propositions allégée	0	0	2	11
Demande de cotations formelle	3	2	3	0
Demande de cotations non formelle	-	0	0	0
Consultation de consultants	5	0	5	1
Appel d'offres restreint	1	2	0	0
Demande de propositions restreinte	0	0	0	0
Entente directe	0	5	0	0
Autres <sup>6</sup>	0	0	0	2
<b>Ensemble</b>	<b>948</b>	<b>852</b>	<b>1032</b>	<b>867</b>

<sup>6</sup>Marchés passés par l'UEMOA et la BCEAO

**Tableau 105 : Répartition des recours auprès de l'ORD en matière de litige selon le type d'autorités contractantes**

Type d'autorités contractantes	2020	2021	2022	2023
Ministères et institutions	255	251	368	294
Sociétés d'Etat	154	138	240	179
Etablissements Publics d'Etat	156	149	218	224
Collectivités territoriales	323	224	157	138
Structures déconcentrées	14	40	24	11
Autorités administratives indépendantes	12	0	25	19
Maitres d'ouvrages délégués	13	19	0	0
Autres autorités contractantes	21	31	0	2
<b>Ensemble</b>	<b>948</b>	<b>852</b>	<b>1032</b>	<b>867</b>

**Tableau 106 : Répartition des actes rendus en matière de litige selon la nature de la décision rendue**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	246	328	299	267
Infirmation de résultats provisoires	325	352	305	246
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	2	0	0	0
Confirmation de décisions	29	31	35	24
Retrait de décisions	5	7	10	11
Annulation de la procédure	14	8	7	8
Confirmation de la procédure	185	6	4	4
Incompétence	2	2	0	2
Autres	14	20	40	20
<b>Ensemble</b>	<b>822</b>	<b>754</b>	<b>700</b>	<b>754</b>

**Tableau 107 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige selon le type d'autorités contractantes**

Type d'autorités contractantes	2020	2021	2022	2023
Ministères et institutions	213	227	226	201
Sociétés d'Etat	132	127	151	134
Etablissements Publics d'Etat	140	131	167	162
Collectivités territoriales	286	216	121	106
Structures déconcentrées	13	14	16	11
Autorités administratives indépendantes	11	17	19	17
Maitres d'ouvrages délégués	12	22	0	0
Autres autorités contractantes	15	0	0	2
<b>Ensemble</b>	<b>822</b>	<b>754</b>	<b>700</b>	<b>633</b>

**Tableau 108 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les Ministères et Institutions selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	80	115	106	85
Infirmation de résultats provisoires	76	84	83	68
Confirmation/Infirmation partielles de résultats provisoires	-	-	0	0
Confirmation de décisions	12	10	11	12
Retrait de décisions	3	4	3	5
Annulation de procédures	4	2	2	4
Confirmation de procédures	37	5	2	3
Incompétence	-	1	0	0
Autres	1	6	19	24
<b>Ensemble</b>	<b>213</b>	<b>227</b>	<b>226</b>	<b>201</b>

**Tableau 109 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les Sociétés d'Etat selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	31	56	67	54
Infirmation de résultats provisoires	54	59	55	51
Confirmation/Infirmation partielles de résultats provisoires	1	-	0	0
Confirmation de décisions	5	8	9	4
Retrait de décisions	1	1	4	3
Annulation de procédures	3	0	2	2
Confirmation de procédures	35	0	1	1
Incompétence	0	0	0	0
Autres	2	3	13	19
<b>Ensemble</b>	<b>132</b>	<b>127</b>	<b>151</b>	<b>134</b>

**Tableau 110 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les EPE selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	40	63	81	67
Infirmation de résultats provisoires	59	60	80	72
Confirmation/Infirmation partielles de résultats provisoires	0	0	-	0
Confirmation de décisions	2	0	4	0
Retrait de décisions	0	2	0	1
Annulation de procédures	4	1	1	0
Confirmation de procédures	31	1	0	0
Incompétence	0	0	0	0
Autres	4	4	1	0
<b>Ensemble</b>	<b>140</b>	<b>131</b>	<b>167</b>	<b>140</b>

**Tableau 111 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les AAI selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	5	7	6	6
Infirmation de résultats provisoires	5	8	9	9
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	0
Confirmation de décisions	0	0	3	1
Retrait de décisions	0	0	0	0
Annulation de procédures	1	0	0	0
Confirmation de procédures	0	0	0	0
Incompétence	0	0	0	0
Autres	0	2	1	1
<b>Ensemble</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>17</b>

**Tableau 112 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les structures déconcentrées selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	3	10	5	7
Infirmation de résultats provisoires	5	3	9	2
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	0
Confirmation de décisions	2	1	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	1
Confirmation de procédures	3	0	0	0
Incompétence	0	0	0	0
Autres	0	0	1	1
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>11</b>

**Tableau 113 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	82	72	34	48
Infirmation de résultats provisoires	122	128	68	44
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	1	0	-	0
Confirmation de décisions	7	7	8	4
Retrait de décisions	0	0	3	2
Annulation de procédures	1	4	2	1
Confirmation de procédures	67	0	1	0
Incompétence	2	0	0	0
Autres	4	5	5	7
<b>Ensemble</b>	<b>286</b>	<b>216</b>	<b>121</b>	<b>106</b>

**Tableau 114 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les Maitres d'ouvrages délégués selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	1	5	3	3
Infirmation de résultats provisoires	2	10	4	2
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	0
Confirmation de décisions	0	5	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0
Annulation de procédures	1	1	0	0
Confirmation de procédures	7	0	0	0
Incompétence	0	1	0	0
Autres	1	0	0	1
<b>Ensemble</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>6</b>

**Tableau 115 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de litige concernant les collectivités territoriales par région**

Région	2020	2021	2022	2023
Boucle du Mouhoun	37	22	4	3
Cascades	23	12	4	5
Centre	26	26	25	22
Centre-est	23	19	12	6
Centre-nord	19	26	14	1
Centre-ouest	33	11	19	16
Centre-sud	12	19	4	6
Est	26	12	1	0
Hauts-Bassins	12	24	10	20
Nord	27	11	2	3
Plateau central	28	19	10	10
Sahel	0	0	0	0
Sud-ouest	20	15	16	14
<b>Ensemble</b>	<b>286</b>	<b>216</b>	<b>121</b>	<b>106</b>

**Tableau 116 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région de la Boucle du Mouhoun selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	5	10	0	0
Infirmation de résultats provisoires	21	11	3	0
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	2
Confirmation de décisions	0	1	1	0
Retrait de décisions	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	0
Confirmation de procédures	10	0	0	1
Incompétence	1	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>37</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

**Tableau 117 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région des Cascades selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	10	3	2	2
Infirmation de résultats provisoires	8	7	1	0
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	2
Confirmation de décisions	1	1	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	1	0	0
Confirmation de procédures	4	0	1	1
Incompétence	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

**Tableau 118 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	6	14	7	13
Infirmation de résultats provisoires	6	11	3	1
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	13	7
Confirmation de décisions	1	0	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	1
Confirmation de procédures	12	0	2	0
Incompétence	0	0	0	0
Autres	1	1	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>22</b>

**Tableau 119 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Est selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	8	7	3	2
Infirmation de résultats provisoires	12	12	1	1
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	7	2
Confirmation de décisions	0	0	1	0
Retrait de décisions	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	1
Confirmation de procédures	3	0	0	0
Incompétence	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>6</b>

**Tableau 120 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Nord selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	4	7	4	0
Infirmation de résultats provisoires	9	16	2	0
Confirmation/Infirmation partielles de résultats provisoires	0	0	7	1
Confirmation de décisions	1	2	1	0
Retrait de décisions	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	1	0	0
Confirmation de procédures	5	0	0	0
Incompétence	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>14</b>	<b>1</b>

**Tableau 121 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Ouest selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	11	1	4	5
Infirmation de résultats provisoires	16	10	0	1
Confirmation/Infirmation partielles de résultats provisoires	1	-	14	8
Confirmation de décisions	0	0	0	1
Retrait de décisions	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	0
Confirmation de procédures	5	0	1	1
Incompétence	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>33</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>16</b>

**Tableau 122 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Centre-Sud selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	3	8	3	4
Infirmation de résultats provisoires	3	8	0	0
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	1	2
Confirmation de décisions	0	1	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	0
Confirmation de procédures	6	0	0	0
Incompétence	0	0	0	0
Autres	0	2	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>6</b>

**Tableau 123 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région de l'Est selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	10	2	0	0
Infirmation de résultats provisoires	9	9	0	0
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	1	0
Confirmation de décisions	1	0	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0
Annulation de procédures	1	1	0	0
Confirmation de procédures	5	0	0	0
Incompétence	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>26</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**Tableau 124 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région des Hauts-Bassins selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023	2024
Confirmation de résultats provisoires	5	6	5	8	2
Infirmation de résultats provisoires	4	15	5	0	4
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	-	10	0
Confirmation de décisions	0	1	0	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	1	0	0	0
Confirmation de procédures	2	0	0	2	0
Incompétence	1	0	0	0	0
Autres	0	1	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>6</b>

**Tableau 125 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Nord selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	7	3	1	2
Infirmation de résultats provisoires	13	7	0	0
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	1	1
Confirmation de décisions	0	0	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	0
Confirmation de procédures	6	0	0	0
Incompétence	0	0	0	0
Autres	1	1	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

**Tableau 126 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Plateau-Central selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	6	5	3	4
Infirmation de résultats provisoires	15	13	0	0
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	6	5
Confirmation de décisions	1	1	0	0
Retrait de décisions	0	0	0	0
Annulation de procédures	0	0	0	0
Confirmation de procédures	6	0	1	1
Incompétence	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>28</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

**Tableau 127 : Répartition des actes rendus en matière de litige concernant les collectivités territoriales de la région du Sud-Ouest selon la nature de la décision rendue par l'ORD**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Confirmation de résultats provisoires	7	6	2	8
Infirmation de résultats provisoires	6	9	1	1
Confirmation/Infirmation partielle de résultats provisoires	0	0	9	4
Confirmation de décisions	2	0	0	0
Retrait de décisions	0	0	1	0
Annulation de procédures	0	0	3	0
Confirmation de procédures	3	0	0	1
Incompétence	0	0	0	0
Autres	2	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>14</b>

**Tableau 128 : Répartition des recours auprès de l'ORD ayant fait l'objet de non conciliation selon le type d'autorités contractantes**

Type d'autorité contractante	2020	2021	2022	2023
Ministères et Institutions	21	25	13	5
Sociétés d'Etat	10	11	10	5
Etablissements Publics d'Etat	11	8	4	5
Collectivités territoriales	21	20	9	9
Structures déconcentrées	0	1	1	0
Autorités administratives indépendantes	0	0	1	1
Maitres d'ouvrages délégués	17	6	2	0
Autres	5	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>85</b>	<b>71</b>	<b>40</b>	<b>25</b>

**Tableau 129 : Répartition des recours en matière de conciliation auprès de l'ORD selon la nature de la prestation**

Nature de la prestation objet du marché	2020	2021	2022	2023
Travaux	58	60	12	18
Fournitures	18	40	10	26
Services courants	6	4	2	1
Prestations intellectuelles	3	5	2	2
<b>Ensemble</b>	<b>85</b>	<b>109</b>	<b>26</b>	<b>47</b>

**Tableau 130 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de conciliation selon la nature de la décision rendue**

Nature de la décision rendue	2020	2021	2022	2023
Irrecevabilité	3	0	0	0
Incompétence	7	3	5	13
Conciliation	15	31	26	36
Conciliation partielle	3	3	7	6
Non conciliation	53	71	40	24
Autres	1	1	3	11
<b>Ensemble</b>	<b>82</b>	<b>109</b>	<b>81</b>	<b>90</b>

**Tableau 131 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de non conciliation selon le type d'autorités contractantes**

Type d'autorité contractante	2020	2021	2022	2023
Ministères et Institutions	15	25	12	5
Sociétés d'Etat	7	11	11	4
Etablissements Publics d'Etat	7	8	0	5
Collectivités territoriales	9	20	0	9
Structures déconcentrées	0	1	0	0
Autorités administratives indépendantes	0	0	0	1
Maitres d'ouvrages délégués	12	6	0	0
Autres	3	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>53</b>	<b>71</b>	<b>23</b>	<b>24</b>

**Tableau 132 : Répartition des actes rendus par l'ORD en matière de discipline selon l'objet de la poursuite**

Objet de la poursuite	2020	2021	2022	2023
Défaillance	15	2	29	0
Faux et usage de faux	6	17	17	88
Refus d'exécution de décision	1	1	0	0
Autres	0	2	11	2
<b>Ensemble</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>57</b>	<b>90</b>

**Tableau 133 : Répartition des dossiers traités par l'ORD en matière de discipline selon le mode de saisine**

Mode de saisine	2020	2021	2022	2023
Dénonciation par l'Administration	17	2	1	0
Dénonciation par les entreprises	4	0	0	6
Auto-saisine	9	20	57	84
<b>Ensemble</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>58</b>	<b>90</b>

**Tableau 134 : Répartition des actes rendus de l'ORD en matière de discipline selon le type de sanction (en attente de confirmation)**

Type de sanction	2020	2021	2022	2023
Défaillance	6	2	0	0
Avertissement	1	0	7	5
Exclusion temporaire (suspension)	8	15	14	56
Exclusion définitive	0	0	0	0
Exclusion à titre conservatoire	1	0	0	20
Recommandations de sanctions des acteurs publics	1	0	3	0
Amende d'entreprises	-	0	18	0
Confirmation de décision de discipline	0	1	0	0
Retrait de décision	-	0	0	0
Autres sanctions	0	4	16	9
<b>Ensemble</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>58</b>	<b>90</b>

**Tableau 135 : Répartition des décisions d'exclusion rendues par l'ORD selon la durée**

Durée d'exclusion	2020	2021	2022	2023
Exclusion temporaire d'entreprises d'un (1) an	3	0	4	1
Exclusion temporaire d'entreprises de deux (2) ans	4	7	6	46
Exclusion temporaire d'entreprises de trois (3) ans	1	6	0	7
Exclusion temporaire d'entreprises de quatre (4) ans	0	0	0	0
Exclusion temporaire d'entreprises de cinq (5) ans	0	2	4	2
<b>Ensemble</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>56</b>

**Tableau 136 : Délai moyen de traitement des requêtes par l'ORD en jours ouvrables**

Nature de la requête	2020	2021	2022	2023
Traitement des plaintes de litige	2,6	2,56	2,36	2,4
Traitement des dossiers de discipline	nd	nd	nd	nd
Demande de conciliation	28,5	21,14	20,34	15,1

## 11. Recours juridictionnels en matière de commande publique

### **Encadré 10 : Recours juridictionnels en matière de commande publique**

A l'issue du recours non juridictionnels, la partie non satisfaite de la décision de l'ORD en matière de litige, peut saisir la juridiction compétente qu'est le Tribunal administratif.

Les décisions rendues par le tribunal administratif statuant en premier ressort peuvent faire l'objet d'appel. De même, les décisions rendues par la juridiction d'appel peuvent faire l'objet de pourvoi en cassation.

Les parties à un différend dans la phase d'exécution d'un marché public ayant fait l'objet d'un procès-verbal de non conciliation ou de conciliation partielle, peuvent soit saisir le tribunal administratif soit recourir, le cas échéant à l'arbitrage de l'entier litige ou des points n'ayant pas fait l'objet de conciliation.

**Tableau 137 : Répartition des activités du Conseil d'Etat en matière de commande publique**

Activités du Conseil d'Etat	2020	2021	2022	2023
Affaires nouvelles au siège	33	30	21	21
Décisions rendues (hors référés)	21	28	01	03
Durée de la procédure				
Moins de 15 jours	-	-	-	
15 jours à 1 mois	-	-	-	
1 mois à 3 mois	-	-	-	
3 mois à 6 mois	-	-	-	
6 mois à 1 an	-	-	-	
1 an et plus	21	24	1	03
Affaires nouvelles enregistrées par le commissaire du gouvernement	21	25	2	07
Conclusions rendues par le commissaire du gouvernement	19	24	11	04

Source : *Annuaire statistique 2023 de la Justice*

**Tableau 138 : Répartition des activités des tribunaux administratifs en matière de commande publique**

Activités des tribunaux administratifs	2020	2021	2022	2023
Affaires nouvelles au siège	88	103	157	127
Décisions rendues (hors référés)	nd	nd	nd	nd
Durée de la procédure	nd	nd	nd	nd
Affaires nouvelles enregistrées par le commissaire du gouvernement	89	142	122	143
Conclusions rendues par le commissaire du gouvernement	72	96	90	101

Source : *Annuaire statistique 2023 de la Justice*

## CHAPITRE 3 : DONNEES RELATIVES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE

### Encadré 11 : Notion de Partenariat Public-Privé

Le Partenariat Public-Privé (PPP) est un contrat administratif écrit conclu à titre onéreux par lequel une autorité contractante confie à un partenaire privé, pour une durée déterminée, en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet de manière cumulative :

- la réalisation et/ou l'aménagement et/ou l'acquisition et/ou la transformation et/ou la réhabilitation et/ou la maintenance et/ou le démantèlement ou la destruction d'ouvrages, d'équipements ou de biens matériels ou immatériels nécessaires à un service public ou à l'exercice d'une mission d'intérêt général ;
- la gestion ou l'exploitation d'un service y compris un service d'intérêt général ou un service public, d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels ou une combinaison de ces éléments ;
- le financement de tout ou partie des missions confiées.

Cette mission peut intégrer tout ou partie de la conception des ouvrages, équipements ou biens immatériels.

Le contrat de PPP peut contenir une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. L'opérateur économique est tenu à l'atteinte d'objectifs de performance prévus au contrat et ces objectifs peuvent être révisables.

Le contrat fixe les conditions dans lesquelles sont établis le partage et le transfert des risques entre l'autorité contractante et le partenaire privé.

Le PPP n'est pas un préfinancement.

Contrairement aux marchés publics qui ont un délai d'exécution relativement court, la durée d'un contrat de PPP peut s'étendre sur une longue période pouvant atteindre trente (30) ans.

Les PPP revêtent les formes contractuelles suivantes :

- PPP à paiement par les usagers ;
- PPP à paiement public.

**Tableau 139 : Répartition des PPP en cours selon le type d'autorités contractantes**

Type d'autorités contractantes	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Ministères et institutions	13	507,23	14	758,81	15	779,63	15	637,03
Sociétés d'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements Publics d'Etat et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-
Collectivités territoriales	-	-	-	-	-	-	-	-
Structures déconcentrées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autorités administratives indépendantes	-	-	-	-	-	-	-	-
Maitres d'ouvrages déléguées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres autorités contractantes	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>507,23</b>	<b>14</b>	<b>758,81</b>	<b>15</b>	<b>779,63</b>	<b>15</b>	<b>637,03</b>

**Tableau 140 : Répartition des PPP en cours selon l'autorité contractante**

Autorités contractantes	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Ministère en charge des transports	1	15,32	2	165,60	2	165,60	1	20,54
Ministère en charge de la sécurité	1	9,59	1	9,59	1	9,59	1	9,59
Ministère en charge de l'énergie	7	165,80	7	165,80	8	186,62	8	186,62
Ministère en charge des infrastructures	2	276,47	2	377,77	2	377,77	2	377,77
Ministère des affaires étrangères et de la coopération	2	40,06	2	40,06	2	40,06	2	40,06
Ministère de la santé	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	2,46
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>507,23</b>	<b>14</b>	<b>758,81</b>	<b>15</b>	<b>779,63</b>	<b>15</b>	<b>637,03</b>

**Tableau 141 : Répartition des PPP en cours par les autorités contractantes selon le secteur d'activités**

Secteur d'activités	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Energie	7	165,80	7	165,8	8	186,62	8	186,62	9	306,92
Infrastructure routière	2	276,47	2	377,77	2	377,77	2	377,77	2	377,77
Equipement	-	-	0	0	-	-	-	-	-	-
Infrastructure hydraulique	-	-	0	0	-	-	-	-	-	-
Infrastructure aéroportuaire	-	-	0	145,07	-	145,07	-	-	-	-
Transport	1	15,32	2	20,54	2	20,54	2	20,54	1	20,54
Sécurité	1	9,59	1	9,59	1	9,59	1	9,59	1	19,73
Santé		0,00				0,00	1	2,46		0,00
Autres	2	40,06	2	40,06	2	40,06	2	40,06	2	42,15
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>507,23</b>	<b>14</b>	<b>758,81</b>	<b>15</b>	<b>779,63</b>	<b>15</b>	<b>637,03</b>	<b>15</b>	<b>767,10</b>

**Tableau 142 : Répartition des PPP en cours selon le lieu de base fixe du partenaire privé**

Lieu de base fixe	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Burkina Faso	1	181,07	1	282,36	2	303,18	3	305,65
Entreprise communautaire (UEMOA)	1	12,51	1	12,51	1	12,51	1	12,51
Afrique hors UEMOA	1	30,40	1	30,40	1	30,40	1	30,40
Europe	9	258,26	10	408,54	10	408,54	9	263,48
Amérique	1	25,00	1	25,00	1	25,00	1	25,00
Asie	-	-	-	0,00	-	-	-	-
Océanie	-	-	-	0,00	-	-	-	-
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>507,23</b>	<b>14</b>	<b>758,81</b>	<b>15</b>	<b>779,63</b>	<b>15</b>	<b>637,03</b>

**Tableau 143 : Répartition des PPP en cours selon la forme juridique du partenaire privé**

Forme juridique	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
SA	5	259,78	6	501,75	7	522,57	8	525,04
SARL	-	-	-	0	-	-	-	-
Entreprises individuelles	-	-	-	0	-	-	-	-
Autres	8	247,46	8	257,06	8	257,06	7	111,99
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>507,23</b>	<b>14</b>	<b>758,81</b>	<b>15</b>	<b>779,63</b>	<b>15</b>	<b>637,03</b>

**Tableau 144 : Répartition des PPP en cours selon le mode de rémunération**

Mode de rémunération	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Paiement public	4	319,34	4	425,85	4	425,85	5	428,32
Paiement par les usagers	9	187,89	10	332,96	11	353,78	10	208,71
Paiement mixte	-	-	-	0	-	-	-	-
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>507,23</b>	<b>14</b>	<b>758,81</b>	<b>15</b>	<b>779,63</b>	<b>15</b>	<b>637,03</b>

**Tableau 145 : Répartition des PPP en cours selon l'entité initiatrice du projet**

Entité initiatrice	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Initiative publique	12	482,23	13	733,81	14	754,63	14	612,03
Initiative privée (offre spontanée)	1	25,00	1	25,00	1	25,00	1	25,00
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>507,23</b>	<b>14</b>	<b>758,81</b>	<b>15</b>	<b>779,63</b>	<b>15</b>	<b>637,03</b>

**Tableau 146 : Répartition des PPP en cours selon la source de financement**

Source de financement	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Privée	13	507,23	14	758,81	15	779,63	15	637,03
Cofinancement	-	-	-	0	-	0	-	0
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>507,23</b>	<b>14</b>	<b>758,81</b>	<b>15</b>	<b>779,63</b>	<b>15</b>	<b>637,03</b>

**Tableau 147 : Répartition des PPP en cours selon la procédure de passation**

Procédure de passation	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Appel d'offres en une étape	2	24,91	2	30,13	2	30,13	2	30,13
Appel d'offres en deux étapes	-	-	-	0	-	-	-	-
Négociation directe	5	341,53	6	587,89	6	587,89	6	445,29
Appel d'offres restreint	6	140,80	6	140,80	7	161,62	7	161,62
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>507,23</b>	<b>14</b>	<b>758,81</b>	<b>15</b>	<b>779,63</b>	<b>15</b>	<b>637,03</b>

**Tableau 148 : Répartition des PPP en cours selon l'existence d'une société de projet**

Existence d'une société de projet	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
PPP avec société de projet	7	165,80	7	165,80	7	165,80	6	20,73
PPP sans société de projet	6	341,43	7	593,01	8	613,83	9	616,30
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>507,23</b>	<b>13</b>	<b>758,81</b>	<b>15</b>	<b>779,63</b>	<b>15</b>	<b>637,03</b>

**Tableau 149 : Durée moyenne des contrats PPP en cours selon le mode de rémunération (en mois)**

Mode de rémunération	2020	2021	2022	2023
Paiement public	84	84	84	71
Paiement par les usagers	247	258	241	229
Paiement mixte (cofinancement)	-	-	-	-
<b>Ensemble</b>	<b>197</b>	<b>208</b>	<b>nd</b>	<b>176</b>

**Tableau 150 : Répartition des PPP contractualisés avec avenants**

Avenants	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Avec incidence financière	1	15,32	2	302,90	2	302,90	2	302,90
Sans incidence financière	12	491,92	12	455,91	13	476,73	13	334,13
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>507,23</b>	<b>14</b>	<b>758,81</b>	<b>15</b>	<b>779,63</b>	<b>15</b>	<b>637,03</b>

## GLOSSAIRE

---

1. **Affaire nouvelle** : affaire nouvellement arrivée et enregistrée au tribunal administratif ou au Conseil d'Etat ;
2. **Affermage** : délégation de service public par laquelle l'autorité contractante charge le fermier, personne publique ou privée, de l'exploitation d'ouvrages qu'elle a acquis préalablement afin que celui-ci assure la fourniture d'un service public, le fermier ne réalisant pas les investissements initiaux ;  
L'affermage désigne aussi le partenariat public-privé à paiement par les usagers par lequel une autorité contractante confie à un partenaire privé, l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un ouvrage existant afin qu'il assure la fourniture d'un service public. Le partenaire privé assume le risque d'exploitation et est chargé des travaux d'entretien courant de l'ouvrage, l'autorité contractante assumant la responsabilité des investissements sur l'ouvrage. Le partenaire privé verse à l'autorité contractante un loyer dont le montant est convenu à l'avance et est indépendant des résultats d'exploitation. Il peut être tenu d'atteindre des objectifs de performance ;
3. **Appel d'offres** : procédure d'appel à la concurrence par laquelle l'autorité contractante choisit l'offre conforme évaluée la moins disante et dont le soumissionnaire satisfait aux critères de qualification. La procédure se conclut sans négociation, sur la base de critères objectifs d'évaluation préalablement portés à la connaissance des candidats dans le dossier d'appel d'offres et qui peuvent être exprimés en termes monétaires.
4. **Attributaire** : soumissionnaire dont l'offre a été retenue avant l'approbation du marché ;
5. **Autorité contractante** : personne morale de droit public ou de droit privé à savoir, les ministères et institutions, les autorités administratives indépendantes, le Parlement, les missions diplomatiques et consulaires, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les établissements publics de l'Etat, les agences d'exécution et les personnes morales ayant la qualité d'organisme de droit public ou assimilé, les sociétés d'Etat, les sociétés à participation financière publique majoritaire, les associations formées par une ou plusieurs de ces personnes morales de droit public, signataire d'un marché public ou d'une délégation de service public ;
6. **Autorité délégente** : autorité contractante ci-dessus définie, cocontractante d'une convention de délégation de service public ;
7. **Candidat** : personne physique ou morale qui manifeste un intérêt à participer ou qui est retenue par une autorité contractante pour participer à une procédure de passation de marchés publics ou de délégation de service public ;
8. **Candidature** : acte par lequel le candidat manifeste un intérêt à participer, sans que cet acte ne l'engage ni ne lui impose d'obligations vis-à-vis de l'autorité contractante ;
9. **Commande publique** : toutes les formes d'acquisition de biens, services, prestations au profit des collectivités publiques, notamment le marché public, la délégation de service public et le partenariat public-privé ;

10. **Commission d'attribution des marchés (CAM)** : commission d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et d'attribution des marchés ;
11. **Concession de service public** : mode de gestion contractuelle d'un service public dans le cadre duquel un opérateur privé ou public, le concessionnaire, est sélectionné conformément aux règles en vigueur. Elle se caractérise par le mode de rémunération du concessionnaire qui est substantiellement assuré par les résultats de l'exploitation et la prise en charge des investissements initiaux et des gros œuvres par le concessionnaire. Ce dernier assure la prise en charge des investissements initiaux et des gros œuvres. Il lui est reconnu le droit d'exploiter l'ouvrage à titre onéreux pendant une durée déterminée ;
12. **Concession de service** : contrat de concession qui a pour objet principal la gestion d'un service. Elle comprend les variantes suivantes :
  - lorsqu'elle a pour objet la gestion d'un service d'intérêt général qui ne constitue pas un service public, elle est qualifiée de concession de service d'intérêt général ;
  - lorsqu'elle a pour objet la gestion d'un service public, elle est qualifiée de concession de service public.
13. **Concours architectural** : mise en compétition de maîtres d'œuvres, qui donne lieu à l'exécution de prestations déterminées par le règlement du concours et destiné à permettre à un jury de se prononcer sur les projets, en vue de la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre ;
14. **Consultation de consultants** : procédure de mise en concurrence simplifiée que l'on peut utiliser pour les marchés de prestations intellectuelles dont le montant prévisionnel est strictement inférieur à dix millions (10.000.000) de francs CFA TTC ;
15. **Contrôle de soutenabilité budgétaire et financière** : ensemble des procédures visant à vérifier la capacité pour l'autorité contractante de faire face à l'ensemble de ses engagements financiers inconditionnels et conditionnels, issus du contrat de partenariat public-privé pour l'ensemble de sa durée ;
16. **Crédit fournisseur** : contrat en vertu duquel le fournisseur permet à l'autorité contractante de différer ses paiements après la date à laquelle les biens sont livrés ou les services sont fournis. Le crédit fournisseur est fourni par le partenaire privé et peut provenir soit de ses capitaux propres soit au moyen d'une dette ;
17. **Entrave à l'accès à la commande publique** : fait pour tout agent public de refuser la communication d'informations ou l'accès à des informations ou à des documents administratifs, ou d'user de toutes autres pratiques en violation des droits des candidats et des soumissionnaires dans le processus de sélection du partenaire privé ;
18. **Entrave à la concurrence** : fait pour tout agent public d'élaborer un dossier d'appel à concurrence comportant des conditions de participation discriminatoires dans le but de limiter la concurrence ;
19. **Établissement de fausses certifications** : fait pour tout agent public d'établir de fausses attestations de bonne exécution, de fausses attestations de service fait ou de toutes autres fausses attestations au détriment des intérêts de

l'autorité contractante ;

20. **Déléataire** : personne morale de droit privé ou de droit public signataire d'une délégation de service public et à laquelle l'autorité délégante confie, conformément aux dispositions en vigueur, l'exploitation d'un service public avec ou sans prestations complémentaires ;
21. **Délégation de service public** : contrat administratif écrit par lequel une des personnes morales de droit public ou de droit privé confie la gestion d'un service public relevant de sa compétence à un délégataire dont la rémunération est liée ou substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation du service. Les délégations de service public comprennent les régies intéressées, les affermages de service public, ainsi que les concessions de service public, qu'elles soient associées ou non à l'exécution d'un ouvrage ;
22. **Demande de cotations** : procédure de mise en concurrence simplifiée que l'on peut utiliser pour les marchés publics de travaux, de fournitures, d'équipements et de services courants d'un montant prévisionnel estimé en toutes taxes comprises n'excédant pas le seuil de dix millions (10.000.000) de francs CFA TTC. La demande de cotations peut être formelle ou non formelle.
23. **Demande de prix** : procédure de mise en concurrence accélérée que l'on peut utiliser pour les marchés publics de travaux, de fournitures et de services courants d'un montant prévisionnel estimé en toutes taxes comprises n'excédant pas les seuils de cinquante millions (50 000 000) FCFA TTC pour les marchés de fournitures et services courants, et soixante-quinze millions (75 000 000) FCFA TTC pour les marchés de travaux ;
24. **Demande de propositions allégées** : procédure de mise en concurrence simplifiée pour les marchés de prestations intellectuelles dont le montant prévisionnel est égal ou supérieur à dix millions (10.000.000) de francs CFA TTC et strictement inférieur à trente millions (30.000.000) de francs CFA TTC ;
25. **Dématérialisation** : création, échange, envoi, réception ou conservation d'informations ou de documents par des moyens électroniques ou optiques, ou des moyens comparables mais non exclusivement, Echange de Données Informatisées (EDI) ou messagerie électronique ;
26. **Entreprise communautaire** : entreprise dont le siège social est situé dans un Etat membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
27. **Entreprise défaillante** : titulaire d'une commande publique, responsable, au cours des deux (2) dernières années, d'une inexécution partielle ou totale, d'une mauvaise exécution ou d'une exécution tardive ou dont deux contrats ou conventions ont été résiliés à son tort exclusif ;
28. **Maître d'ouvrage** : personne morale de droit public ou de droit privé qui est le propriétaire final de l'ouvrage ou de l'équipement technique, objet du marché
29. **Maître d'Ouvrage Délégué (MOD)** : personne morale de droit public ou de droit privé qui est le délégataire du maître d'ouvrage dans l'exécution de ses missions ;

- 30. Maître d'œuvre** : personne physique ou morale de droit public ou de droit privé chargée par le maître d'ouvrage public ou le maître d'ouvrage délégué, des attributions attachées aux aspects architectural et technique de la réalisation d'un ouvrage de bâtiment ou d'infrastructure aux termes d'un contrat de maîtrise d'œuvre. La maîtrise d'œuvre inclut des fonctions de conception et d'assistance au maître d'ouvrage public et/ou au maître d'ouvrage délégué dans la passation, la direction de l'exécution des contrats de travaux, dans l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier, dans les opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement ;
- 31. Marché à commandes** : marché qui détermine les spécifications, la consistance et le prix des prestations ou les modalités de sa détermination. Il permet de couvrir les besoins courants annuels dont il n'est pas possible au début de l'année de prévoir l'importance exacte ou qui excède les possibilités de stockage ;
- 32. Marché de clientèle** : marché passé pour une période déterminée, pour des prestations de services, fournitures, travaux d'entretien ou de maintenance, sans spécification de quantités ou de valeurs, avec des conditions de prix connues au départ. Le prestataire s'engage à fournir le service demandé par l'autorité contractante pendant cette période. Il est conclu pour une période d'une année reconductible deux (2) fois ;
- 33. Marché public** : contrat administratif écrit, conclu à titre onéreux par une autorité contractante avec des entités privées ou publiques pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures, d'équipements ou de services ;
- 34. Marché public de fournitures** : marché qui a pour objet l'achat, le crédit-bail, la location ou la location-vente avec ou sans option d'achat de biens de toute nature y compris des matières premières, produits, équipements et objets sous forme solide, liquide ou gazeuse, ainsi que les services accessoires à la fourniture de ces biens ;
- 35. Marché public de prestations intellectuelles** : marché qui n'est ni un marché de travaux ni un marché de fournitures ni un marché de services courants et dont l'élément prédominant n'est pas physiquement quantifiable ;
- 36. Marché public de services courants** : marché qui a pour objet l'acquisition de services pouvant être fournis sans spécifications techniques particulières exigées par l'autorité contractante ;
- 37. Marché public de travaux** : marché qui a pour objet soit, l'exécution, soit, conjointement la conception et l'exécution de travaux ou d'un ouvrage ;
- 38. Marché public de type mixte** : marché relevant d'une des quatre catégories sus mentionnées et pouvant comporter, à titre accessoire, des éléments relevant d'une autre catégorie.
- 39. Manipulation des offres** : fait pour tout agent public de retrancher, de remplacer ou d'ajouter à l'offre d'un soumissionnaire une ou plusieurs pièces en vue de la rendre conforme ou non aux critères définis dans le dossier d'appel d'offres ;
- 40. Mise en régie** : forme de sanction en cas de manquement ou de faute du cocontractant à ses obligations

contractuelles. Elle consiste, après mise en demeure et constatation contradictoire sous peine d'irrégularité, à suspendre l'exécution du marché public et à exécuter, aux frais et risques de l'entreprise défaillante, une partie des prestations prévues au marché public, avec le matériel et le personnel de ladite entreprise sous la garde et le contrôle hiérarchique du maître de l'ouvrage.

41. **Moyen électronique** : moyen utilisant des équipements électroniques de traitement y compris la compression numérique et de stockage de données, et utilisant la diffusion, l'acheminement et la réception par fils, par radio, par moyens optiques ou par d'autres moyens électromagnétiques ;
42. **Négociation directe** : modalité de sélection de l'opérateur privé qui consiste à engager les discussions sur les éléments de son offre en vue de la conclusion du contrat de partenariat public-privé sans mise en concurrence;
43. **Objectifs de performance** : objectifs d'efficacité et d'efficience des prestations à atteindre par le partenaire privé. La performance est appréciée notamment en fonction de la qualité des prestations des services, du prix appliqué aux usagers, de la durabilité ainsi que de l'efficacité et de l'efficience des ouvrages, des équipements et des installations ;
44. **Offre** : ensemble des éléments techniques et financiers inclus dans le dossier de soumission ;
45. **Offre spontanée** : proposition soumise par un opérateur économique à une autorité contractante, visant un projet d'infrastructure ou de services qui n'est pas encore inscrit dans une banque intégrée de projet. L'opérateur économique finance et réalise l'évaluation sommaire de son projet. L'offre spontanée constitue une exception à la règle selon laquelle les projets d'infrastructures ou de services sont initiés par le secteur public ;
46. **Opérateur économique** : personne morale de droit privé ou le groupement de personnes morales de droit privé ayant ou non la personnalité juridique, qui offre la réalisation de travaux, la fourniture d'équipements et/ou de biens immatériels, et/ou la fourniture de services ;
47. **Organe de règlement des différends (ORD)** : instance établie à l'Autorité de régulation de la commande publique, chargée de statuer sur les irrégularités et les recours relatifs à la passation des marchés publics, des délégations de service public et des partenariats public-privé ;
48. **Organisme de droit public** : organisme, créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial doté de la personnalité juridique et dont soit l'activité est financée majoritairement par l'État, les collectivités territoriales ou d'autres organismes de droit public, soit la gestion est soumise à un contrôle par ces derniers, soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'État, les collectivités territoriales ou d'autres organismes de droit public ;
49. **Ouvrage** : résultat d'un ensemble de travaux de bâtiment ou de génie civil destiné à remplir par lui-même une fonction économique ou technique. Il peut comprendre notamment des opérations de construction, de reconstruction, de

démolition, de réparation ou de rénovation, telles que la préparation du chantier, les travaux de terrassement, l'érection, la construction, l'installation d'équipement ou de matériel, la décoration et la finition ainsi que les services accessoires aux travaux si la valeur de ces services ne dépasse pas celle des travaux eux-mêmes ;

- 50. Partenaire privé** : opérateur économique titulaire d'un contrat de partenariat public-privé approuvé ;
- 51. Partenariat public-privé (PPP)** : contrat administratif écrit conclu à titre onéreux par lequel une autorité contractante confie à un partenaire privé, pour une durée déterminée, en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet de manière cumulative :
- la réalisation et/ou l'aménagement et/ou l'acquisition et/ou la transformation et/ou la réhabilitation et/ou la maintenance et/ou le démantèlement ou la destruction d'ouvrages, d'équipements ou de biens matériels ou immatériels nécessaires à un service public ou à l'exercice d'une mission d'intérêt général ;
  - la gestion ou l'exploitation d'un service y compris un service d'intérêt général ou un service public, d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels ou une combinaison de ces éléments ;
  - le financement de tout ou partie des missions confiées.
- 52. Partenariat public-privé à paiement public** : contrat de partenariat public-privé dans lequel la rémunération du partenaire privé consiste dans le versement d'un prix par l'autorité contractante pendant toute la durée du contrat, lequel est lié à des objectifs de performance. La rémunération du partenaire privé peut être complétée par des recettes provenant d'activités annexes. Le risque d'exploitation est assumé par l'autorité contractante ;
- 53. Partenariat public-privé à paiement par les usagers** : contrat de partenariat public-privé dans lequel la rémunération du partenaire privé consiste, en contrepartie des missions qui lui sont confiées, soit dans le droit d'exploiter l'ouvrage, le service ou la zone qui fait l'objet du contrat, soit dans ce droit assorti d'un prix. Les Partenariats public-privé à paiement par les usagers sont constitués des concessions de service d'intérêt général, des affermages, des régies intéressées et des concessions de services publics ;
- 54. Petite et moyenne entreprise (PME)** : toute personne physique ou morale productrice de biens et/ou de services marchands, immatriculée ou ayant fait sa déclaration d'activité au registre du commerce et du crédit mobilier ou tout autre registre lui conférant la personnalité juridique selon les critères et conditions prévus par les textes en vigueur. La notion de PME inclut celle de la petite et moyenne industrie ;
- 55. Programme de partenariat public-privé** : portefeuille de projets autorisés à être réalisés en partenariat public-privé et en cours d'exécution ;
- 56. Pays de base fixe** : pays de résidence des personnes physiques ;
- 57. Pays d'établissement stable** : pays d'établissement des personnes morales ;
- 58. Personne responsable des marchés (PRM)** : représentant dûment mandaté par l'autorité contractante pour la

représenter dans la passation et dans le suivi de l'exécution du marché pour les besoins de statistiques, d'information et d'archivage ;

- 59. Régie intéressée** : convention de délégation de service public par laquelle l'autorité contractante finance elle-même l'établissement d'un service, mais en confie la gestion à une personne privée ou publique qui est rémunérée par l'autorité contractante tout en étant intéressée aux résultats, que ce soit au regard des économies réalisées, des gains de productivité ou de l'amélioration de la qualité du service ;
- La régie intéressée désigne aussi le partenariat public-privé par lequel une autorité contractante confie à un partenaire privé, la gestion d'un service public, lié ou non à un ouvrage existant. Le partenaire privé bénéficie d'un mandat de l'autorité contractante pour encaisser, en son nom et pour son compte, les paiements dus par les usagers du service public exploité par le régisseur. La rémunération du régisseur, versée par l'autorité contractante, est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation et prend en compte les objectifs de performance mis à sa charge ;
- 60. Service public** : tout service destiné à satisfaire les besoins essentiels de la personne humaine et ayant soit une finalité d'ordre et de régulation, soit une finalité de protection sociale et sanitaire, soit une finalité éducative et culturelle, soit une finalité économique ;
- 61. Société de projet** : société de droit burkinabè créée exclusivement pour l'exécution du contrat de partenariat public-privé et qui est sous le contrôle du partenaire privé ;
- 62. Soumission** : acte d'engagement écrit au terme duquel un soumissionnaire fait connaître ses conditions et s'engage à respecter les cahiers des charges applicables dans le cadre d'une commande publique ;
- 63. Soumissionnaire** : personne physique ou morale qui participe à un appel d'offres en soumettant un acte d'engagement et les éléments constitutifs de son offre
- 64. Sous-commission technique (SCT)** : comité chargé de l'analyse et de l'évaluation des offres techniques et financières ;
- 65. Surfacturation** : le fait pour un partenaire privé de majorer, sans justification, les prix de ses prestations ;
- 66. Titulaire** : personne physique ou morale, attributaire, dont le marché conclu avec l'autorité contractante, a été approuvé ;
- 67. Valeur estimée d'un partenariat public-privé** : valeur d'un contrat de partenariat public-privé correspondant au chiffre d'affaires total du titulaire pendant la durée du contrat, hors taxes, estimé par l'autorité contractante, eu égard aux travaux et services, en ce compris les travaux et services de maintenance, qui font l'objet du contrat, ainsi qu'aux fournitures liées auxdits travaux et services. Cette estimation est valable au moment de l'envoi de l'avis de publicité préalable ou, dans les cas où un tel avis n'est pas prévu, au moment où l'autorité contractante engage la procédure

de passation. Le choix de la méthode utilisée pour le calcul de la valeur estimée d'un partenariat public-privé ne peut être effectué avec l'intention de le soustraire aux règles qui lui sont normalement applicables ;

- 68. Violation des règles de la confidentialité :** fait de communiquer, de diffuser ou d'exploiter sans autorisation des informations confidentielles dans le cadre des procédures de passation et d'exécution des contrats de partenariat public-privé.

# LISTE DES AUTORITES CONTRACTANTES

---

## 1. MINISTERES

1. Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques
2. Ministère de la défense et des anciens combattants
3. Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement
4. Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
5. Ministère des infrastructures et du désenclavement
6. Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
7. Ministère de l'énergie, des mines et des carrières
8. Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises
9. Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
10. Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière
11. Ministère de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat
12. Ministère des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'étranger
13. Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité
14. Ministère de la communication, de la culture, des arts et du tourisme
15. Ministère de la transition digitale, des postes et des communications électroniques
16. Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille
17. Ministère des sports, de la jeunesse, et de l'emploi
18. Ministère de la santé et de l'hygiène publique
19. Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
20. Ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions, Garde des sceaux

## 2. INSTITUTIONS

1. Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
2. Conseil économique et social
3. Commission électorale nationale indépendante
4. Cour des comptes
5. Conseil constitutionnel
6. Conseil d'Etat
7. Cour de cassation
8. Conseil supérieur de la communication
9. Commission de l'informatique et des libertés
10. Grande chancellerie des ordres burkinabè
11. Médiateur du Faso
12. Parlement
13. Présidence du Faso
14. Primature
15. Secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres

### 3. SOCIETES D'ETAT ET ASSIMILES

1. Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Délégée en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD)
2. Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER) ;
3. Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (AGETIB) ;
4. Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) ;
5. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).
6. Centre de Gestion des Cités (CEGECI) ;
7. Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) ;
8. Loterie Nationale Burkinabè (LONAB) ;
9. Minoterie du Faso (MINOFA) ;
10. Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) ;
11. Société de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural (SONATER) ;
12. Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB) ;
13. Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB) ;
14. Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) ;
15. Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) ;
16. Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire (SONAGESS) ;
17. La Poste Burkina Faso (LA POSTE BF) ;
18. Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) ;
19. Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina Faso (SOPAFER-B) ;
20. Sourou Pôle ;
21. Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) ;
22. Société Burkinabè de Télédiffusion (SBT)
23. Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU)

### 4. ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ETAT

1. Académie de Police (AP)
2. Agence Burkinabè d'Electrification Rurale (ABER)
3. Agence Burkinabè d'Investissement (ABI)
  1. Agence Burkinabè de Normalisation de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM)
  2. Agence de Financement et de promotion des Petites et Moyennes entreprises (AFP-PME)
  3. Agence de l'eau de la Comoé (AEC)
  4. Agence de l'Eau du Gourma (AEG)
  5. Agence de l'Eau du Liptako (AEL)
  6. Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM)
  7. Agence de l'eau du Nakambé (AEN)
8. Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-artisanales (ANEEMAS)
9. Agence Nationale de Biosécurité (ANB)
10. Agence Nationale de Formation Professionnelle (ANFP)
11. Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique (ANRP)

12. Agence Nationale de Sécurisation des Systèmes d'Information (ANSSI)
13. Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE)
14. Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)
15. Agence Nationale pour la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC)
16. Autorité de Mise en valeur de la Vallée du Sourou (AMVS)
17. Bureau National des Sols (BUNASOLS)
18. Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU)
19. Centre agricole polyvalent de Matroukou (CAP MATROUKOU)
20. Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou (CEFPO)
21. Centre de Formation Professionnelle Industrielle (CFPI)
22. Centre de formation professionnelle régionale de Ziniaré (CFPRZ)
23. Centre hospitalier régional de Banfora (CHR-Banfora)
24. Centre hospitalier régional de Dédougou (CHR-DDG)
25. Centre hospitalier régional de Dori (CHR-DORI)
26. Centre hospitalier régional de Fada (CHR-FADA)
27. Centre hospitalier régional de Gaoua (CHR-Gaoua)
28. Centre hospitalier régional de Kaya (CHR-KAYA)
29. Centre hospitalier régional de Koudougou (CHR-KDG)
30. Centre hospitalier régional de Tenkodogo (CHR-Tenkodogo)
31. Centre hospitalier Régional de Ziniaré (CHR-Z°)
32. Centre hospitalier universitaire de Ouahigouya (CHU-OHG)
33. Centre Hospitalier Universitaire de Tengandogo (CHU de Tengandogo)
34. Centre Hospitalier Universitaire Pédiatrique Charles De Gaulle (CHUP-CDG)
35. Centre Hospitalier Universitaire Sourou Sanou (CHUSS)
36. Centre Hospitalier Universitaire Yalgado OUEDRAOGO (CHUYO)
37. Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)
38. Centre National de Semences Forestières (CNSF)
39. Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)
40. Centre National des Arts, du Spectacle et de l'Audiovisuel (CENASA)
41. Centre National des Manuels et Fournitures Scolaires (CENAMAFS)
42. Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU)
43. Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)
44. Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)
45. Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale (ENESA)
46. Ecole Nationale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire (ENGSP)
47. Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP)
48. Ecole Nationale des Douanes (END)
49. Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF)
50. Ecole nationale des enseignants du primaire de Bobo Dioulasso (ENEP-B)
51. Ecole nationale des enseignants du primaire de Dédougou (ENEP-DDG)
52. Ecole nationale des enseignants du primaire de Dori (ENEP-DORI)

53. Ecole nationale des enseignants du primaire de Fada N'gourma (ENEP-Fada)
54. Ecole nationale des enseignants du primaire de Gaoua (ENEP-GAOUA)
55. Ecole nationale des enseignants du primaire de Ouahigouya (ENEP- OHG)
56. Ecole nationale des enseignants du primaire de Tenkodogo (ENEP-Tenkodogo)

57. Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF)
58. Ecole Nationale des Travaux Publics (ENTP)
59. Ecole polytechnique de Ouagadougou (EPO)
60. Festival Panafricain de Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO)
61. Hôpital de District de Bogodogo (HDB)
62. Institut d'Education et de Formation Professionnelle (INEFPRO)
63. Institut d'Education et de Formation Professionnelle (INEFPRO)
64. Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA)
65. Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT)
66. Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS)
67. Institut des Hautes Etudes Internationales (INHEI)
68. Institut Des Sciences (IDS)
69. Institut Géographique du Burkina (IGB)
70. Institut National de Formation en Travail Social (INFTS)
71. Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)
72. Institut National de Santé Publique (INSP)
73. Institut National des Sciences des Sociétés (INSS)
74. Institut Supérieur d'Etudes de Protection Civile (ISEPC)
75. Institut Supérieur de l'Image et du Son (ISIS)
76. Institut Supérieur de Logistique de Ouagadougou (ISLO)
77. Institut Supérieur des Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC)
78. Laboratoire National de Santé Publique (LNSP)
79. Les Editions Sidwaya (Editions Sidwaya)
80. Maison de la culture de Bobo-Dioulasso (MCB)
81. Musée National du Burkina (MNB)
82. Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEF)
83. Office de Gestion des Infrastructures Sportives (OGIS)
84. Office de Gestion du Palais des Sports Ouaga (OGPSO)
85. Office de Santé des Travailleurs (OST)
86. Office National d'Identification (ONI)
87. Office National de la Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM)
88. Office National de Sécurité Routière (ONASER)
89. Office National de Tourisme du Burkina (ONTB)
90. Office National des Aires Protégées (OFINAP)
91. Programme National de Volontariat du Burkina (PNVB)
92. Radiodiffusion et Télévision du Burkina (RTB)
93. Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO)
94. Service National pour le Développement (SND)
95. Université de Dédougou (UDDG)
96. Université de Ouagadougou I Pr Joseph Ki-ZERBO (UO I/JKZ)
97. Université de Ouahigouya (U-OHG)

98. Université Nazi Boni

99. Université Norbert ZONGO (UNZ)
100. Université Thomas SANKARA (UTS)

## **5. FONDS NATIONAUX**

1. Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (AF-PME)
2. Agence Nationale d'Appui au Développement des Collectivités Territoriales (ADCT)
3. Fonds d'Appui à la Presse Privée (FAPP)
4. Fonds d'Assistance Judiciaire (FAJ)
5. Fonds d'Intervention de l'Environnement (FIE)
6. Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT)
7. Fonds National de la Solidarité et de Résilience Sociale (FNS-RS)
8. Fonds National pour la Recherche, l'Innovation et le Développement (FONRID)
9. Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA)
10. Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI)
11. Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF)
12. Fonds Spécial Routier du Burkina (FSR-B)
13. Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES)
14. Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE)
15. Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI)
16. Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ)
17. Fonds de Solidarité envers les Malades et Orphelins du Sida (FSMOS)
18. Fonds National des Travailleurs Déflatés et Retraités (FONA-DR)
19. Fonds National pour la Promotion des Sports et Loisirs (FNPSL)
20. Fonds de Développement de l'Elevage (FODEL)
21. Fonds National pour l'Education et la Recherche (FONER)

## **6. AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES**

1. Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)
2. Unité de la Coordination de la Formulation du Second Compact du Burkina Faso (UCF-Burkina)
3. Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP)
4. Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE)
5. Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES)

## 7. COLLECTIVITES TERRITORIALES

### 1. PROVINCE DES BALES

1. Commune de Bagassi
2. Commune de Bana
3. Commune de Boromo
4. Commune de Fara
5. Commune de Oury
6. Commune de Pâ
7. Commune de Pompoï
8. Commune de Poura
9. Commune de Siby
10. Commune de Yaho

### 3. PROVINCE DES BANWA

1. Commune de Balavé
2. Commune de Kouka
3. Commune de Sami
4. Commune de Sanaba
5. Commune de Solenzo
6. Commune de Tansila

### 5. PROVINCE DE BOUGOURIBA

1. Commune de Bondigui
2. Commune de Diébougou
3. Commune de Dolo
4. Commune de Iolonoro
5. Commune de Tianskoura

### 7. PROVINCE DU BOULKIEMDE

### 2. PROVINCE DU BAM

1. Commune de Bourzanga
2. Commune de Guibaré
3. Commune de Kongoussi
4. Commune de Nasséré
5. Commune de Rollo
6. Commune de Rouko
7. Commune de Sabcé
8. Commune de Tikaré
9. Commune de Zimtenga

### 4. PROVINCE DU BAZEGA

1. Commune de Douougou
2. Commune de Gaongo
3. Commune de Ipelcé
4. Commune de Kayao
5. Commune de Kombissiri
6. Commune de Saponé
7. Commune de Toécé

### 6. PROVINCE DE BOULGOU

1. Conseil régional du Centre-Est
2. Commune de Bagré
3. Commune de Bané
4. Commune de Béguédo
5. Commune de Bissiga
6. Commune de Bittou
7. Commune de Boussouma
8. Commune de Garango
9. Commune de Komtoèga
10. Commune de Niaogo
11. Commune de Tenkodogo
12. Commune de Zabré
13. Commune de Zoaga
14. Commune de Zonsé

### 8. PROVINCE DE LA COMOË

- 
1. Conseil régional du Centre-Ouest
  2. Commune de Bingo
  3. Commune de Imasgho
  4. Commune de Kindi
  5. Commune de Kokologho
  6. Commune de Koudougou
- 

7. Commune de Nandiala
8. Commune de Nanoro
9. Commune de Pella
10. Commune de Poa
11. Commune de Ramongo
12. Commune de Sabou
13. Commune de Siglé
14. Commune de Soaw
15. Commune de Sourgou
16. Commune de Thyou

### **9. PROVINCE DE GANZOURGOU**

1. Commune de Boudry
2. Commune de Kogho
3. Commune de Méguet
4. Commune de Mogtédou
5. Commune de Salogo
6. Commune de Zam
7. Commune de Zorgho
8. Commune de Zoungou

### **11. PROVINCE DU GOURMA**

1. Conseil régional de l'Est
2. Commune de Diabo
3. Commune de Diapangou
4. Commune de Fada N'Gourma
5. Commune de Matiacoali
6. Commune de Tibga
7. Commune de Yamba

### **13. PROVINCE DU IOBA**

- 
1. Conseil régional de la Comoé
  2. Commune de Banfora
  3. Commune de Bérégadougou
  4. Commune de Mangodara
  5. Commune de Moussodougou
  6. Commune de Niangoloko
- 
7. Commune de Ouo
  8. Commune de Sidéradougou
  9. Commune de Soubakaniédougou
  10. Commune de Tiéfora

### **10. PROVINCE DE LA GNAGNA**

1. Commune de Bilanga
2. Commune de Bogandé
3. Commune de Coalla
4. Commune de Liptougou
5. Commune de Mani
6. Commune de Piéla
7. Commune de Thion

### **12. PROVINCE DU HOUET**

1. Conseil régional des Hauts-Bassins
2. Commune de Bama
3. Commune de Bobo-Dioulasso
4. Commune de Dandé
5. Commune de Faramana
6. Commune de Fô
7. Commune de Karangasso-Sambla
8. Commune de Karangasso-Vigué
9. Commune de Koundougou
10. Commune de Léna
11. Commune de Padéma
12. Commune de Péni
13. Commune de Satiri
14. Commune de Toussiana

### **14. PROVINCE DU KADIOGO**

- 
1. Commune de Dano
  2. Commune de Dissin
  3. Commune de Guéguéré
  4. Commune de Koper
  5. Commune de Niégo
  6. Commune de Oronkua
  7. Commune de Ouessa
  8. Commune de Zambo

- 
1. Conseil régional du Centre
  2. Commune de Komki-Ipala
  3. Commune de Komsilga
  4. Commune de Koubri
  5. Commune de Ouagadougou
  6. Commune de Pabré
  7. Commune de Saaba
  8. Commune de Tanghin-Dassouri

**15. PROVINCE DU KENEDOUGOU**

1. Commune de Banzon
2. Commune de Djigouéra
3. Commune de Kangala
4. Commune de Kayan
5. Commune de Koloko
6. Commune de Kourignon
7. Commune de Kourouma
8. Commune de Morolaba
9. Commune de N'Dorola
10. Commune de Orodara
11. Commune de Samogohiri
12. Commune de Samorogouan
13. Commune de Sindo

**17. PROVINCE DE KOMPIENGA**

1. Commune de Kompienga
2. Commune de Madjoari
3. Commune de Pama

**19. PROVINCE DE KOULPELOGO**

1. Commune de Comin-Yanga
2. Commune de Dourtenga
3. Commune de Lalgaye
4. Commune de Ouargaye
5. Commune de Sanga
6. Commune de Soudougou
7. Commune de Yargatenga
8. Commune de Yondé

**16. PROVINCE DE KOMANDJARI**

1. Commune de Bartiébougou
2. Commune de Foutouri
3. Commune de Gayéri

**18. PROVINCE DE KOSSI**

1. Commune de Barani
2. Commune de Bomborokuy
3. Commune de Bourasso
4. Commune de Djibasso
5. Commune de Dokuy
6. Commune de Doumbala
7. Commune de Kombori
8. Commune de Madouba
9. Commune de Nouna
10. Commune de Sono

**20. PROVINCE DE KOURITTENGA**

1. Commune de Andemtenga
2. Commune de Baskouré
3. Commune de Dialgaye
4. Commune de Gounghin
5. Commune de Kando
6. Commune de Koupéla
7. Commune de Pouytenga
8. Commune de Tensobentenga
9. Commune de Yargo

**21. PROVINCE DE KOURWEOGO**

1. Commune de Boussé
2. Commune de Laye
3. Commune de Niou
4. Commune de Sourgoubila
5. Commune de Toéghin

**23. PROVINCE DE LOROUM**

1. Commune de Banh
2. Commune de Ouindigui
3. Commune de Sollé
4. Commune de Titao

**25. PROVINCE DU NAHOURI**

1. Commune de Guiaro
2. Commune de Pô
3. Commune de Tiébélé
4. Commune de Zecco
5. Commune de Ziou

**27. PROVINCE DE NAYALA**

1. Commune de Gassan
2. Commune de Gossina
3. Commune de Koungny
4. Commune de Toma
5. Commune de Yaba
6. Commune de Yé

**29. PROVINCE D'OUBRITENGA****22. PROVINCE DE LA LERABA**

1. Commune de Dakoro
2. Commune de Douna
3. Commune de Kankalaba
4. Commune de Loumana
5. Commune de Niankorodougou
6. Commune de Ouéléni
7. Commune de Sindou
8. Commune de Wolonkoto

**24. PROVINCE DU MOUHOUN**

1. Conseil régional de la Boucle du Mouhoun
2. Commune de Bondokuy
3. Commune de Dédougou
4. Commune de Douroula
5. Commune de Kona
6. Commune de Ouarkoye
7. Commune de Safané
8. Commune de Tchériba

**26. PROVINCE DE NAMENTENGA**

1. Commune de Boala
2. Commune de Boulsa
3. Commune de Bouroum
4. Commune de Dargo
5. Commune de Nagbingou
6. Commune de Tougouri
7. Commune de Yalgo
8. Commune de Zéguédéguin

**28. PROVINCE DE NOUMBIEL**

1. Commune de Batié
2. Commune de Boussoukoulou
3. Commune de Kpuéré
4. Commune de Legmoin
5. Commune de Midebdo

**30. PROVINCE DE L'LOUDALAN**

- 
1. Conseil Régional du Plateau Central
  2. Commune de Absouya
  3. Commune de Dapélogo
  4. Commune de Loumbila
  5. Commune de Nagréongo
  6. Commune de Ourgou-Manéga
  7. Commune de Ziniaré
  8. Commune de Zitenga

### **31. PROVINCE DU PASSORE**

1. Commune de Arbolé
2. Commune de Bagaré
3. Commune de Bokin
4. Commune de Gomponsom
5. Commune de Kirsi
6. Commune de Lâ-Todin
7. Commune de Pilimpikou
8. Commune de Samba
9. Commune de Yako

### **33. PROVINCE DU SANGUIE**

1. Commune de Dassa
2. Commune de Didyr
3. Commune de Godyr
4. Commune de Kordié
5. Commune de Kyon
6. Commune de Pouni
7. Commune de Réo
8. Commune de Ténado
9. Commune de Zamo
10. Commune de Zawara

### **35. PROVINCE DE SENO**

1. Conseil Régional du Sahel
2. Commune de Dori Commune de Dori
3. Commune de Bani
4. Commune de Falagountou
5. Commune de Gorgadji
6. Commune de Sampelga
7. Commune de Seytenga

### **37. PROVINCE DU SOUM**

- 
1. Commune de Déou
  2. Commune de Gorom-Gorom
  3. Commune de Markoye
  4. Commune de Oursi
  5. Commune de Tin-Akoff

### **32. PROVINCE DE PONI**

1. Conseil régional du Sud-Ouest
2. Commune de Bouroum-Bouroum
3. Commune de Bousséra
4. Commune de Djigoué
5. Commune de Gaoua
6. Commune de Gbomblora
7. Commune de Kampti
8. Commune de Loropéni
9. Commune de Malba
10. Commune de Nako
11. Commune de Périgban

### **34. PROVINCE DU SANMATENGA**

1. Conseil régional du Centre-Nord
2. Commune de Barsalogho
3. Commune de Boussouma
4. Commune de Dablo
5. Commune de Kaya
6. Commune de Korsimoro
7. Commune de Mané
8. Commune de Namissiguima
9. Commune de Pensa
10. Commune de Pibaoré
11. Commune de Pissila
12. Commune de Ziga

### **36. PROVINCE DE LA SISSILI**

1. Commune de Biéha
2. Commune de Boura
3. Commune de Léo
4. Commune de Nébiélianayou
5. Commune de Niabouri
6. Commune de Silly
7. Commune de Tô

### **38. PROVINCE DU SOUROU**

- 
1. Commune de Arbinda
  2. Commune de Baraboulé
  3. Commune de Diguel
  4. Commune de Djibo
  5. Commune de Kelbo
  6. Commune de Koutougou
  7. Commune de Nassoumbou
  8. Commune de Pobé-Mengao
  9. Commune de Tongomayel

#### **39. PROVINCE DE LA TAPOA**

1. Commune de Botou
2. Commune de Diapaga
3. Commune de Kantchari
4. Commune de Logobou
5. Commune de Namounou
6. Commune de Partiaga
7. Commune de Tambaga
8. Commune de Tansarga

#### **41. PROVINCE DE YAGHA**

1. Commune de Boundoré
2. Commune de Mansila
3. Commune de Sebba
4. Commune de Solhan
5. Commune de Tankougounadié
6. Commune de Titabé

#### **43. PROVINCE DU ZIRO**

1. Commune de Bakata
2. Commune de Bougnounou
3. Commune de Cassou
4. Commune de Dalo
5. Commune de Gao
6. Commune de Sapouy

- 
1. Commune de Di
  2. Commune de Gomboro
  3. Commune de Kassoum
  4. Commune de Kiembara
  5. Commune de Lanfièra
  6. Commune de Lankoué
  7. Commune de Toéni
  8. Commune de Tougan

#### **40. PROVINCE DE TUY**

1. Commune de Békuy
2. Commune de Béréba
3. Commune de Bony (ou Boni)
4. Commune de Founzan
5. Commune de Houndé
6. Commune de Koti
7. Commune de Koumbia

#### **42. PROVINCE DU YATENGA**

1. Conseil régional du Nord
2. Commune de Barga
3. Commune de Kain
4. Commune de Kalsaka
5. Commune de Kossouka
6. Commune de Koumbri
7. Commune de Namisigma
8. Commune de Ouahigouya
9. Commune de Oula
10. Commune de Rambo
11. Commune de Seguenega
12. Commune de Tangaye
13. Commune de Thiou
14. Commune de Zogore

#### **44. PROVINCE DU ZONDOMA**

1. Commune de Bassi
2. Commune de Boussou
3. Commune de Gourcy
4. Commune de Léba
5. Commune de Tougo

#### **45. PROVINCE DU ZOUNDWEOGO**

1. Conseil régional du Centre -Sud
2. Commune de Manga
3. Commune de Bindé
4. Commune de Gogo
5. Commune de Gomboussougou
6. Commune de Guiba
7. Commune de Béré
8. Commune de Nobéré

## **8. STRUCTURES DECONCENTREES (CREDITS DELEGUES)**

### **1. PROVINCE DES BALES**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire des Balés
2. District Sanitaire de Boromo
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle des Balés
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire des Balés
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle des Balés
6. Direction provinciale des sports et des loisirs des Balés
7. Haut- Commissariat des Balés
8. Maison d'Arrêt et Correction de Boromo
9. Tribunal de Grande Instance de Boromo

### **2. PROVINCE DU BAM**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Bam
2. District Sanitaire de Kongoussi
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Bam
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Bam
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Bam
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Bam
7. Haut- Commissariat du Bam
8. Maison d'Arrêt et de Correction de Kongoussi
9. Tribunal de Grande Instance de Kongoussi

### **3. PROVINCE DES BANWA**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire des Banwa
2. District Sanitaire de Solenzo
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle des Banwa
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire des Banwa
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle des Banwa
6. Direction provinciale des sports et des loisirs des Banwa
7. Haut- Commissariat des Banwa

### **4. PROVINCE DU BAZEGA**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Bazéga
2. District Sanitaire de Kombissiri
3. District Sanitaire de Saponé
4. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Bazéga
5. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Bazéga

6. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Bazéga
7. Direction provinciale des sports et des loisirs du Bazéga
8. Haut- Commissariat du Bazéga.

## **5. PROVINCE DE BOUGOURIBA**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de la Bougouriba
2. District Sanitaire de Diébougou
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Bougouriba
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de la Bougouriba
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle de la Bougouriba
6. Direction provinciale des sports et des loisirs de la Bougouriba
7. Haut- Commissariat de la Bougouriba
8. Maison d'Arrêt et de Correction de Diébougou
9. Tribunal de Grande Instance de Diébougou.

## **6. PROVINCE DU BOULGOU**

1. Direction régionale de la communication du Centre-Est
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Boulgou
3. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du Centre-Est
4. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Centre-Est
5. District Sanitaire de Bittou
6. District Sanitaire de Garango
7. District Sanitaire de Tenkodogo
8. District Sanitaire de Zabré
9. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Boulgou
10. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Boulgou
11. Direction provinciale des sports et des loisirs Boulgou
12. Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles du Centre-Est
13. Direction régionale du Budget du Centre-de l'Est,
14. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Centre-Est
15. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Centre-Est
16. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre-Est
17. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Centre-Est
18. Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Centre-Est
19. Direction régionale de l'économie et de la planification du Centre-Est
20. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Centre de l'Est
21. Direction régionale de la fonction publique du Centre-Est
22. Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Centre-

Est

23. Direction régionale des Infrastructures du Centre-Est

24. Direction régionale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Centre-Est
25. Direction régionale de la police nationale du Centre-Est
26. Direction régionale des ressources animales et halieutiques du Centre-Est
27. Direction régionale de la santé du Centre-Est
28. Direction régionale des sports et des loisirs du Centre-Est
29. Direction régionale du transport et de la mobilité urbaine du Centre -Est
30. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Centre-Est
31. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Centre-Est
32. Gouvernorat du Centre-Est
33. Haut- Commissariat du Boulgou
34. Maison d'Arrêt et Correction de Tenkodogo
35. Tribunal de Grande Instance de Tenkodogo.

## 7. PROVINCE DU BOULKIEMDE

1. Direction régionale de la communication du Centre-Ouest
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Boulkiemdé
3. Direction régionale de la recherche scientifique et de l'innovation du Centre-Ouest
4. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du Centre-Ouest :
5. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Centre-Ouest
6. District Sanitaire de Koudougou
7. District Sanitaire de Nanoro
8. District Sanitaire de Sabou
9. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Boulkiemdé
10. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Boulkiemdé
11. Direction provinciale des sports et des loisirs du Boulkiemdé,
12. Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles du Centre-Ouest
13. Direction régionale du Budget du Centre-Ouest
14. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Centre-Ouest
15. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Centre-Ouest
16. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre-Ouest
17. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Centre-Ouest
18. Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Centre-Ouest
19. Direction régionale de l'économie et de la planification du Centre-Ouest
20. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Centre Ouest
21. Direction régionale de la fonction publique du Centre-Ouest
22. Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Centre-Ouest
23. Direction régionale des Infrastructures du Centre-Ouest
24. Direction régionale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Centre-Ouest

25. Direction régionale de la police nationale du Centre-Ouest
26. Direction régionale des ressources animales et halieutiques du Centre-Ouest

27. Direction régionale de la santé du Centre-Ouest
28. Direction régionale des sports et des loisirs du Centre-Ouest
29. Direction régionale du transport et de la mobilité urbaine du Centre-Ouest
30. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Centre-Ouest
31. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Centre-Ouest
32. Gouvernorat du Centre-Ouest
33. Haut- Commissariat du Boulkiemdé
34. Maison d'Arrêt et de Correction de Koudougou
35. Tribunal de Grande Instance de Koudougou
36. Tribunal de Travail de Koudougou.

## 8. PROVINCE DE LA COMOE

1. Direction régionale de la communication des Cascades
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de la Comoé
3. Direction régionale de la recherche scientifique et de l'innovation des Cascades
4. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique des Cascades
5. Direction régionale des Enseignements post-primaire et secondaire des Cascades
6. District Sanitaire de Banfora
7. District Sanitaire de Mangodara
8. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle
9. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de la Comoé
10. Direction provinciale des sports et des loisirs de la Comoé
11. Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles des Cascades
12. Direction régionale du Budget des Cascades
13. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme des Cascades
14. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat des Cascades
15. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers des Cascades
16. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement des Cascades
17. Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique des Cascades
18. Direction régionale de l'économie et de la planification des Cascades
19. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle des Cascades
20. Direction régionale de la fonction publique des Cascades
21. Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire des Cascades
22. Direction régionale des Infrastructures des Cascades
23. Direction régionale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle des Cascades
24. Direction régionale de la police nationale des Cascades
25. Direction régionale des ressources animales et halieutiques des Cascades
26. Direction régionale de la santé des Cascades
27. Direction régionale des sports et des loisirs des Cascades

28. Direction régionale du transport et de la mobilité urbaine des Cascades
29. Direction régionale du travail et de la protection sociale des Cascades
30. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat des Cascades
31. Gouvernorat des Cascades
32. Haut- Commissariat de la Comoé
33. Maison d'Arrêt et Correction de Banfora
34. Tribunal de Grande Instance de Banfora.

## **9. PROVINCE DU GANZOURGOU**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Ganzourgou
2. District Sanitaire de Zorgho
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Ganzourgou
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Ganzourgou
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Ganzourgou
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Ganzourgou
7. Haut- Commissariat du Ganzourgou.

## **10. PROVINCE DE LA GNAGNA**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de la Gnagna
2. District Sanitaire de Bogandé
3. District Sanitaire de Manni
4. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Gnagna
5. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de la Gnagna
6. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle de la Gnagna
7. Direction provinciale des sports et des loisirs de la Gnagna
8. Haut- Commissariat de la Gnagna
9. Maison d'Arrêt et de Correction de Bogandé
10. Tribunal de Grande Instance de Bogandé.

## **11. PROVINCE DU GOURMA**

1. Direction Régionale du Ministère des Mines et Carrière de l'Est
2. District Sanitaire de Fada N'gourma
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Gourma
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Gourma
5. Direction provinciale des sports et des loisirs du Gourma
6. Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles de l'Est
7. Direction régionale du Budget de l'Est

8. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme
9. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat de l'Est

10. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Est
11. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement de l'Est
12. Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique de l'Est
13. Direction régionale de l'économie et de la planification de l'Est
14. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de l'Est
15. Direction régionale de la fonction publique de l'Est
16. Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de l'Est
17. Direction régionale des Infrastructures de l'Est
18. Direction régionale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle de l'Est
19. Direction régionale de la police nationale de l'Est
20. Direction régionale des ressources animales et halieutiques de l'Est
21. Direction régionale de la santé de l'Est
22. Direction régionale des sports et des loisirs de l'Est
23. Direction régionale du transport et de la mobilité urbaine de l'Est
24. Direction régionale du travail et de la protection sociale de l'Est
25. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat de l'Est
26. Gouvernorat de l'Est
27. Haut- Commissariat du Gourma
28. Maison d'Arrêt et de Correction de Fada N'Gourma
29. Tribunal de Grande Instance de Fada N'Gourma.

## 12. PROVINCE DU HOUET

1. Direction régionale de la communication des Hauts-Bassins
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Houet
3. Direction régionale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire des Haut- Bassins
4. Direction régionale de la recherche scientifique et de l'innovation des Hauts-Bassins
5. Direction régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique des Hauts-Bassins
6. Direction régionale des Enseignements post-primaire et secondaire des Hauts-Bassins
7. Direction régionale du Ministère des Mines et Carrière des Hauts-Bassins
8. District Sanitaire de Dandé
9. District Sanitaire de Karangasso
10. District Sanitaire de Lena
11. District Sanitaire de Secteur 15
12. District Sanitaire de Secteur 22
13. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Houet
14. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Houet
15. Direction provinciale des sports et des loisirs du Houet
16. Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles des Hauts-Bassins
17. Direction régionale du Budget des Hauts-Bassins
18. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme des Hauts-Bassins

19. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat des Hauts-Bassins

20. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers des Hauts-Bassins
21. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement des Hauts-Bassins
22. Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique des Hauts-Bassins
23. Direction régionale de l'économie et de la planification des Hauts-Bassins
24. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle Hauts-Bassins
25. Direction régionale de la fonction publique des Hauts-Bassins
26. Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire des Haut- Bassins
27. Direction régionale des Infrastructures des Hauts-Bassins
28. Direction régionale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle des Hauts-Bassins
29. Direction régionale de la police nationale des Hauts-Bassins
30. Direction régionale des ressources animales et halieutiques des Hauts-Bassins
31. Direction régionale de la santé des Hauts-Bassins
32. Direction régionale des sports et des loisirs des Hauts-Bassins
33. Direction régionale du transport et de la mobilité urbaine des Hauts-Bassins
34. Direction régionale du travail et de la protection sociale des Hauts-Bassins
35. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat des Hauts-Bassins
36. Gouvernorat des Hauts-Bassins
37. Haut- Commissariat du Houet
38. Maison d'Arrêt et de Correction de Bobo Dioulasso
39. Tribunal Administratif de Bobo Dioulasso
40. Tribunal de Commerce de Bobo Dioulasso
41. Tribunal de Grande Instance de Bobo Dioulasso
42. Tribunal de Travail de Bobo Dioulasso
43. Tribunal pour Enfant de Bobo Dioulasso.

### **13. PROVINCE DU IOBA**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Ioba
2. District Sanitaire de Dano
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Ioba
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Ioba
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Ioba
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Ioba
7. Haut- Commissariat du Ioba.

### **14. PROVINCE DU KADIOGO**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Kadiogo
2. Direction Régionale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire du Centre
3. Direction régionale de la recherche scientifique et de l'innovation du Centre

#### 4. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Kadiogo

5. District Sanitaire de Baskuy
6. District Sanitaire de Bogodogo
7. District Sanitaire de Boulmiougou
8. District Sanitaire de Nongr-Massom
9. District Sanitaire de Sig-Nonghin
10. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Kadiogo
11. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Kadiogo
12. Direction provinciale des sports et des loisirs du Kadiogo
13. Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles du Centre
14. Direction régionale du Budget du Centre
15. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Centre
16. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre
17. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Centre
18. Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Centre
19. Direction régionale de l'économie et de la planification du Centre
20. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Centre
21. Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Centre
22. Direction régionale des Infrastructures du Centre
23. Direction régionale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Centre
24. Direction régionale de la police nationale du Centre
25. Direction régionale des ressources animales et halieutiques du Centre
26. Direction régionale de la santé du Centre
27. Direction régionale des sports et des loisirs du Centre
28. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Centre
29. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Centre
30. Gouvernorat du Centre
31. Haut- Commissariat du Kadiogo
32. Maison d'Arrêt et Correction de Ouagadougou
33. Tribunal de Travail de Ouagadougou
34. Tribunal d'Administratif de Ouagadougou
35. Tribunal de Commerce de Ouagadougou
36. Tribunaux de Grande Instance Ouaga I et Ouaga II
37. Cours d'Appel de Ouagadougou
38. Prison de Haute Sécurité.

## **15. PROVINCE DU KENEDOUGOU**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Kéné Dougou
2. District Sanitaire de N'dorola
3. District Sanitaire de Orodara
4. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Kéné Dougou
5. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du

Kéné Dougou

6. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Kéné Dougou
7. Direction provinciale des sports et des loisirs du Kéné Dougou
8. Haut- Commissariat du Kéné Dougou
9. Maison d'Arrêt et de Correction de Orodara
10. Tribunal de Grande Instance de Orodara.

## **16. PROVINCE DE KOMANDJARI**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de Komandjari
2. District Sanitaire de Gayéri
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de Komandjari
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de Komandjari
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle de Komandjari
6. Direction provinciale des sports et des loisirs de Komandjari
7. Haut- Commissariat de la Komandjari.

## **17. PROVINCE DU KOMPIENGA**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Kompienga
2. District Sanitaire de Pama
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Kompienga
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Kompienga
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Kompienga
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Kompienga
7. Haut- Commissariat du Kompienga.

## **18. PROVINCE DE KOSSI**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de la Kossi
2. District Sanitaire de Nouna
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Kossi
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de la Kossi
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle de la Kossi
6. Direction provinciale des sports et des loisirs de la Kossi
7. Haut- Commissariat de la Kossi
8. Maison d'Arrêt et Correction de Nouna
9. Tribunal de Grande Instance de Nouna.

## **19. PROVINCE DU KOULPELOGO**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Koulpélogo
2. District Sanitaire de Ouargaye
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Koulpélogo
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Koulpélogo
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Koulpélogo
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Koulpélogo
7. Haut- Commissariat du Koulpélogo.

## **20. PROVINCE DU KOURITTENGA**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Kouritenga
2. District Sanitaire de Koupela
3. District Sanitaire de POUYTENGA
4. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Kouritenga
5. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Kouritenga
6. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Kouritenga
7. Direction provinciale des sports et des loisirs du Kouritenga
8. Haut- Commissariat du Kouritenga
9. Maison d'Arrêt et Correction du Koupela
10. Tribunal de Grande Instance du Koupela.

## **21. PROVINCE DU KOURWEOGO**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Kourweogo
2. District Sanitaire de Boussé
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Kourweogo
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Kourweogo
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Kourweogo
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Kourweogo
7. Haut- Commissariat du Kourweogo.

## **22. PROVINCE DE LA LERABA**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de la Léraba
2. District Sanitaire de Sindou
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Léraba
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de la Léraba
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle de la Léraba
6. Direction provinciale des sports et des loisirs de la Léraba

## 7. Haut- Commissariat de la Léraba

## 23. PROVINCE DU LOROUM

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Loroum
2. District Sanitaire de Titao
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Loroum
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Loroum
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Loroum
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Loroum
7. Haut- Commissariat du Loroum.

## 24. PROVINCE DU MOUHOUN

1. Direction régionale de la communication de la Boucle du Mouhoun
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de la Boucle Mouhoun
3. Direction régionale de la recherche scientifique et de l'innovation de la de la Boucle du Mouhoun
4. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique de la Boucle du Mouhoun
5. Direction régionale des Enseignements post-primaire et secondaire de la Boucle du Mouhoun
6. District Sanitaire de Dédougou
7. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Boucle du Mouhoun
8. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de la Boucle du Mouhoun
9. Direction provinciale des sports et des loisirs de la Boucle du Mouhoun
10. Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles de la Boucle du Mouhoun
11. Direction régionale du Budget de la Boucle du Mouhoun
12. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme de la Boucle du Mouhoun
13. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat de la Boucle du Mouhoun
14. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Boucle du Mouhoun
15. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement de la Boucle du Mouhoun
16. Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Boucle du Mouhoun
17. Direction régionale de l'économie et de la planification de la Boucle du Mouhoun
18. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Boucle du Mouhoun
19. Direction régionale de la fonction publique de la Boucle du Mouhoun
20. Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de la Boucle du Mouhoun
21. Direction régionale des Infrastructures de la Boucle du Mouhoun
22. Direction régionale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle de la Boucle du Mouhoun
23. Direction régionale de la police nationale de la Boucle du Mouhoun
24. Direction régionale des ressources animales et halieutiques de la Boucle du Mouhoun
25. Direction régionale de la santé de la Boucle du Mouhoun

26. Direction régionale des sports et des loisirs de la Boucle du Mouhoun
27. Direction régionale du transport et de la mobilité urbaine de la Boucle du Mouhoun
28. Direction régionale du travail et de la protection sociale de la Boucle du Mouhoun
29. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat de la Boucle du Mouhoun
30. Gouvernorat de la Boucle du Mouhoun
31. Haut- Commissariat du Mouhoun
32. Maison d'Arrêt et Correction de Dédougou
33. Tribunal de Grande Instance de Dédougou.

## **25. PROVINCE DU NAHOURI**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Nahouri
2. District Sanitaire de Pô
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Nahouri
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Nahouri
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Nahouri
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Nahouri
7. Haut- Commissariat du Nahouri.

## **26. PROVINCE DU NAMENTENGA**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Namentenga
2. District Sanitaire de Boulsa
3. District Sanitaire de Tougouri
4. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Namentenga
5. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Namentenga
6. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Namentenga
7. Direction provinciale des sports et des loisirs du Namentenga
8. Haut- Commissariat du Namentenga

## **27. PROVINCE DU NAYALA**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Nayala
2. District Sanitaire de Toma,
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Nayala,
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Nayala
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Nayala
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Nayala
7. Haut- Commissariat du Nayala.

## 28. PROVINCE DU NOUMBIEL

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Noubiel
2. District Sanitaire de Batié
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Noubiel
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Noubiel
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Noubiel
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Noubiel
7. Haut- Commissariat du Noubiel.

## 29. PROVINCE DE L'OUBRITENGA

1. Direction régionale de la communication du plateau Central
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de l'Oubritenga
3. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du plateau Central
4. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire Plateau-Central
5. District Sanitaire de Ziniaré
6. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de l'Oubritenga
7. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de l'Oubritenga
8. Direction provinciale des sports et des loisirs de l'Oubritenga
9. Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles du plateau Central
10. Direction régionale du Budget du plateau Central
11. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du plateau Central
12. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du plateau Central
13. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du plateau Central
14. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du plateau Central
15. Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du plateau Central
16. Direction régionale de l'économie et de la planification du plateau Central
17. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle Plateau Central
18. Direction régionale de la fonction publique du plateau Central
19. Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du plateau Central
20. Direction régionale des Infrastructures du plateau Central
21. Direction régionale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du plateau Central
22. Direction régionale de la police nationale du plateau Central
23. Direction régionale des ressources animales et halieutiques du plateau Central
24. Direction régionale de la santé du plateau Central
25. Direction régionale des sports et des loisirs du plateau Central
26. Direction régionale du transport et de la mobilité urbaine du plateau Central
27. Direction régionale du travail et de la protection sociale du plateau Central

- 28. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du plateau Central
- 29. Gouvernorat du plateau Central

30. Haut- Commissariat de le l'Oubritenga
31. Maison d'Arrêt et de Correction de Ziniaré
32. Tribunal de Grande Instance de Ziniaré

### **30. PROVINCE DE L'OU DALAN**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de l'Oudalan
2. District Sanitaire de Gorom-Gorom
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de l'Oudalan
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de l'Oudalan
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle de l'Oudalan
6. Direction provinciale des sports et des loisirs de l'Oudalan
7. Haut- Commissariat de l'Oudalan.

### **31. PROVINCE DU PASSORÉ**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Passoré
2. District Sanitaire de Yako
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Passoré
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Passoré
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Passoré
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Passoré
7. Haut- Commissariat du Passoré
8. Maison d'Arrêt et de Correction de Yako
9. Tribunal de Grande Instance de Yako.

### **32. PROVINCE DU PONI**

1. Direction régionale de la communication du Sud-Ouest
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Poni
3. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du Sud-Ouest
4. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Sud-Ouest
5. District Sanitaire de Gaoua
6. District Sanitaire de Kampti
7. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Poni
8. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Poni
9. Direction provinciale des sports et des loisirs du Poni
10. Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles du Sud-Ouest
11. Direction régionale du Budget du Sud-Ouest
12. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Sud-Ouest
13. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Sud-Ouest

14. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Sud-Ouest
15. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Sud-Ouest
16. Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Sud-Ouest
17. Direction régionale de l'économie et de la planification du Sud-Ouest
18. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sud-Ouest
19. Direction régionale de la fonction publique du Sud-Ouest
20. Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Sud-Ouest
21. Direction régionale des Infrastructures du Sud-Ouest
22. Direction régionale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Sud-Ouest
23. Direction régionale de la police nationale du Sud-Ouest
24. Direction régionale des ressources animales et halieutiques du Sud-Ouest
25. Direction régionale de la santé du Sud-Ouest
26. Direction régionale des sports et des loisirs du Sud-Ouest
27. Direction régionale du transport et de la mobilité urbaine du Sud-Ouest
28. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Sud-Ouest
29. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Sud-Ouest.

### **33. PROVINCE DU SANGUIE**

1. District Sanitaire de Tenado
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Sanguié
3. District Sanitaire de Réo
4. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sanguié
5. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Sanguié
6. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Sanguié
7. Direction provinciale des sports et des loisirs du Sanguié
8. Haut- Commissariat du Sanguié.

### **34. PROVINCE DU SANMATENGA**

1. Direction régionale de la communication du Centre-Nord
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Sanmatenga
3. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du Centre-Nord
4. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Centre-Nord
5. Direction Régionale du Ministère des Mines et Carrière du Centre-Nord
6. District Sanitaire de Barsalogo
7. District Sanitaire de Boussouma
8. District Sanitaire de Kaya
9. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de Sanmatenga

10. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de Sanmatenga
11. Direction provinciale des sports et des loisirs de Sanmatenga

12. Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles du Centre-Nord
13. Direction régionale du Budget du Centre-Nord
14. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Centre-Nord
15. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Centre-Nord
16. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre-Nord
17. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Centre-Nord
18. Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Centre-Nord
19. Direction régionale de l'économie et de la planification du Centre-Nord
20. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Centre Nord
21. Direction régionale de la fonction publique du Centre-Nord
22. Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Centre-Nord
23. Direction régionale des Infrastructures du Centre-Nord
24. Direction régionale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Centre-Nord
25. Direction régionale de la police nationale du Centre-Nord
26. Direction régionale des ressources animales et halieutiques du Centre-Nord
27. Direction régionale de la santé du Centre-Nord
28. Direction régionale des sports et des loisirs du Centre-Nord
29. Direction régionale du transport et de la mobilité urbaine du Centre-Nord
30. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Centre-Nord
31. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Centre-Nord
32. Gouvernorat du Centre-Nord
33. Haut- Commissariat du Sanmatenga
34. Maison d'Arrêt et de Correction de Kaya
35. Tribunal de Grande Instance de Kaya.

## **35. PROVINCE DU SENO**

1. Direction régionale de la communication du Sahel
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du SENO
3. Direction régionale de la recherche scientifique et de l'innovation du Sahel
4. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du Sahel
5. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Sahel
6. District Sanitaire de Dori
7. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du SENO
8. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du SENO
9. Direction provinciale des sports et des loisirs du SENO
10. Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles du Sahel
11. Direction régionale du Budget du Sahel
12. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Sahel
13. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Sahel

14. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Sahel
15. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Sahel

16. Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Sahel
17. Direction régionale de l'économie et de la planification du Sahel
18. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sahel
19. Direction régionale de la fonction publique du Sahel
20. Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Sahel
21. Direction régionale des Infrastructures du Sahel
22. Direction régionale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Sahel
23. Direction régionale de la police nationale du Sahel
24. Direction régionale des ressources animales et halieutiques du Sahel
25. Direction régionale de la santé du Sahel
26. Direction régionale des sports et des loisirs du Sahel
27. Direction régionale du transport et de la mobilité urbaine du Sahel
28. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Sahel
29. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Sahel
30. Gouvernorat du Sahel
31. Haut- Commissariat du Séno
32. Maison d'Arrêt et de Correction de Dori
33. Tribunal de Grande Instance de Dori.

## **36. PROVINCE DE LA SISSILI**

1. District Sanitaire de Léo
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire Sissili
3. District Sanitaire de Réo
4. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sissili
5. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Sissili
6. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Sissili
7. Direction provinciale des sports et des loisirs du Sissili
8. Haut- Commissariat du Sissili

## **37. PROVINCE DU SOUM**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Soum
2. District Sanitaire de Djibo
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Soum
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Soum
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Soum
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Soum
7. Haut- Commissariat du Soum
8. Maison d'Arrêt et de Correction de Djibo

### **38. PROVINCE DU SOUROU**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Sourou
2. District Sanitaire de Tougan
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sourou
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Sourou
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Sourou
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Sourou
7. Haut- Commissariat du Sourou
8. Maison d'Arrêt et Correction de Tougan
9. Tribunal de Grande Instance de Tougan.

### **39. PROVINCE DE LA TAPOA**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de Tapoa
2. District Sanitaire de Diapaga
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de Tapoa
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de Tapoa
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle de Tapoa
6. Direction provinciale des sports et des loisirs de Tapoa
7. Haut- Commissariat de la Tapoa
8. Maison d'Arrêt et de Correction de Diapaga
9. Tribunal de Grande Instance de Diapaga.

### **40. PROVINCE DE TUY**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Tuy
2. District Sanitaire de Houndé
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Tuy
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Tuy
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Tuy
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Tuy
7. Haut- Commissariat du Tuy.

### **41. PROVINCE DE YAGHA**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire de Yagha
2. District Sanitaire de Sebba
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de Yagha
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de Yagha
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle de Yagha
6. Direction provinciale des sports et des loisirs de Yagha
7. Haut- Commissariat du Yagha.

## 42. PROVINCE DU YATENGA

1. Direction régionale de la communication du Nord
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Yatenga
3. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du Nord
4. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Nord
5. District sanitaire de Ouahigouya
6. District sanitaire de Séguénéga
7. District sanitaire de Thiou
8. District sanitaire de Yatenga
9. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Yatenga
10. Direction provinciale des sports et des loisirs du Yatenga
11. Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles du Nord
12. Direction régionale du Budget du Nord
13. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Nord
14. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Nord
15. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Nord
16. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Nord
17. Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Nord
18. Direction régionale de l'économie et de la planification du Nord
19. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Nord
20. Direction régionale de la fonction publique du Nord
21. DRFSNF Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Nord
22. Direction régionale des Infrastructures du Nord
23. Direction régionale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Nord
24. Direction régionale de la police nationale du Nord
25. Direction régionale des ressources animales et halieutiques du Nord
26. Direction régionale de la santé du Nord
27. Direction régionale des sports et des loisirs du Nord
28. Direction régionale du transport et de la mobilité urbaine du Nord
29. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Nord
30. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Nord
31. Gouvernorat du Nord
32. Haut- Commissariat du Yatenga
33. Maison d'Arrêt et de Correction de Ouahigouya
34. Tribunal de Grande Instance de Ouahigouya.

#### **43. PROVINCE DU ZIRO**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Ziro
2. District Sanitaire de Sapouy
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Ziro
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Ziro
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Ziro
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Ziro
7. Haut- Commissariat du Ziro.

#### **44. PROVINCE DU ZONDOMA**

1. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Zandoma
2. District Sanitaire de Gourcy
3. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Zandoma
4. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Zandoma
5. Direction provinciale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Zandoma
6. Direction provinciale des sports et des loisirs du Zandoma
7. Haut- Commissariat du Zandoma.

#### **45. PROVINCE DU ZOUNDWÉOGO**

1. Direction régionale de la communication du Centre-Sud
2. Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire du Zoundwéogo
3. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique du Centre-Sud
4. Direction Régionale des Enseignements post-primaire et secondaire du Centre-Sud
5. District Sanitaire de Manga
6. Direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Zoundwéogo
7. Direction provinciale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de Zoundwéogo
8. Direction provinciale des sports et des loisirs du Zoundwéogo
9. Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles du Centre-Sud
10. Direction régionale du Budget du Centre-Sud
11. Direction régionale de la culture, des arts et du tourisme du Centre-Sud
12. Direction régionale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Centre-Sud
13. Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre-Sud
14. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Centre-Sud
15. Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Centre-Sud
16. Direction régionale de l'économie et de la planification du Centre-Sud
17. Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Centre Sud
18. Direction régionale de la fonction publique du Centre-Sud
19. Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire du Centre-Sud
20. Direction régionale des Infrastructures du Centre-Sud

21. Direction régionale de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle du Centre-Sud
22. Direction régionale de la police nationale du Centre-Sud
23. Direction régionale des ressources animales et halieutiques du Centre-Sud
24. Direction régionale de la santé du Centre-Sud
25. Direction régionale des sports et des loisirs du Centre-Sud
26. Direction régionale du transport et de la mobilité urbaine du Centre-Sud
27. Direction régionale du travail et de la protection sociale du Centre-Sud
28. Direction régionale de l'urbanisme et de l'habitat du Centre-Sud
29. Gouvernorat du Centre-Sud
30. Haut- Commissariat du Zoundwéogo
31. Maison d'Arrêt et de Correction de Manga
32. Tribunal de Grande Instance de Manga.